Pays Diois

Communauté des Communes du Diois

Candidature programme LEADER 2015-2020

31 octobre 2014

Le Diois,

« Laboratoire d'un développement économique équilibré aux sources de la Drôme »

L'EUROPE S'ENGAGE en Rhône-Alpes avec le FEADER

Communauté des communes du Diois
42 rue Camille BUFFARDEL 26150 DIE
Tel : 04 75 22 29 44 - www.paysdiois.fr

Table des matières

Table des matières 1
I. Edito 3
II. DIAGNOSTIC DE TERRITOIRE 5
1- Le Diois ? 5
1.1. Un territoire géographiquement identifié 5
1.2. Un territoire représenté par la Communauté des Communes du Diois 6
1.3. Un territoire de projets 6
1.4. Un territoire riche de ressources naturelles 6
2- Les Diois ? 7
2.1. Des habitants en précarité 7
2.2. Un territoire attractif 7
2.3. Des enjeux sur la création d'emplois et la démographie 8
2.4. Les jeunes, acteurs du développement de leur territoire 8
3- Quel modèle économique ? 9
Des flux de revenus captés mais mal redistribués 9
Une seule dynamique économique : le tourisme 9
Un modèle de développement porteur de fragilité sociale 9
4- Le tourisme, revenu essentiel mais fragilisant 10
5- Des activités productives liées au territoire 11
6- Economie de proximité et consommation locale 13
6.1. Entreprises de proximité 13
6.2. Et habitudes de consommation 14
7- L'offre du territoire 15
7.1. Les services à la population 15
7.2. L'offre de logement 15
7.3. L'offre de transports 16
III. Analyse AFOM 17
IV. STRATEGIE 18
Le Diois : Le laboratoire d'un développement économique équilibré aux sources de la Drôme 18
Des habitants pauvres… 18
Mais un territoire riche…… 18
Nous décidons de : faire croître l'emploi local en favorisant les activités en proximité 18
V. GOUVERNANCE 21
1- Fonctionnement et organisation du programme 21

La structure porteuse 21
L'équipe de « développement » 21
L'équipe politique 21
Le Comité de Pilotage 21
La place des commissions thématiques 23
Communication 23
2- Construction du programme 24
Choix de la stratégie 24
Consultation des acteurs et partenaires 24
Calendrier de travail 25
Partenariats 25
3- Evaluation du programme 26
Projet évaluatif 26
Les temps de l'évaluation 26
Outils potentiels à mettre en place 26
VI. PROGRAMME D'ACTIONS 28
VII. MAQUETTE FINANCIERE 52
VIII. RESUME 56
IX. Bibliographie - Données disponibles 60
X. ANNEXES 61

I. Edito

Une nouvelle candidature, pourquoi ?

Le Diois, un territoire rural dit « isolé » mais qui se prend en main, a su se saisir efficacement des opportunités de plusieurs générations de programmes, indispensables au développement local ainsi qu'à l'équilibre de l'aménagement du territoire régional.

Un territoire qui se réinvente en permanence…

Le Diois croit en sa capacité à se développer et à assumer les défis qui se présentent, notamment dans un contexte de pressions de toutes origines, économiques, sociales, institutionnelles, mais aussi et surtout sans se replier sur lui-même.

Qui se mobilise dans le « faire ensemble » et la « transversalité »…

Cette candidature se caractérise par une mobilisation et une dynamique totalement renouvelées. Le comité de pilotage composé des différents acteurs du développement du territoire a d'abord travaillé à l'échelle de la concertation ; les acteurs économiques de tous horizons ont donc été particulièrement mobilisés et présents à la conception du projet ainsi largement partagé. Enfin, la jeunesse a été consultée pour exprimer sa vision et ses attentes et sera associée à la réalisation, son engagement est d'ores et déjà acquis.

Un moment opportun pour écrire une nouvelle page de développement du Diois

Le travail sur cette candidature intervient au tout début d'un nouveau mandat municipal et intercommunal, à une étape de questionnement du projet de territoire et d'écriture des enjeux à venir. Ce projet se veut être un levier essentiel de la politique qui sera mise en œuvre dans les six prochaines années, période décisive dans un contexte en pleine mutation.

Raymond BIGLIA,
Chef de projet local CDDRA,
Président du GAL LEADER Diois,
Vice-Président à la Communauté des Communes du Diois

Savoir, vouloir, pouvoir

Savoir : connaître son environnement économique, social, environnemental… est la première étape pour définir une stratégie économique. L'Institut de Management des Pratiques Locales, mandaté par la Région, a mis à notre disposition un diagnostic de notre territoire qui a servi de base à notre réflexion.

Sans surprise, notre territoire tire l'essentiel de ses revenus du Secteur Public et des Activités Touristiques. Ce modèle publico-touristique est générateur de disparités, d'une importante précarité et d'un certain dysfonctionnement de notre marché du travail.

Plus surprenant, notre potentiel à capter de la richesse est très élevé, mais une trop grande partie de ce potentiel ne se recycle pas dans notre économie locale sous forme de consommation ou d'investissements.

Par ailleurs, les revenus issus des activités productives (celles qui vendent des biens et des services à l'extérieur du territoire), ne sont pas assez importants.

Vouloir : la naturalité de notre territoire, la vitalité de nos activités de proximité (commerçants, artisans, prestataires de services locaux), sont des atouts que nous voulons préserver. C'est la raison pour laquelle, le concept de développement durable, recherchant le meilleur équilibre entre le respect de l'environnement, la cohésion sociale et le développement économique, constitue le fondement de notre démarche.

C'est dans ce cadre, que nous voulons, pour l'avenir, accentuer la croissance de notre économie de proximité et par conséquent, la création d'emplois locaux.

Pouvoir : Pour y parvenir, il nous faut corriger les déséquilibres de notre modèle actuel :

Il faut encourager le développement d'une activité productive plus concurrentielle.

Il faut optimiser le développement de l'activité touristique pour limiter ses effets indésirables (précarisation de l'emploi, faiblesse des niveaux de rémunérations, …)

Il faut stimuler la propension à consommer et à investir localement.

Dans un contexte global dégradé et incertain, nous sommes convaincus de notre capacité à surmonter les difficultés, et à construire une nouvelle prospérité à l'échelle de notre territoire, pour un meilleur bien-être de nos concitoyens.

Bernard FEUILTAINE,
Vice-Président à l'Economie à la Communauté des Communes du Diois
Adjoint à la mairie de Die, en charge de l'Economie

II. DIAGNOSTIC DE TERRITOIRE

1- Le Diois ?

Le Diois, c'est quoi ?

« des paysages diversifiés et des sites naturels remarquables », « un climat », « la Clairette, la viticulture », « un territoire vivant et attractif », « un patrimoine historique et archéologique », « une naturalité », « aux sources de la Drôme », « une dynamique associative et culturelle », « un territoire pilote sur l'agriculture bio », « des ressources naturelles remarquables »…

1.1. Un territoire géographiquement identifié

Situé à l'extrême Est du département de la Drôme, ce territoire de montagne s'étend sur 1 200 km² (soit 1/5ème du département) et oscille entre 240 à 2 456 m d'altitude.

Organisé autour de la rivière Drôme et de vallées en « arêtes de poissons », c'est un espace géographique clairement délimité :
- au Nord par les falaises du Vercors
- à l'Est par les Hautes Alpes
- au Sud par les Baronnies
- et à l'Ouest par la plaine de la basse vallée de la Drôme s'ouvrant sur Valence et l'axe rhodanien.

L'entrée Nord et Est se fait par les cols de Cabre (1180m), Menée (1457m), Grimone (1318m), et du Rousset (1254m).

Ce territoire bénéficie de la diversité biologique et climatique d'un territoire de transition entre Préalpes et Provence.

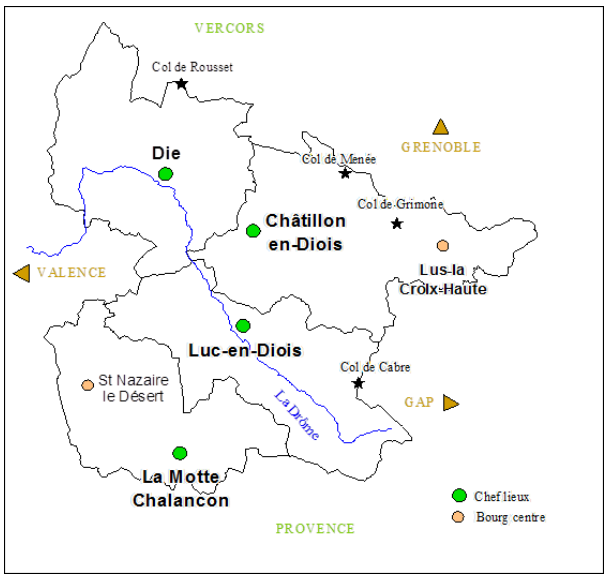

Le territoire du Diois est découpé en 4 cantons correspondant aux bassins de vie de la population, chacun des cantons ayant un bourg centre où est généralement concentré les principaux commerces et services de proximité :

- Canton de Die (bourg-centre : Die)
- Canton de Chatillon-en-Diois (bourgs-centres : Chatillon-en –Diois et Lus la Croix Haute)
- Canton de Luc-en-Diois (bourg-centre : Luc-en-Diois)
- Canton de la Motte Chalancon (bourgs-centres : la Motte Chalancon et Saint Nazaire le Désert)

1.2. Un territoire représenté par la Communauté des Communes du Diois

« 52 communes aux sources de la Drôme »

La Communauté des Communes du Diois regroupe 52 communes rurales[1]. Dans la construction administrative de ce territoire, les communes se sont regroupées en Syndicat d'Aménagement (SAD) en 1974, en District Rural de Développement à fiscalité propre (DRDD) en 1995, puis en Communauté des Communes du Diois (CCD) en 2001.
Aujourd'hui, la CCD assume, statutairement, trois grands ensembles de compétences :

- Compétences obligatoires : Aménagement de l'espace, développement économique ;
- Compétences optionnelles : Déchets ménagers, rivières ;
- Compétences facultatives : Logement, équipements culturels et sportifs, actions sociales communautaires, services publics locaux.

1.3. Un territoire de projets

En 1994, le territoire candidate au programme LEADER II, associé avec d'autres territoires voisins, il devait surtout s'attacher à mettre en place de l'animation pour aider à la prise de conscience de porteurs de projets, et à la communication pour favoriser un « marquage du territoire ».
En 2000, le territoire continue avec un programme LEADER+ ayant pour stratégie la construction de « réseaux thématiques » pour promouvoir les offres du « Pays Diois », et des sites, lieux vitrines et structurants du territoire, en terme de tourisme et valeur ajoutée du territoire.
En 2007, le territoire porte une stratégie « Approche LEADER » autour de la citoyenneté, de la Nature, du Sport et de la Santé.

En parallèle, le territoire construit sa Charte de Pays en 2010-11 donnant lieu à un Contrat de Développement Durable de la Région Rhône-Alpes (CDDRA) pour 2012-2018 sur le même périmètre territorial que la Communauté des Communes, et ayant pour thématique « Se Loger, Travailler, Accéder à la Santé et aux Services, Se Rencontrer ».

1.4. Un territoire riche de ressources naturelles

(Source : diagnostic du Projet Agro-Environnemental et Climatique du Diois)

Le Diois compte deux sites classés (Vallon de la Jarjatte et Claps et Saut de la Drôme) et 4 sites inscrits (Gorges des Gâts, Valcroissant, Cirque d'Archiane, Pontaix).
L'ensemble du territoire est concerné par des enjeux de biodiversité :

- 10 sites Natura 2000 recoupent le Diois (soit 46 202 ha, entièrement ou en partie inclus dans le périmètre)
- Une large partie du territoire est couvert par les zones ZNIEFF.
- Différentes espèces emblématiques sont présentes sur le territoire : le Tétras Lyre, le Vautour Fauve ou la Tulipe Sauvage.

[1] Annexe n° : Liste des 52 communes composant la Communauté des Communes du Diois.

2- Les Diois ?

Qu'en pensent les Diois ?

« Mode de vie très agréable! », « Situation précaire inhérente à mes choix de vie donc assumée », « Je suis né ici, je mourrai ici », «C'est un coin de paradis plein de ressources et de diversité, reculé mais vivant grâce à des communautés, des associations, sans cesse en évolution »

« Beaucoup de bricolage et de débrouille, […] je n'imagine pas passer ma vie entre chômage et contrats aidés, en changeant de terrain tout le temps», «J'ai un emploi mais je suis plutôt d'un âge dangereux si je perds mon emploi »…

Source : Enquête auprès des habitants (Espace Social et Culturel du Diois – 2014)

Chiffres clés

11 482 habitants*, inégalement répartis sur le territoire (40% à Die).

Population vieillissante, 43.7% des ménages comptent au moins une personne référente retraitée.

46% des personnes interrogées* **se sentent en situation économique difficile ou précaire** mais 95% déclarent apprécier leur vie quotidienne dans le Diois.

829 nouveaux habitants accueillis entre 1999 et 2006.

***** Enquête auprès des habitants réalisée par l'Espace Social et Culturel du Diois – 2014.
*INSEE, population totale 2011.

2.1. Des habitants en précarité

Le territoire souffre d'un taux de chômage légèrement supérieur à la moyenne nationale, touchant principalement les 25-49 ans. Les contrats sont souvent précaires, s'expliquant en partie par le rythme du territoire qui connait une saisonnalité forte portée par le tourisme et l'agriculture. Les contrats proposés sont majoritairement des contrats à durée déterminée, de 1 à 12 mois. En 2011, sur les 242 offres d'emploi à pourvoir sur le territoire, 74% d'entre elles étaient des CDD.

Le Diois apparaît marqué par une « paupérisation relative généralisée ». Il est reconnu que toutes les catégories socio-professionnelles ont un revenu inférieur à celles de la Drôme ou de la Région.

Chiffres clés

50% des personnes interrogées considèrent que **l'emploi est parfois ou tout le temps un problème.**

+ 13% de taux de chômage pour la CCD (2011), contre 6,8% en Drôme et 5,7% en Rhône-Alpes.

30% de CDI en 2008, 19% en 2011.

30.9% des familles allocataires de la CAF* ont des ressources inférieures au SMIC (contre 23.3% dans la Drôme).

* Enquête CAF auprès des allocataires -2014

2.2. Un territoire attractif

La population du Diois ne cesse de croitre depuis le début des années 80. Cette croissance démographique du territoire est liée à l'arrivée de personnes extérieures, attirées par le cadre de vie et l'environnement disponible (migration d'agrément liée aux changements sociétaux). Actuellement, les nouveaux arrivants sont plutôt des personnes de plus de 45 ans voire retraités.
Cette attractivité permet, entre autre, au Diois de disposer d'une ressource humaine importante, souvent avec un haut niveau de qualification, compétente et polyvalente. Le Diois est également reconnu comme étant un vivier de projets qui émergent, grâce à des gens qui se fédèrent, pour répondre à un besoin donné.

2.3. Des enjeux sur la création d'emplois et la démographie

L'enjeu principal est de « dé-précariser » les emplois locaux afin d'enrayer cette paupérisation et d'augmenter la consommation locale. D'autre part, il est nécessaire de sensibiliser les employeurs à l'emploi local, en valorisant la ressource humaine présente sur notre territoire, en adaptant l'offre de formation aux besoins des entreprises. Le troisième enjeu est de créer de l'emploi à travers de nouvelles formes d'emplois.

L'enjeu est d'utiliser l'attractivité du territoire pour apporter des revenus supplémentaires, pour cela il s'agira de mettre en place des conditions favorables pour attirer de nouveaux actifs.

Qu'en pensent les Diois ?

« Je suis obligée de cumuler un emploi avec mon commerce car il ne suffit pas. Je préférerais me concentrer sur mon activité, mais j'envisage de partir près d'une grande ville »,

« Découragé de toutes les démarches à faire pour créer une activité, toutes les règles, etc. »

« Beaucoup de boulots saisonniers : on se pose régulièrement la question « que faire après ? »

« J'ai besoin de travailler 60h par semaine pour un revenu minimum et nourrir 5 personnes, mais je veux rester vivre au pays et je ne peux pas embaucher »

2.4. Les jeunes, acteurs du développement de leur territoire

Chiffres clés

882 : c'est le nombre de **j**eunes vivant sur le Diois en 2011.

Les jeunes diois (13-18 ans), peuvent trouver des espaces dédiés sur le territoire : infrastructures scolaires jusqu'à la fin du Lycée, Mission Locale, Espace Social/Espace Jeune. Ces jeunes restent pour la grande majorité sur le territoire jusqu'à la fin du secondaire. Pour une grande partie, ils partent ensuite faire leurs études à l'extérieur du territoire et parfois reviennent s'installer dans le Diois qu'ils trouvent du travail ou non. Pour d'autres, le départ du territoire n'est pas prévu et s'en suit la recherche d'activité, sans forcément de formation. Il y a des situations plus critiques ou les jeunes quittent l'école, sans formation, et sans volonté future. L'année précédente, l'Espace Jeune, via l'Espace Social a réalisé une étude qualitative sur **la place, le rôle et le vécu des jeunes** sur le territoire, avec pour objectif de faire connaitre le discours des jeunes sur leurs manières de vivre dans le Diois et mobiliser ainsi les institutions à ce sujet. Il ressort de cette enquête, qu'une partie des jeunes ont « peur » de leur avenir, en partie lié au travail, aux études et au territoire.

Qu'en pensent les Jeunes?

« Je rêve de partir, habiter dans une grande ville et revenir », « Je rêve d'avoir un métier qui me plait, de réussir dans la vie », « Je rêve de quitter le Diois, de faire de grandes études ».

« J'ai peur de l'orientation professionnelle, de m'ennuyer, de l'avenir », « J'ai peur de l'avenir, de ne pas revenir », « J'ai peur d'être pauvre, de rester ici », « J'ai peur de ne pas savoir ou continuer mes études, de rester bloqué ici ».

« J'ai besoin de travailler, d'avoir les moyens de bouger », « J'ai besoin d'argent, de grands magasins », « j'ai besoin d'avoir le WIFI permanent, de 3G », « J'ai besoin de lieux ouverts aux jeunes et de jeunes (pas assez nombreux) ».

« Je suis satisfait du cadre naturel dans lequel je vis, du paysage, de la montagne, de la tranquillité »,

« je suis satisfait des activités, du sport ».

3- Quel modèle économique ?

Des flux de revenus captés mais mal redistribués

Le niveau de développement d'un territoire dépend plus de sa capacité à capter de la richesse (des revenus) qu'à seulement en produire (PIB). Le Diois se caractérise par un potentiel de captation de la richesse très élevé et largement supérieur à la moyenne des communautés de communes françaises : 263 337 538 € qui sont potentiellement captés par le Diois mais qui sont mal redistribués dans l'économie locale.

Une analyse du fonctionnement du système de consommation locale (2010)

	Potentiel de captation	Effet multiplicateur	Taux de couverture
CDDRA du Diois	23 109 €	221 501 €	10,4
Moyenne CC françaises	16 212 €	168 503 €	9,6

Source : Estimations provisoires OPC d'après Insee (DADS, Recensement, CLAP), Ministère du Tourisme, Direction Générale des Impôts

Etude IMPL (CCD – 2014)

Potentiel de captation = volume total de revenus captés/population résidante

Effet multiplicateur = volume total de revenus captés/nombre d'emplois de l'économie de proximité

Actuellement, le territoire compte 1 189 emplois de proximité et pourrait potentiellement prétendre à 1 532 emplois avec un système de redistribution égal aux autres communautés de communes françaises, soit un potentiel de 373 emplois supplémentaires.

Une seule dynamique économique : le tourisme

Le Diois présente un profil de type « publico-touristique ». Effectivement, le poids des revenus publics et plus encore des dépenses touristiques dans l'ensemble des revenus captés par le territoire demeurent assez nettement supérieur à la moyenne observée dans les communautés des communes françaises. A contrario, les revenus productifs exportateurs (issus de la vente de biens et de services à l'extérieur du territoire) et plus encore les transferts sociaux demeurent localement sous-représentés.

Structure des moteurs du développement du territoire en 2010 (en % des revenus captés)

	Base exportatrice	Base publique	Base sociale	Base résidentielle	*Pensions de retraite*	*Dépenses touristiques*	*Revenus des capitaux et fonciers*	*Revenus dortoirs*
CDDRA du Diois	7,8%	6,2%	11,0%	75,0%	20,3%	50,5%	1,7%	2,4%
Moyenne CC françaises	8,6%	3,9%	16,6%	71,0%	24,3%	13,0%	2,7%	31,0%

Etude IMPL (CCD – 2014) - Source : Estimation provisoire OPC d'après INSEE (DADS, recensement, CLAP), ministère du tourisme, Direction Générale des impôts

Un modèle de développement porteur de fragilité sociale

Ce modèle de développement se caractérise par un mode de fonctionnement déséquilibré, mais qui est efficace par son potentiel de captation de richesse qui apporte au territoire une capacité de résilience et de résistance aux crises qui s'explique par sa moindre spécialisation dans des secteurs concurrentiels.

Enjeux clés

Des habitants plus pauvres que dans d'autres territoires

- Précarité généralisée
- Déséquilibre du modèle de développement
- Dysfonctionnement du marché du travail
- Peu de redistribution de la richesse captée dans l'économie locale

Mais un territoire riche

- Des ressources naturelles, humaines et patrimoniales, des savoirs faire.
- Un potentiel de captation de revenus important

4- Le tourisme, revenu essentiel mais fragilisant

Chiffres clés

Population multipliée par 3 en été

80 000 visiteurs/an passent par l'Office de Tourisme du Diois.

Capacité d'accueil : **10 000 lits** (tous types d'hébergement confondus).

17 millions d'€/an consommés par les touristes dans les hébergements.

22% des touristes provenant des **Pays-Bas**.

Les principaux types d'hébergement qu'offre le territoire sont les campings, puis les gîtes et chambres d'hôtes et enfin les Hôtels pouvant aller jusqu'à 2 étoiles (90 établissements répartis sur tout le territoire).
Les activités phares du territoire sont la Cave Jaillance, puis la ferme aux papillons. Le Claps et le Cirque d'Archiane sont des sites très touristiques mais non marchands.

Une attractivité touristique certaine

Les touristes viennent chercher sur le territoire le soleil, les paysages, la tranquillité, et les prix bas !
L'attractivité touristique du Diois se retrouve dans les éléments naturels que sont le soleil, la nature et l'eau.
Des évènements emblématiques du territoire, comme la fête de la Transhumance ou la course cycliste la Drômoise sont reconnus régionalement voire nationalement et attirent de nombreux visiteurs sur un week-end end.

L'offre de sports de pleine nature est variée grâce à la diversité des paysages. Ces sports sont en constante évolution ; les randonneurs sont en recherche de nouvelles randonnées avec du contenu historique, patrimonial, environnemental et l'envie d'apprendre de nouvelles choses. Le VTT de haut niveau se structure autour de sportifs étrangers qui viennent pratiquer ce sport hors saison. La démarche Spot Nature, menée par l'Office de Tourisme et le Département, peut permettre de structurer l'offre.

Mais une qualité et une reconnaissance pouvant être améliorées

Le Diois n'est pas reconnu nationalement comme étant un site de sports de pleine nature, mais on peut y pratiquer ces sports en amateur, comme l'escalade, la randonnée, le canyoning ou encore le VTT. Aujourd'hui, cette offre n'est pas structurée pour en faire un produit d'appel touristique.
Le Diois est tout de même une destination vieillissante qui vit sur ses acquis. L'offre est souvent remise en question, avec un manque de qualité, un manque d'adaptation aux besoins des clients et des prix qui commencent à grimper alors que l'offre ne suit pas.

Enjeu : un développement à orienter vers des retombées locales

➔ Les enjeux du tourisme se trouvent dans l'offre que peut développer le territoire. C'est ce renouvellement, cette amélioration qui peut donner une nouvelle énergie, une nouvelle image au tourisme.
➔ L'étalement de la saison est à imaginer, à inventer pour faire du tourisme un vrai potentiel d'emploi à long terme et non plus précaire.
➔ Enfin, la construction de produits touristiques identitaires, amenant de la valeur ajoutée au territoire, permettrait au Diois d'être connu et reconnu à une échelle plus large que régional ou spécialement par les Pays-Bas.

5- Des activités productives liées au territoire

Les activités productives, produisent des biens et services vendus à l'extérieur du territoire, ils peuvent être consommés sur place mais le volume produit ne peut être absorbé par le faible nombre d'habitants « on ne peut pas boire toute la Clairette produite, soit 5-7 millions de bouteilles par an ! »

5.1 L'Agriculture

Sources : Recensement agricole 2010 - Enquête pastorale 2012 (ADEM)

Chiffres clés

481 exploitations sur 23 000ha de surface agricole

20% des emplois totaux du territoire.

30% des exploitations en Bio.

20% des exploitations en polyculture -polyélevage

L'agriculture est la principale activité productive du Diois. Elle se caractérise notamment par un nombre important d'exploitations labellisées en Bio ou autres signes officiels de qualité.
Il s'agit plutôt d'une agriculture diversifiée où 30% des exploitations ont une autre activité (transformation, hébergement….), et basée sur des « petites » exploitations (la moitié des exploitations considérées comme « petites » au sens du Recensement Agricole).

L'élevage concerne 1/3 des exploitations. Il s'agit d'une des activités phares du territoire, particulièrement le pastoralisme mis en valeur à travers la fête de la Transhumance. L'abattoir intercommunal à Die permet la transformation et ainsi la vente directe de viande locale.
Cependant, cette filière traverse une crise importante (crise économique, prédation, etc.) et, entre 2000 et 2010, le nombre de brebis est passé de 25 000 à 20 000 têtes sur le territoire. Il s'agit d'une activité à dynamiser, en développant des outils collectifs de transformation et commercialisation, en valorisant d'autres produits, ou en mettant en valeur les bonnes pratiques existantes.

La viticulture représente ¼ des exploitations, classées comme étant « moyennes à grandes », et reconnues avec l'AOC Clairette et la Cave Coopérative Jaillance. L'enjeu de cette filière est de permettre au territoire de recevoir des ressources extérieures par l'export de productions.

Les Plantes à Parfum, Aromatiques et Médicinales (PPAM), sont une nouvelle porte d'entrée de l'agriculture productive. En effet, la Drôme est le département recueillant le plus de producteurs de PPAM et de surfaces, notamment en Bio. Dans le Diois, des entreprises de collecte, transformation et commercialisation sont présentes : Coopérative des PPAM du Diois, Herbier du Diois, Nateva, Fytosan ou la Drôme Provençale.

Des acteurs présents sur le territoire

Les filières agricoles peuvent être développées grâce à la présence des acteurs économiques tels que la Cave Jaillance, l'abattoir, ou les entreprises de transformation de PPAM.
Les candidats à l'installation peuvent être accompagnés grâce à la présence du CFPPA.

Un recul du nombre d'exploitations inquiétant

Le nombre d'exploitations diminue chaque année : disparition de 100 exploitations en 10 ans. Le cas est particulièrement fort pour les petites exploitations en polyculture-élevage.
Ce constat peut être expliqué par l'avancement dans l'âge des exploitants; plus de la moitié des chefs d'exploitations ont plus de 50 ans, sur 40% des surfaces. Les transmissions sont difficiles, même si on constate aujourd'hui des candidats à la reprise.
La filière la plus touchée est l'élevage ovin/caprin, avec une diminution du nombre de cheptel, le problème de la prédation du loup et le manque de structures de commercialisation.

Enjeu : Conserver des agriculteurs qui vivent de leur travail

➔ Pour l'ensemble des filières, il y a un enjeu important sur la reprise des exploitations, l'accès au foncier, et l'installation de jeunes agriculteurs.
➔ Par ailleurs, il est nécessaire que cette filière productive soit valorisée dans son système de commercialisation afin que cela bénéficie aux exploitants mais également aux consommateurs en recherche de produits locaux et de saison.

5.2 La Forêt et la filière Bois

Sources : Document Sylvicole Territorial (CCD – 2014), diagnostic ETF (Fibois – 2013)

Chiffres clés

80 000ha de forêt, soit 70% du territoire

La forêt Dioise est répartie pour moitié entre privée et publique (30 000ha domaniale, 15 000ha communale).

70 000m3/an exploités

Principalement à destination de la trituration et du bois énergie

La forêt publique est composée principalement de résineux, notamment de pin noir, puis pin sylvestre et sapin. L'ONF sort 50 000m3/an.
La forêt privée est composée majoritairement de pin sylvestre et pin noir puis de hêtre et de chêne. La forêt privée est caractérisée par un fort morcellement du foncier (5 000 comptes de propriétés pour 4ha de surface moyenne). On estime le volume mobilisé par les propriétaires à 20 000m3/an.

Une ressource importante et des acteurs économiques

La forêt est une ressource couvrant 70% du territoire du Diois, et donc potentiellement exploitable. Une dynamique existe autour de la transformation en bois énergie, avec d'ailleurs la présence d'une CUMA Bois énergie sur le territoire.
Le monde professionnel autour de l'exploitation forestière est bien représenté avec la présence de 13 Entrepreneurs de Travaux Forestiers (ETF) recensés, 2 exploitants et 3 scieries sur le territoire.

Mais une ressource de faible qualité

Mais historiquement le Diois n'a pas pour tradition l'exploitation et la mise en valeur de sa forêt. L'exploitation est difficile dans des terrains souvent escarpés, ce qui en limite l'accès ou rend le travail couteux et laborieux. Il est donc difficile pour les ETF locaux de trouver des chantiers rémunérateurs.
De plus la qualité du bois reste relativement médiocre, et donc le marché n'est pas développé, ni compétitif.

Enjeu : utiliser la ressource pour du revenu local (économie de proximité)

➔ La filière bois a besoin d'être structurée, pour devenir productrice voir compétitrice.
➔ Il est nécessaire de créer de la valeur ajoutée localement, en utilisant au mieux cette ressource (entreprises de transformation/commercialisation locales, ex : granulés/plaquettes).

5.3 La Culture, une richesse pouvant s'exporter

Source : Recherche-action Culture (CLDD - 2013)

La Culture, une activité productive ?

En effet, même si les Diois « consomment » de la culture localement (cf. chiffres ci-dessous), nombreux acteurs culturels sur le territoire se produisent à l'extérieur du territoire et constituent ainsi des richesses s'exportant et apportant ainsi des revenus sur le territoire.

Une richesse culturelle importante

Le Diois est reconnu pour sa richesse culturelle et pour les acteurs qui y participent. Ces derniers sont nombreux et diversifiés (musique, spectacle vivant, arts plastiques, action culturelle, patrimoine), ce qui permet une offre complète sur le territoire.

Certains secteurs comme les arts du cirque bénéficient d'un ancrage particulier, appuyé par une formation Section Cirque au collège de Die.

La ville de Die propose des équipements culturels importants et reconnus de qualité à échelle régionale :

- Cinéma municipal labellisé Art et Essai (nombre d'entrées en augmentation, fait rarissime à échelle nationale), sous délégation de service public en renouvellement pour 2015.
- Théâtre municipal labellisé Scène Rhône-Alpes, sous délégation de service public jusqu'à 2018.
- Musée de Die, labellisé Musée de France, mettant en valeur le patrimoine riche du territoire.
- Médiathèque départementale (proportion d'utilisateurs largement supérieure aux moyennes régionales)

Chiffres clés

250 personnes investies dans le secteur culturel sur le Diois, représentant **160** structures.

+ 32 000 entrées/an au cinéma
+ 10 000 entrées/an au théâtre
+ 2 500 lecteurs inscrits à la Médiathèque
(pour 11 000 habitants !)

De nombreuses manifestations ponctuent l'année et participent à la vie du territoire.
Une soixantaine de lieux ont été identifiés sur le territoire comme étant utilisables pour des besoins culturels (exposition, répétition, diffusion, etc.).

Mais méconnue et dispersée

Le diagnostic culturel mené en 2013 par le CLDD a montré un manque de structuration des acteurs culturels ainsi qu'une méconnaissance de la richesse existante, notamment des lieux et des acteurs.
Certaines situations sont conflictuelles, notamment liées au fait que les financements diminuent régulièrement, rendant les échanges et les projets communs parfois difficiles. Le manque de financements pérennes nuit à la pérennité de structures existantes.

Enjeu : encourager un rayonnement de cette richesse au-delà du territoire grâce à une offre collective

➔ Structurer les acteurs culturels pour favoriser une communication commune, de la mutualisation ou des actions collectives
➔ Question de l'ampleur territoriale des équipements municipaux
➔ Améliorer les lieux de répétition, diffusion, etc.
➔ Encourager l'export de la production culturelle dioise

6- Economie de proximité et consommation locale

Les secteurs d'activités de l'économie de proximité sont tournés essentiellement vers la satisfaction des besoins des populations résidentes, leur développement dépend de la propension à consommer localement.

6.1. Entreprises de proximité *Source : INSEE 2013*

Un foisonnement de très petites entreprises de proximité 675 établissements dont 80 % n'ont pas de salariés

Les commerces et services de proximité représentent conjointement 270 établissements, dont la moitié sont concentrés sur Die, et le reste étant surtout situé dans les chefs-lieux de canton (Chatillon, Luc, La Motte) et les gros bourgs (St Nazaire, Lus la Croix Haute).
Parmi les 201 commerces comptabilisés dans le Diois, le commerce alimentaire représente 23%, la restauration 29%, l'équipement de la personne 9%, et la culture-loisir 10%.
Le Diois garde une forte concentration commerciale grâce à la clientèle touristique, à la présence des résidents secondaires et à son éloignement des grands centres commerciaux. Malgré cela, de nombreux commerces présentent aujourd'hui des difficultés. Ces établissements sont nombreux mais offrent peu d'emplois salariés et ont une faible propension à se développer.

Les entreprises de Bâtiment & Travaux Publics (225 établissements et 432 salariés) sont concentrées dans le triangle Die, Chatillon-en-Diois, Luc-en-Diois. Ce secteur est néanmoins mieux réparti entre les bourg-centres que les commerces ou les services, moins concentré à Die où « seul » un gros tiers des établissements est présent. Ce secteur d'activité se maintient et comportent une grande partie des nouvelles créations d'activités souvent sous la forme auto entrepreneuriale. Ce secteur pourrait être source d'emplois, mais les entreprises préfèrent souvent prendre moins de chantier ou rester dans un périmètre très restreint plutôt que de se développer en embauchant des salariés pour une durée indéterminée.

La restauration comptabilise 90 établissements, dont 70% du secteur est concentré sur les gros bourgs.
De nombreux établissements sont liés à l'activité touristique et à la présence des résidences secondaires.

Le secteur de l'artisanat (fabrication et art) compte 90 établissements, principalement sans salarié. Il s'agit d'un secteur fragile où 86% des professionnels ont moins de 10 ans et qui pour l'instant s'exporte peu à l'extérieur du territoire.

Enjeu : adapter les entreprises de proximité aux nouveaux modes de consommation et encourager leur rayonnement au-delà du territoire

- ➔ Adapter les commerces et service de proximité à de nouveaux modes de consommation
- ➔ Réflexions à mener sur la temporalité du travail dans les entreprises du bâtiment et travaux public maillage avec d'autres secteurs d'activité pour l'embauche de salariés.
- ➔ Adapter les entreprises du bâtiment aux nouveaux modes de construction et rénovation
- ➔ Potentiel de développement pour l'artisanat d'art vers une diffusion commerciale au-delà du Diois

6.2. Et habitudes de consommation

Source : étude sur la consommation des habitants du Diois (CCI- 2011)

La consommation des habitants du territoire est différente selon les produits. En effet, les habitants ont pour habitude de consommer l'alimentaire sur place mais moins sur d'autres produits.

Plus de la moitié des dépenses sont faites dans les grandes surfaces que proposent le territoire (Supermarchés et grandes enseignes).

Chiffres clés

11 591€ : c'est ce que pourrait dépenser un ménage/an.

Chiffre d'Affaire du commerce du Diois : 48 millions d'euros, dont **92%** généré par **les ménages locaux**

L'approvisionnement local et la consommation locale se développent

Seulement 8% des dépenses liées à l'alimentation se fait hors territoire.
Les marchés ont la côte, et 5% des dépenses se font dans ces lieux éphémères. Des magasins regroupant des produits locaux ont vu le jour et la vente directe à la sortie de l'abattoir du Diois est à plébisciter.
Un potentiel de consommation de 62 millions d'euros pourrait être dépensé sur le Diois, soit 11 951€/an pour un ménage.

Mais des commerces qui ont du mal à s'adapter aux nouvelles pratiques de consommation

28% des dépenses sont effectuées hors territoire (et 46% des dépenses hors alimentaire).
Dans le Diois, 6% des achats sont faits à distance, 40% pour l'équipement de la maison et 30% d'équipement à la personne.
Par ailleurs, qu'entend-t-on par « Commerce de proximité » lorsque l'on sait que 71% des achats (tous produits confondus) sont réalisés en voiture contre 16% à pied et 3% en vélo ?

Enjeu : favoriser la consommation locale

- ➔ Favoriser les circuits courts y compris non alimentaire (bois énergie….)
- ➔ Orienter vers d'autres modèles économiques : économie circulaire, recyclage et réparation, transversalité entre les secteurs d'activités

7- L'offre du territoire

7.1. Les services à la population

Source : Etude Services à la population en Rhône-Alpes

Le territoire, par son éloignement des grandes villes et des principales administrations, est doté de nombreux services à la population :

- des services publics dits délocalisés tels que la Sous-Préfecture, la Direction Départementale des Territoires, les services sociaux du Conseil Général, un hôpital dont le service Maternité,
- ainsi que des équipements culturels et sportifs, les centres de formation (Greta, CFPPA, Collège-Lycée)
- De plus, certains services sont présents sous forme de permanences, comme la permanence juridique, le CALD, ou sous forme de présence ponctuelle : Pôle Emploi, les Chambres consulaires, etc.

La présence de ces services n'est pas directement liée à l'attractivité du territoire mais sont indispensables pour maintenir la population.

Une offre de services plutôt satisfaisante

L'offre de garde d'enfant est supérieure à la moyenne drômoise même si le besoin de places supplémentaires est constant : 5 structures d'accueil collectif et une cinquantaine d'assistantes maternelles
Les jeunes (13-20 ans) peuvent trouver au sein de l'ESCD un Espace Jeunes.
Les personnes âgées ont à leur service un réseau d'aides à domicile et pour les plus dépendantes, des structures collectives privées ou publiques, médicalisées ou non dans les bourgs centres du Diois.
Au niveau de la Santé, le territoire est plutôt pourvu en médecins notamment généralistes, mais ceux-ci n'assurent pas les gardes. L'hôpital est fréquenté mais certains services manquent à l'appel comme l'ophtalmologie, et nécessitent des déplacements vers la vallée du Rhône. Enfin, le territoire a vu l'arrivée progressive de la médecine douce –parallèle en réponse à la demande des populations.

Mais sans cesse menacée et polarisée sur Die

75% des communes rurales ont moins de 2 équipements (dont la moitié n'en a aucun).
La pérennité des espaces Relais de Services Publics est chaque année remise en question et il existe une réelle difficulté pour proposer des permanences physiques sur le territoire.
Enfin, les écoles sont des services déterminants pour l'installation de familles dans les villages et le maintien d'une activité, mais aujourd'hui certaines sont menacées car les effectifs s'approchent tout juste de la dizaine d'élèves.

Enjeu : maintien et amélioration des services existants

➔ Favoriser l'accessibilité (développement de la mobilité, adaptation des services aux modes de vie, recours aux nouvelles technologies)
➔ Maintenir ces nombreux services qui sont vecteurs de création d'emplois (Maison des Assistantes Maternelles, aides à domicile).

7.2. L'offre de logement

Sources : diagnostic PLH (CCD), observatoire de l'habitat (ADIL – 2009)

D'après l'enquête menée par l'ESCD auprès des habitants, le logement et les transports ressortent comme des difficultés récurrentes pour les diois. Respectivement 30% et 40% des personnes interrogées considèrent comme une source de difficultés.

Qu'en pensent les Diois ?

« C'est pauvre en offre alors qu'il y a beaucoup de maisons fermées … l'équation est-elle si difficile à résoudre ? »

« Mon logement prend les ¾ de mes revenus actuels … c'est énorme !! »

« Toute une part de la population possède le Diois mais ne le fait pas vivre »

« Sans voiture je me demande comment je ferais car j'habite à 6km du car ! »,

« Pour le moment ca va mais dans l'avenir cela posera soucis quand on ne pourra plus conduire »

Seuls 57% du parc immobilier du Diois sont des résidences principales dont 1 551 logements sont des locations. Le territoire connait une forte concentration de résidences secondaires étant donnée son attractivité touristique. Cette proportion influence fortement les tendances du marché foncier. Certaines communes sont en déprise démographique (diminution du nombre d'habitants).

Les logements communaux participent à l'offre locative et au maintien de l'activité des communes. Ces initiatives compensent l'absence des bailleurs sociaux ou privés mais ce parc est majoritairement ancien et l'offre locative sociale reste faible par rapport à la part de ménages éligibles au logement social.
Le parc locatif privé présente également un certain niveau d'inconfort.

La Mission Locale du Diois assure un point d'accueil au logement (temporaire, intergénérationnel…)

Chiffres

8 966 logements (5 087 résidences principales et 3 346 résidences secondaires).

90% des locataires éligibles au logement social

Rythme de construction : 7.6 logements/an/1000 habitants (79% de maisons individuelles)

Enjeu :

➔ Requalifier et développer le parc locatif existant pour accueillir de nouvelles populations.

7.3. L'offre de transports

Du fait de la géomorphologie du Diois, les déplacements sont plutôt comptés en temps de déplacement que de kilomètres à parcourir.

Le Département et la Région organisent les transports collectifs entre le Diois et les autres territoires, autour de 3 axes : le transport scolaire, les lignes régulières interurbaines et le transport à la demande. La ligne TER est peu utilisée pour des trajets domicile-travail, car le cadencement n'est pas toujours adapté aux horaires de bureau.

Mais la voiture individuelle reste le moyen de transport le plus utilisé.
Le covoiturage formel (www.ecovoiturage0726.fr) ou informel est une pratique bien développée chez les habitants du territoire et de la Vallée.

Les déplacements en vélo sont peu ou pas organisés ; ils sont pratiqués mais restent dangereux et difficiles.

Chiffres

Die-Lus la croix Haute = Die-La Motte Chalancon = 45km = 50 minutes

80% de navetteurs sur le haut Diois contre **48 %** sur le bassin de Die.

1,5% de la population active du Diois va travailler à Crest, **1%** en Isère et **2%** à Valence[1].

28,4 km parcourus en moyenne entre le lieu de travail et d'habitation.

Enjeux :

➔ Enjeu environnemental
➔ Communiquer sur l'offre de transports existants afin d'en optimiser l'utilisation
➔ Répondre à des besoins non couverts en créant de nouvelles activités

III. Analyse AFOM

ATOUTS	FAIBLESSES
Territoire attractif pour sa qualité de vie appréciée et reconnue = gain de population permanente et destination touristique. Territoire qui présente une richesse environnementale reconnue : des sites classés, une biodiversité préservée (Natura 2000, ZNIEFF, présence d'espèces emblématiques.) Un territoire de projet et organisé : un CDDRA avec une charte du Pays Diois, sur le même périmètre que la Communauté des Communes. Un PAEC construit conjointement avec la candidature LEADER. Un territoire ouvert en lien avec les territoires voisins : les collectivités impliquées dans le GPRA Biovallée ®, Parc Naturel Régional du Vercors… Un secteur agricole avec des produits de qualité (AOC Clairette, PPAM) qui occupe une place importante dans l'économie et les emplois. Ressource humaine importante, qualifiée, compétente et polyvalente.	Territoire rural éloigné géographiquement des centres urbains, ce qui pose des problèmes de mobilités et d'accès aux centres de décisions administratifs, aux services notamment de santé… Faible taux de natalité et vieillissement de la population. Une seule dynamique économique : le tourisme, dont les revenus sont mal redistribués et qui pose des problèmes de : • cohésion sociale : revenu faible par habitant, précarité des emplois, problème de logement…, • maintien et d'accès aux services, notamment publics. La Filière bois ressource importante mais pas de valeur ajoutée sur le territoire.
OPPORTUNITES	**MENACES**
Le développement des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) sur le Diois est un réel vecteur de création de richesses locales en créant des activités en proximité mais qui s'adressent à l'extérieur du territoire. L'économie circulaire, et les circuits courts (y compris non alimentaire), une réelle opportunité pour créer des activités en proximité. La recherche de l'accroissement du taux régional d'autosuffisance alimentaire peut être une opportunité pour le Diois de développer ses activités productives notamment dans la filière agricole (ex : élevage) avec une commercialisation dans les zones urbaines les plus proches. Développement de la filière bois dont le potentiel reste largement sous exploité, est une opportunité de développement des activités productives. La mutualisation et la structuration de certaines secteurs (Tourisme, Culture) sont des moyens de se développer et pourquoi pas d'exporter. La ressource humaine considérée comme un réel levier de développement pour créer des activités nouvelles en s'appuyant sur l'intelligence collective.	Si l'on ne fait rien… Les emplois salariés et pérennes seront de plus en plus faible, des services disparaitront, et le tourisme sera l'unique moyen de revenu ce qui entrainera une baisse du nombre d'arrivées de résidents permanents. Le territoire connaitra un accroissement des inégalités, avec des zones en voie de désertification qui n'auront plus accès au minimum de service. Les entreprises connaitront de plus en plus de difficultés dans la transmission de leur activité (commerces, artisanat…) due à des problèmes de rentabilité. Les exploitations agricoles se trouveront éloignées des lieux de transformation. Peu à peu le tissu économique ne sera plus interconnecté et par conséquent la population disparaîtra de certaines zones du diois.

IV. STRATEGIE

Le Diois : Le laboratoire d'un développement économique équilibré aux sources de la Drôme

Des habitants pauvres…

Le Diois, une paupérisation relative généralisée

Le modèle de développement, est générateur d'une importante précarité et d'un certain dysfonctionnement de son marché du travail, avec une très faible propension à redistribuer la richesse captée dans l'économie locale (cf. l'effet multiplicateur supérieur à la moyenne)

Mais un territoire riche……

- **De ressources** naturelles, ressources humaines, richesses des savoirs faire et richesse du patrimoine, ce qui a pour conséquence : un cadre de vie plébiscité par les habitants

- **D'un potentiel de captation des revenus important** du au tourisme : *« Un territoire qui se caractérise par un potentiel de captation de richesses très élevé et largement supérieur à la moyenne des communautés de communes françaises caractéristique d'une très forte attractivité et des territoires au profil touristique »*
  - ⇨ marqué par une surreprésentation des revenus publics et des revenus résidentiels liée à une très forte surreprésentation des dépenses touristiques…
  - ⇨ … et une légère sous-représentation des revenus productifs exportateurs

Si l'on ne fait rien……

Le modèle de développement du Diois apparaît clairement déséquilibré et porteur de fragilités sociales.
Il apparaît aujourd'hui d'une absolue nécessité de contrecarrer la spirale négative dans laquelle semble s'être enfermé le territoire depuis sans doute de nombreuses années. Cette spirale porte les stigmates de ce que l'on décèle à l'analyse des territoires marqués par un enfermement dans une logique « d'hyper-résidentialisation » portée par un développement mal maîtrisé de l'économie touristique.

Nous décidons de : faire croître l'emploi local en favorisant les activités en proximité.

Favoriser la croissance des activités de proximité par une optimisation et/ou une augmentation des revenus de base qui sont source d'emplois locaux. Faire venir de nouveaux revenus et accroître les revenus d'activités existantes ou à développer sur le territoire.

Nous nous appuierons sur plusieurs principes qui auront pour objectifs de capter les flux «entrant» et «circulant» sur le territoire en agissant sur les « ressorts » de l'économie locale.
Ces principes sont la captation de revenus à l'extérieur du territoire, la propension des entreprises et des ménages à consommer localement, le développement du résidentiel en accueillant de nouveaux actifs et la rétention de la Valeur Ajoutée locale.

Trois axes stratégiques qui seront des leviers pour faire croître l'emploi local :

Axe 1 / Développer les activités productives ou mixtes « exportatrices » attachées au territoire qui ne se délocaliseront pas

Il s'agira de garder le plus possible les étapes de transformation et de commercialisation des produits et services, pour augmenter la valeur ajoutée sur le Diois en travaillant les différentes filières et secteurs ressources (agriculture, filière bois, bâtiment, culture, services aux entreprises….), tout en préservant les ressources du territoire dans une démarche d'éco responsabilité.

Activités productives ou mixtes :
Les activités concernées sont celles qui produisent des biens et des services sur le territoire et qui les exportent (activité productive) ou qui pourraient les exporter (activités mixtes : commerce : vente en ligne, BTP : développement de chantiers, production et diffusion culturelle…) à l'extérieur du territoire.

Axe 2 / Orienter le tourisme vers des retombées locales

Il s'agira d'accompagner le développement de l'activité touristique qui est le principal moteur de l'économie locale, afin que ses activités génèrent plus de retombées locales : emplois, investissement local, meilleure complémentarité avec les autres secteurs…

Axe 3 /Encourager la propension à consommer localement pour favoriser l'économie de proximité

Il s'agira d'encourager les habitants mais aussi les entreprises, les touristes, les résidents secondaires à consommer localement pour favoriser plus encore le dynamisme de l'économie de proximité.
Il s'agira aussi de favoriser l'investissement local afin d'améliorer la part d'investissement de l'argent captée sur le territoire.

Notre mode d'action portera, d'une manière transversale aux trois axes stratégiques, sur l'émergence de nouvelles activités, l'encouragement de l'entrepreneuriat, l'adaptation des activités existantes, le soutien à l'emploi local, le développement de l'investissement et de la consommation local.
En complément il est indispensable que notre territoire s'organise afin d'offrir des conditions d'habitabilité (logement, santé, transport, loisir, environnement…) pour maintenir la population et accueillir de nouveaux actifs.

Au-delà de notre mode d'action, **innover et expérimenter** de nouvelles méthodes, donner un véritable **rôle d'acteurs aux jeunes du Diois** sont nos priorités pour le territoire afin qu'il puisse trouver un nouveau modèle de développement plus équilibré.

Schéma récapitulatif des éléments de diagnostic, des enjeux identifiés et pistes d'actions.

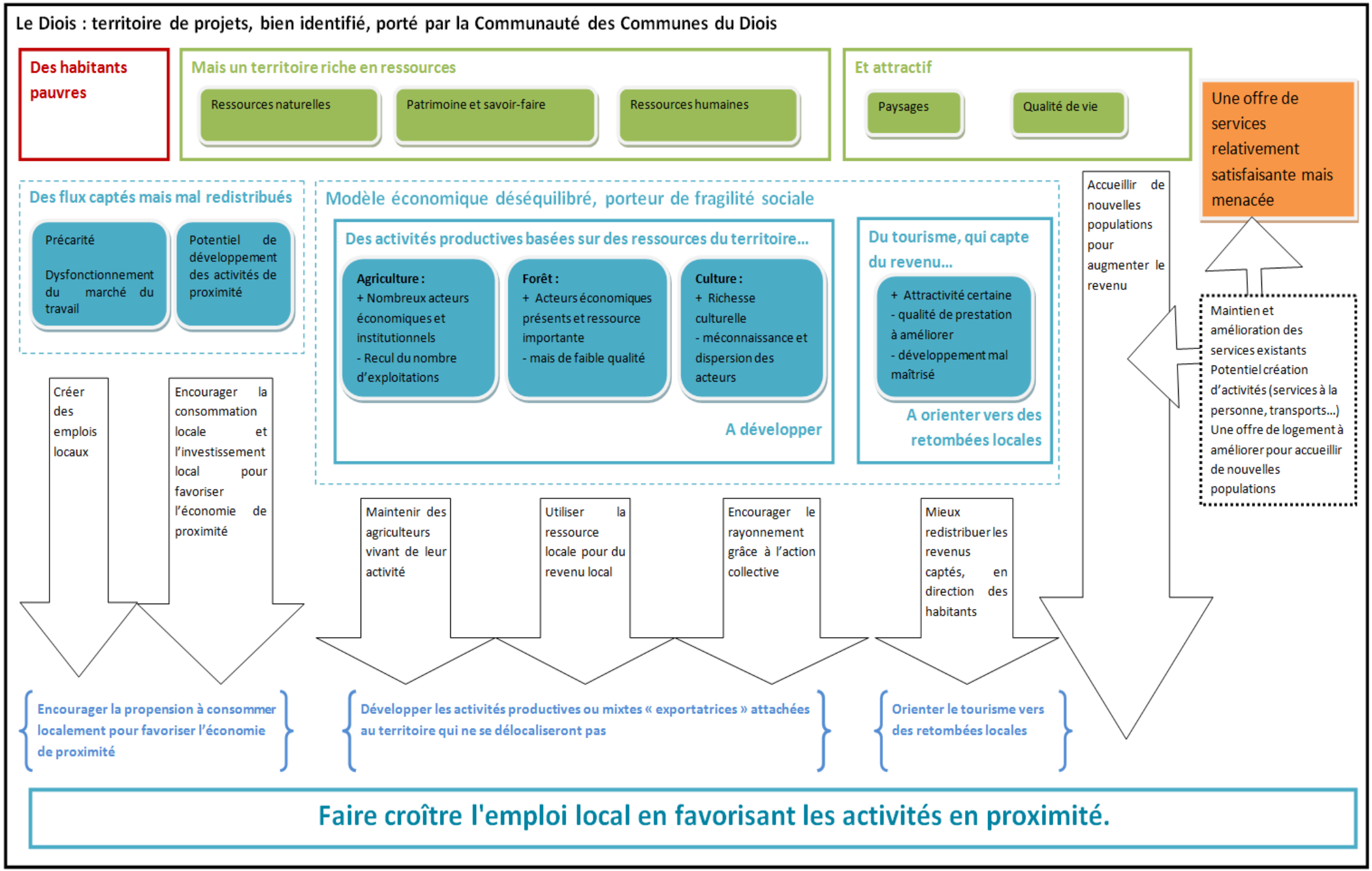

V. GOUVERNANCE

La méthodologie et le fonctionnement imaginés pour ce programme sont fortement inspirés de la réflexion issue de l'évaluation de LEADER 2007-2013 (cf. synthèse des préconisations en annexe).

1- Fonctionnement et organisation du programme

La structure porteuse

La Communauté des Communes du Diois est un territoire pertinent pour porter la prochaine programmation LEADER. En effet, la collectivité a été pionnière dans la coordination des programmes LEADER/CDDRA/PSADER ainsi que PPT et Biovallée® qui vient de se terminer. Pour 2015, elle se dote également d'un PAEC. Cela confirme le rôle de la Communauté des Communes comme moteur de développement territorial.
La construction des candidatures PAEC et LEADER ont été montées en parallèle grâce aux différents diagnostics qui ont permis aux programmes de s'alimenter l'un l'autre. Par ailleurs, la clause de revoyure du CDDRAA prévue début 2015 sera alimentée par le travail réalisé sur LEADER. On retrouve donc bien une cohérence et une homogénéité entre les différents programmes portés par la Communautés de Communes et permettant de répondre aux différents enjeux du territoire.

L'équipe de « développement »

Depuis 2012, la Communauté des Communes du Diois s'est dotée d'une organisation en binôme pour l'équipe d'animation/gestion des programmes de développement avec une forte transversalité entre les missions. Ce fonctionnement a porté ses fruits et ce binôme sera renforcé pour le prochain programme LEADER.
Cependant, il a été repéré un manque d'animation généraliste et thématique ces dernières années[2]. La collectivité a donc souhaité renforcer son équipe d'animation pour la prochaine programmation en la réorganisant. Cela a été fait à partir de l'expérience du Site de Proximité ainsi que d'une réflexion en interne. Nous nous dirigeons vers la création d'une véritable équipe de développement avec des postes thématiques. Cette équipe sera pertinente pour répondre à la volonté politique de faire émerger des projets et être volontariste.
Par ailleurs, les techniciens ont acquis une véritable habitude de travail en réseau, notamment en participant aux réseaux régionaux tels que PSADER, CDDRA, LEADER, Créafil, Economie de proximité.

L'équipe politique

Dans son fonctionnement, la Communauté de Communes prévoit un exécutif local d'un Président et 6 Vice-Présidents dotés de délégations transversales de manière à travailler en véritable équipe politique.
Le chef de projet local est alors Raymond Biglia, élu en charge des programmes de développement. Il a pour binôme Bernard Feuiltaine, élu en charge de l'économie, afin de croiser les regards.
Ces deux élus travaillent en lien étroit avec l'exécutif, qui pour cette candidature, est très investi et mobilisé dans la stratégie de développement portée par LEADER. Il y a d'ailleurs plusieurs membres de l'exécutif présents au Comité de Pilotage ainsi que d'autres délégués et membres du conseil.

Le Comité de Pilotage

Depuis le CDPRA (2006-2012), le Comité de Pilotage réunit les deux programmes LEADER et CDDRA actuel. Depuis quelques années, le Diois a donc pour habitude de programmer un comité régulier (une fois par mois), mixte (privé/public), transversal (thématiques et structures différentes) et surtout reconnu pour l'implication de ses membres et le dynamisme des débats (23 membres présents en moyenne, échanges fructueux, malgré la densité des ordres du jour).

[2] Evaluation finale LEADER 2007-2013.

Pour ce nouveau programme, le Comité de Pilotage a été totalement réorganisé en fonction des nouvelles thématiques.
Le fonctionnement a été repensé, suite à l'évaluation LEADER, pour conserver et encourager le dynamisme de ce comité et, à la fois, développer et repenser des modes de fonctionnement pour aller plus loin dans les échanges et les suivis de programmes.

Un fonctionnement actuel à conserver

Les Comités sont préparés 15 jours avant par les référents, soit l'élu local, l'élu région, le Conseil Local de Développement Durable et l'animateur généraliste. Les dossiers, aussi bien LEADER que CDDRA, sont d'abord étudiés techniquement par un comité technique multi-financeurs, qui donne également l'occasion d'échanger sur des points d'actualités (Conseil Général/Région/Direction Départementale des Territoires), puis par la commission d'avis du CLDD (pour les dossiers CDDRA et LEADER).
A chaque Comité, les porteurs de projets sont invités à venir présenter leur projet durant une vingtaine de minutes.
Le Comité de pilotage permet également de faire un suivi des projets qui ont été subventionnés, de faire des visites sur places quand il s'agit d'investissement et de parler de l'actualité du programme et des différents acteurs du territoire.
Certains fonctionnements mis en place en 2013 vont être développés car ils paraissent intéressants pour la mobilisation et le dynamise du Comité :

- L'organisation d'un séminaire annuel réunissant les membres du comité de pilotage, le CLDD, et les porteurs de projets ;
- Le suivi régulier des projets y compris via des visites sur place avec le comité ;
- L'organisation de comités délocalisés sur le territoire.

Amélioration du mode de fonctionnement

Grâce aux éléments de l'évaluation du programme LEADER précédent ainsi que les questionnaires réalisés annuellement en direction des membres du Comité de Pilotage, différentes préconisations ont été faites :

- Réorganiser les modes d'échanges, l'animation et les prises de paroles (travail à mener avec l'Espace Social et Culturel du Diois sur des règles d'animation), notamment pour intégrer les nouveaux membres.
- Sélectionner les projets selon des critères de sélection généraux, pour mettre en place une dynamique : création d'emplois locaux, critères du développement durable, rayonnement géographique du projet, impact sur le territoire…

> Les critères de sélection seront travaillés en début de programme avec le comité de pilotage (en séminaire de début d'année où les membres travailleront eux-mêmes sur des indicateurs d'évaluation et des critères de sélection). L'accent sera notamment mis sur la création d'emplois, l'innovation dans les activités et les partenariats.
> L'objectif serait de retravailler le mode de sélection des projets sous forme d'appel à projets qui permettra une meilleure visibilité et arbitrage des projets. La construction des modalités d'aides sera menée par le comité de pilotage en début de programmation.

- Créer un règlement du Comité de Pilotage (qui fait quoi, le rôle de chacun, les objectifs de ce GAL, pour les projets techniques, etc.).
- Trouver des nouvelles solutions de financement pour certains projets (cf. réflexion sur les petits projets, via la caisse de solidarité) et partenariats bancaires à établir.
- Former les membres du Comité de Pilotage à leur rôle, leur capacité à être acteur.
- Rappeler le rôle du Comité de Pilotage et donner les moyens d'évaluer correctement les dossiers.
- Mieux se connaitre entre membre du GAL : avoir des chevalets avec le nom prénom et la structure représentée puis lors des votes, bien distinguer les membres LEADER de ceux du CDDRA.
- Conserver la souplesse de réajuster en cours de programmation.

Réorganisation du Comité de Pilotage et construction du GAL

La nouvelle composition du Comité de Pilotage est à affiner en fonction des retours des membres. Elle a été pensée en couvrant l'ensemble des thématiques économiques présentes dans la stratégie et proposant une diversité de regards dans le débat. Lors de la consultation, chaque acteur présent s'est vu proposer de s'investir. La proposition a été faite à d'autres membres par rapport à leurs engagements, représentativité géographique et de points de vue…

Le **GAL** va être créé sur la base des acteurs invités à la soirée de consultation sur la programmation LEADER 5.0. En effet, il a été demandé que des consultations de ce type soient organisées régulièrement (annuellement) pour faire le point sur les avancées du programme, informer sur les projets soutenus et les orientations données[3]. A ce GAL seront associés les porteurs de projets soutenus. Cela avait été fait lors de précédents séminaires CDDRA-LEADER Diois où des porteurs de projets venaient faire le bilan de leurs actions, devant le comité de pilotage élargi à la commission d'avis du CLDD. L'objectif étant bien d'associer les porteurs de projets à la dynamique portée par LEADER au cours de la vie du programme et non uniquement via la demande de subvention[4].
Les 52 communes et leurs conseils municipaux sont également des relais importants de la communication et de la remontée de besoins.

La place des commissions thématiques

Les commissions thématiques (agriculture, tourisme, économie…) sont des organes qui permettent de faire des propositions au comité de pilotage.
Aujourd'hui, une commission agricole, composée d'élus, d'acteurs économiques, d'organismes professionnels, et des partenaires, précède généralement le Comité de Pilotage. Y sont traités les dossiers agricoles, pastoraux, forestiers et désormais agri-environnementaux. Le rôle de la commission est de donner un avis sur les dossiers PSADER, PAEC, PPT et de proposer des orientations au conseil (s'agissant de la politique intercommunale) ou au Comité de Pilotage (s'agissant des programmes de développement).
Pour la prochaine programmation de nouvelles commissions thématiques seront créées sur le modèle de la commission agricole ; une commission Tourisme et/ou une commission Economie afin d'orienter les politiques et d'évaluer les effets de la stratégie.

Communication

Le territoire communique régulièrement avec les acteurs locaux (journal de la CCD, site Web, plaquettes, diffusion via les relais ESCD/CLDD/partenaires techniques), mais il a été constaté un manque de visibilité du programme européen.
Le Comité de Pilotage a souhaité pour la prochaine programmation que soit fait plus de transparence quant aux projets qui ont été soutenus (type modèle des délibérations communales ou communautaires).
Aussi, il est donc prévu d'accentuer la communication sur plusieurs domaines :

- Ce qu'est le programme LEADER,
- Les projets soutenus et leurs résultats,
- Les actualités de la stratégie, sa bonne mise en œuvre,
- Le tout auprès d'un plus large public, citoyens, élus, et porteurs de projets.

Par ailleurs, il a déjà été réalisé un article de presse, interviewant les deux élus en charge du suivi du programme, sur LEADER et ses apports pour le territoire, la construction de la nouvelle candidature et les suites du travail mené à la Communauté des communes (voir annexe n°).

[3] Consultation du 1er septembre et de l'évaluation finale du programme 2007-2013
[4] Comité de pilotage du 29/09.

2- Construction du programme

Choix de la stratégie

La stratégie est en partie issue la démarche de l'IMPL (Institut de Management des Pratiques Locales), une formation/action initiée par la Région Rhône-Alpes et conçue par ARADEL : « Agir pour son économie de proximité ».
Cette démarche est basée sur l'approche des fonctionnements socio-économiques du territoire à partir des moteurs du développement (analyse réalisée par Olivier PORTIER Conseil en analyse territoriale et Vincent PACINI consultant entrepreneur chercheur), et a permis au territoire de valider une stratégie de développement économique globale, dont la stratégie LEADER est issue.
Le binôme politique et l'équipe de développement ont donc travaillé en complémentarité sur ces deux missions, veillant à systématiquement faire du lien entre les programmes (acteurs consultés en communs, utilisation des résultats d'une étude pour alimenter la stratégie, réunions communes…)
Cette démarche a permis notamment de mobiliser largement les acteurs privés (25 personnes mobilisées dans 3 sessions de travail) et les acteurs publics, élus communaux en début de mandat. Cela a apporté une matière d'une grande richesse pour proposer une stratégie.
La priorité cible a été proposée par les élus de la structure porteuse et sur cette base validée, des axes de travail ont été conçus par les acteurs eux-mêmes.

Consultation des acteurs et partenaires

Pour une meilleure appropriation de la stratégie par les acteurs dès le départ, il a été organisé une réunion dite « de consultation ». Celle-ci a eu lieu le 1er septembre 2014, mobilisant de nombreux acteurs ; environ 150 personnes ont été invitées, 50 ont répondu présente et 33 se sont montrées intéressées mais se sont excusées. Cette réunion a associé les acteurs dès le démarrage de la réflexion et cela a été un succès selon les retours.
Suite à cela, 27 projets sont remontés des acteurs locaux, aidant ainsi à structurer le programme d'actions. Les communes ont également été sollicitées, sur la stratégie ainsi que par mail sur leurs potentiels projets.
Par ailleurs, une attention particulière est portée sur la jeunesse, selon les volontés politiques. Une réunion regroupant les principaux acteurs de la jeunesse sur le territoire, a eu lieu le 12 septembre 2014 pour réfléchir à l'intégration des jeunes dans la stratégie LEADER, via l'Espace jeunes de l'ESCD, le lycée et la Mission locale. Un partenariat est en cours avec l'Espace jeunes et un axe transversal sera tracé autour de la place de la jeunesse dans l'économie Dioise.

Calendrier de travail

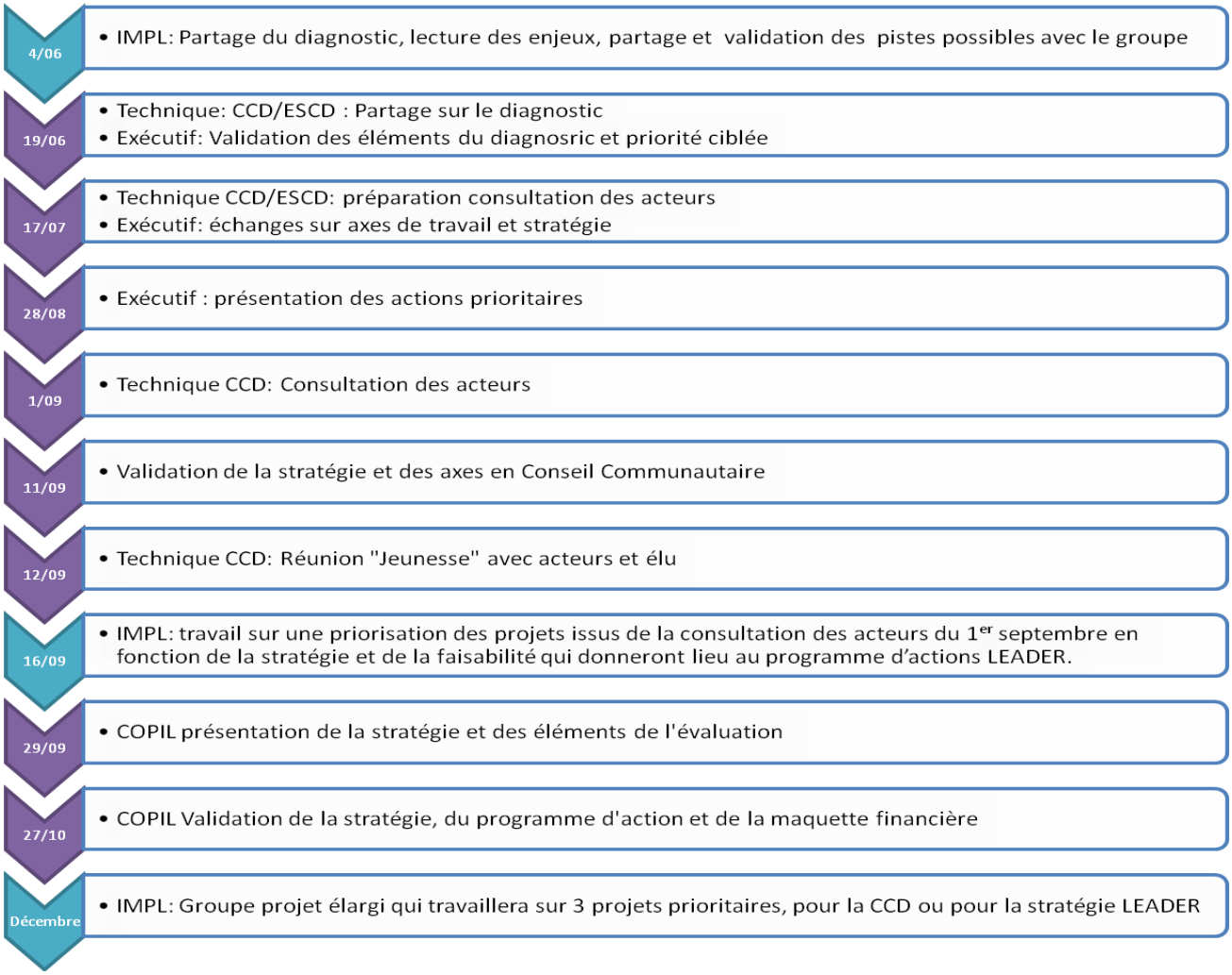

Partenariats

Les principaux partenaires du GAL sont et seront :

- Le Conseil Local de Développement Durable pour sa participation et son investissement dans le Comité de Pilotage.
- Les Chambres Consulaires, pour leurs appuis techniques et leurs projets.
- L'Espace Social et Culturel du Diois pour son nouveau projet social 2015-2018 et le diagnostic des habitants du territoire qui a permis de faire remonter une volonté de renforcer le pouvoir d'agir, d'exprimer leur besoin, de développer la communication, et pour les actions qui pourront être montées conjointement avec la collectivité.
- Les territoires voisins tels que le CDDRA Vallée de la Drôme, le Parc Naturel Régional du Vercors, les collectivités anciennement regroupées sous Biovallée, pour une articulation entre leurs différents enjeux et ceux de notre territoire, pour le volet Coopération nationale et transnationale.
- La Communauté des communes du Haut Bugey, pour construire et suivre une évaluation commune de nos deux GAL et deux programmes.

3- Evaluation du programme

Projet évaluatif

Pour la prochaine programmation, le GAL souhaite s'associer à un autre GAL de Rhône-Alpes afin de faire une évaluation croisée tout au long des 6 ans de contractualisation. Le choix s'est orienté vers le futur GAL porté par la Communauté de Communes du Haut Bugey. En effet, au regard de sa nouvelle organisation territoriale similaire à celle du GAL du Diois, de sa « jeunesse » et donc de son dynamisme dans les programmes européens, fait de ce territoire, un partenaire intéressant pour échanger, débattre, construire ensemble.
Celui-ci a pour priorité ciblée, « Le Haut Bugey : la diversité en mouvement », avec 3 axes qui en découlent :
1/ Reconnaitre et faire connaitre nos ressources et nos potentiels ;
2/ Relier les hommes, les espaces et les activités ;
3/ Vivre et accueillir.

Cette volonté commune de s'associer pour évaluer a été validée dans les GAL respectifs.

Les temps de l'évaluation

Pour la construction d'indicateurs commun, il est proposé d'organiser une rencontre entre les GAL du Diois et du Haut Bugey, afin d'établir un premier référentiel de travail commun :

- Comment s'organise le partenariat ? Les rencontres ? Les échanges ?
- Qu'est-ce que l'on veut évaluer tout au long des 6 ans ?
- Comment va-t-on s'y prendre, individuellement, en commun ?
- Quels outils mettre en place conjointement ?

Cette 1ère rencontre est prévue début 2015, lorsque les candidatures des territoires auront été validées. Par la suite d'autres rencontres, échanges entre présidents et/ou techniciens sont prévus en 2015 pour amorcer l'évaluation, puis jusqu'en 2020 pour suivre l'évaluation jusqu'à son terme.

Outils potentiels à mettre en place

Plusieurs outils évaluatifs seront à construire avec le GAL partenaire, mais déjà se dessine certains éléments qui ont été évoqués lors de l'évaluation du dernier programme :

- Travailler avec les membres du COPIL sur la construction d'une grille de lecture des projets au regard de certains critères, certaines attentes.
- Travailler avec les membres du COPIL sur la construction d'une grille d'évaluation finale des projets au regard des objectifs initiaux.
- Mettre en place une méthode de suivi des projets5 (réalisation, visite sur place, retour financier de l'opération par le porteur, échanges si difficultés apparentes à la réalisation du projet).

[5] Comité de Suivi évaluation du 23/07/2014

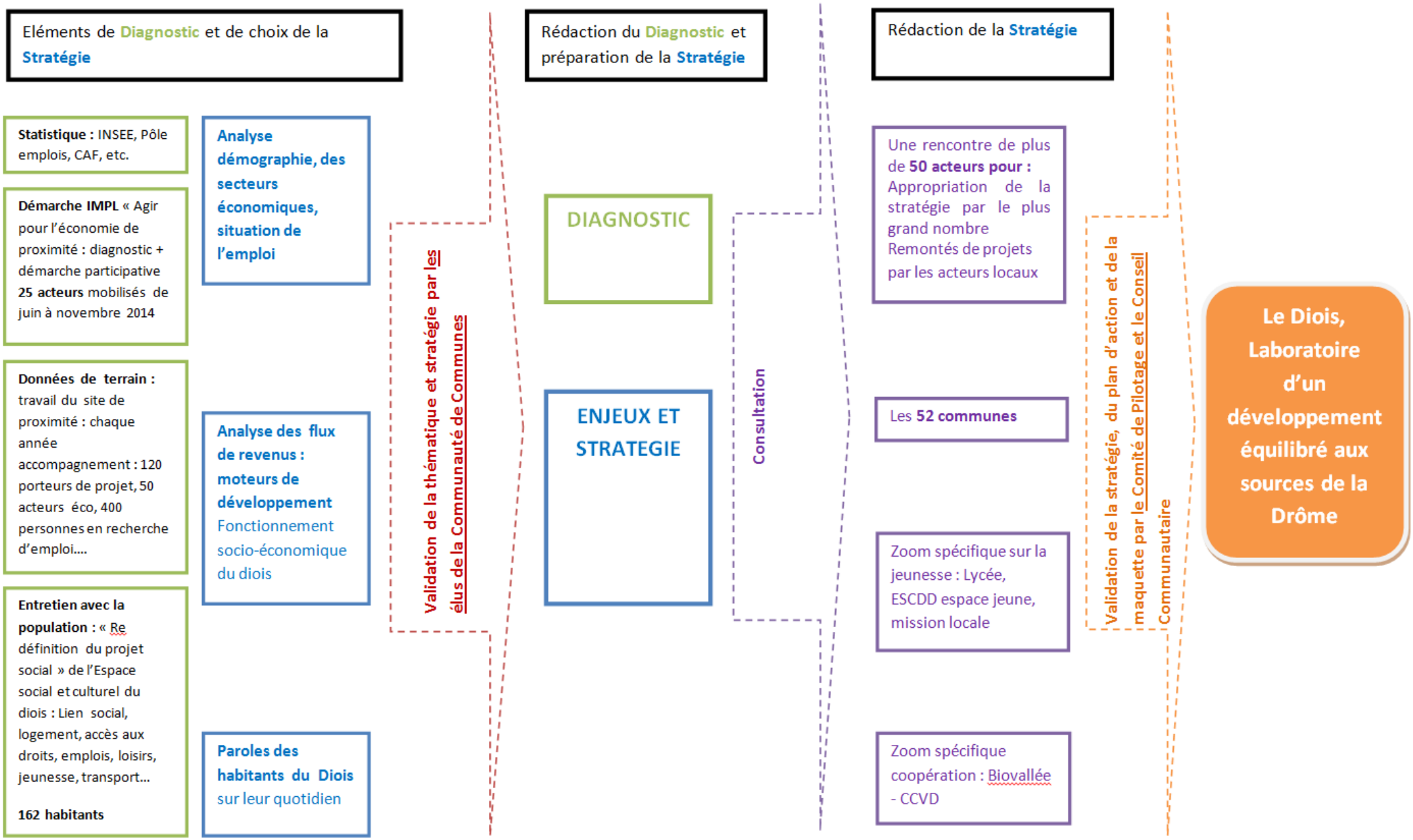
Eléments de Diagnostic et de choix de la Stratégie
Rédaction du Diagnostic et préparation de la Stratégie
Rédaction de la Stratégie
Statistique : INSEE, Pôle emplois, CAF, etc.
Démarche IMPL « Agir pour l'économie de proximité : diagnostic + démarche participative 25 acteurs mobilisés de juin à novembre 2014
Données de terrain : travail du site de proximité : chaque année accompagnement : 120 porteurs de projet, 50 acteurs éco, 400 personnes en recherche d'emploi....
Entretien avec la population : « Re définition du projet social » de l'Espace social et culturel du diois : Lien social, logement, accès aux droits, emplois, loisirs, jeunesse, transport...
162 habitants
Analyse démographie, des secteurs économiques, situation de l'emploi
Analyse des flux de revenus : moteurs de développement Fonctionnement socio-économique du diois
Paroles des habitants du Diois sur leur quotidien
Validation de la thématique et stratégie par les élus de la Communauté de Communes
DIAGNOSTIC
ENJEUX ET STRATEGIE
Consultation
Une rencontre de plus de 50 acteurs pour : Appropriation de la stratégie par le plus grand nombre Remontés de projets par les acteurs locaux
Les 52 communes
Zoom spécifique sur la jeunesse : Lycée, ESCDD espace jeune, mission locale
Zoom spécifique coopération : Biovallée - CCVD
Validation de la stratégie, du plan d'action et de la maquette par le Comité de Pilotage et le Conseil Communautaire
Le Diois, Laboratoire d'un développement équilibré aux sources de la Drôme

VI. PROGRAMME D'ACTIONS

STRATEGIE : Faire croitre l'emploi local en favorisant les activités en proximité

Axe 1 : Développer les activités productives « exportatrices » attachées au territoire qui ne se délocaliseront pas

1.1 : Créer un écosystème favorable à l'accueil d'activités et de nouveaux actifs

1.2 : Faire émerger et accompagner de nouvelles activités

1.3 : S'organiser, expérimenter pour exporter des activités productives au-delà du Diois

1.4 : Valoriser et encourager les pratiques respectueuses de l'environnement

Axe 2 : Accompagner le tourisme vers des retombées locales

2.1 : Réfléchir ensemble, s'organiser et expérimenter de nouvelles actions pour élargir la saison touristique

2.2 : Accompagner les projets touristiques structurants

Axe 3 : Encourager la propension à consommer localement pour favoriser l'économie de proximité

3.1 : Renforcer les réseaux et expérimenter de nouvelles formes d'emplois

3.2 : S'adapter aux nouveaux modes de consommation et d'entreprendre

Axe 4 : Mise en œuvre du programme

4.1 : Equipe d'animation et gestion du programme

4.2 : Animations dédiées aux thématiques

Axe 5 : Coopération nationale et transnationale

Axe 1/ Développer les activités productives « exportatrices » attachées au territoire

1.1 - Créer un écosystème favorable à l'accueil d'activités et de nouveaux actifs

Contexte au regard de la stratégie et des enjeux	**Développer les activités productives ou mixtes « exportatrices » attachées au territoire qui ne se délocaliseront pas** *: Il s'agira de garder le plus possible les étapes de transformation et de commercialisation des produits et services, pour augmenter la valeur ajoutée sur le Diois en travaillant les différentes filières et secteurs ressources (agriculture, filière bois, bâtiment, culture, services aux entreprises….), tout en préservant les ressources du territoire dans une démarche d'éco-responsabilité.* *Activités productives ou mixtes :* *Les activités concernées sont celles qui produisent des biens et des services sur le territoire et qui les exportent (activité productive) ou qui pourraient les exporter (activités mixtes : commerce : vente en ligne, BTP : développement de chantiers, production et diffusion culturelle…) à l'extérieur du territoire.* Il s'agira de mettre en place des conditions favorables matérielles et immatérielles pour développer de nouvelles activités productives dans le Diois : création d'emplois locaux, installation de nouveaux actifs, augmentation du potentiel de consommation.
Objectifs stratégiques et opérationnels	**Créer et diffuser une image positive du Diois** à l'intérieur et à l'extérieur du territoire **Développer les possibilités du travail à distance** **Développer des lieux de partage** (locaux, matériels, données, compétences…) qui sont des outils dynamiques, qui favorisent les synergies entre acteurs : espace de coworking, tiers lieux… **Faciliter l'accès au foncier, aux locaux professionnels et logement** **Créer des services pour les nouveaux actifs, les porteurs de projets** **Développer une image positive et accessible de l'entrepreneuriat auprès des jeunes**
Effets attendus	Nous aurons réussi si : - Nous avons mis en place des actions organisées de marketing territorial - Nous avons accompagné de nouveaux actifs sur le territoire - Des espaces collaboratifs, des tiers lieux se sont développés - Nous avons développé une image positive et dynamique de l'entreprenariat
Descriptif des actions	Définir une politique d'accueil de nouveaux actifs. Mettre en place des actions de Marketing territorial : Répertorier les atouts du Diois et ses particularités, mettre en valeur les initiatives qui ont marché, identifier les cibles et mettre en œuvre des actions de promotion. Avoir un interlocuteur fixe de proximité : pour l'accueil, l'orientation et suivi des projets « un fil rouge » tout au long du projet, l'accompagnement pour développer des projets innovants créateurs de nouveaux emplois. Créer un réseau d'experts qui pourraient être mobilisé pour accompagner les nouvelles entreprises et favoriser leur intégration dans le tissu économique local. Création d'un centre d'aide à l'entreprise, aux porteurs de projets (secrétariat,

	communication, gestion, juridique et financier…..). Assurer l'accès au Haut débit et mettre en place des actions de communication sur les possibilités d'installation avec une cible: les télétravailleurs potentiels. Développer les espaces partagés de travail et d'échanges : co-working, pépinières d'entreprises, locaux d'entreprises… Appuyer l'animation et le développement de ces espaces de travail et d'échanges : inventer de nouvelles formes de vacances pour les coworkers alliant vacances et travail au vert, développer des animations numériques, réduire la fracture numérique,…etc. Accompagner les collectivités ou des collectifs organisés ayant une volonté d'accueillir de nouvelles activités : création d'espaces mixtes dévolus aux entreprises, commerces, associations ainsi que des logements. Accompagner les initiatives pour faciliter l'accès au foncier, l'accueil des activités et la transmission des entreprises. Travailler sur un volet expérimental et éducatif : Ateliers innovations/créations d'entreprises, café de l'expérimentation de l'économie (Gestion financière et du lieu par les jeunes), maison des jeunes et des initiatives (Gestion financière et du lieu par les jeunes pour les jeunes).
Bénéficiaires	Collectivités, associations, acteurs économiques, particuliers, organismes consulaires, établissements de formation…
Dépenses éligibles	- Fonctionnement - Prestations externes - Investissement
Critères de sélection des projets	Les critères de sélection seront travaillés en début de programme avec le comité de pilotage. L'accent sera notamment mis sur la création d'emplois, l'innovation dans les activités et les partenariats mis en place. D'autres critères pourront être travaillés (critères du développement durable, autonomie, valorisation des pratiques locales, mutualisation).

Plan de financement

Coût total		Dépenses publiques		Dépenses privées ou autofinancement
		FEADER	Contributions nationales	
en €	1 745 000€	425 100€	443 400€	876 500€
en %		24%	25%	50%

Taux de cofinancement FEADER moyen :	49%
Modalités spécifiques de financements (ex: forfait, plafond, planchers…)	
Questions évaluatives et indicateurs de réalisation	
Analyse développement durable : incidence de l'action sur les 5 piliers (Économie/activités, environnement, social, gouvernance, validité)	
Ligne de partage avec les autres dispositifs du PDR	
Cofinancements mobilisables	
Références aux dispositions juridiques du FEADER, FEDER, FSE	
Références aux objectifs du cadre stratégique commun et aux priorités de l'UE pour le développement rural	

Axe 1/ Développer les activités productives « exportatrices » attachées au territoire

1.2 – Faire émerger et accompagner de nouvelles activités

Contexte au regard de la stratégie et des enjeux	**Développer les activités productives ou mixtes « exportatrices » attachées au territoire qui ne se délocaliseront pas** *: Il s'agira de garder le plus possible les étapes de transformation et de commercialisation des produits et services, pour augmenter la valeur ajoutée sur le Diois en travaillant les différentes filières et secteurs ressources (agriculture, filière bois, bâtiment, culture, services aux entreprises….), tout en préservant les ressources du territoire dans une démarche d'éco-responsabilité.* *<u>Activités productives ou mixtes :</u>* *Les activités concernées sont celles qui produisent des biens et des services sur le territoire et qui les exportent (activité productive) ou qui pourraient les exporter (activités mixtes : commerce : vente en ligne, BTP : développement de chantiers, production et diffusion culturelle…) à l'extérieur du territoire.* Il s'agira de créer de nouvelles activités économiques à partir des ressources locales pour développer **l'emploi et l'activité.**
Objectifs stratégiques et opérationnels	**Construction d'offres d'activités en lien avec les ressources du territoire** (naturelles, environnementales, ressources humaines, savoir-faire, déchets, patrimoine, bâtiment…) : **Faire émerger des projets dormants** : projets non révélés chez un acteur économique, ou projet de particuliers mais pour l'instant à l'état d'idée. **Appuyer la création et le développement** de ces activités.
Effets attendus	Nous aurons réussi si : - Deux à trois potentiels d'activités sont travaillés chaque année. - Une création ou un développement d'activité se réalise par an. - Nous avons permis au territoire de rester dans une dynamique de développement économique positive

Descriptif des actions	**Ingénierie pour l'émergence et la création d'activité :**
	
	- <u>Détection des potentiels d'activités</u> à partir de la ressource humaine ou des acteurs économiques, faire émerger des projets de l'intelligence collective par de la mise en réseau et par un accompagnement.
	- Exemples de potentiels à travailler :
	  ○ Rééducation, autiste, personnes âgées… qui renforcent les structures ou réseaux existants (aide à domicile, professionnels de la santé….).
	  ○ Transformation à partir de ressources locales (déchets, céréales, viande, oléagineux, laine…).
	  ○ Production d'énergie sur le territoire (quantité d'énergie produite par rapport à énergie consommée) : à partir des ressources (eau, bois, ….)
	  ○ Nouveaux types de productions agricoles permettant d'augmenter la valeur ajoutée sur le territoire ; recherche-développement sur la capacité agronomique du territoire…
	- <u>Construction de l'offre d'activité</u> (étudier la faisabilité, étudier et analyser les conditions d'accueil de l'activité).
	- <u>Recherche de candidats</u>
	- <u>Mise en place d'un système d'acteurs adaptés</u>, groupe local qui accompagnera la démarche jusqu'à la création ou le développement d'activités.
	
	Soutien aux projets innovants qui ont émergé et ont été sélectionnés.

Bénéficiaires	Collectivités, associations, acteurs économiques, particuliers, organismes consulaires, établissements de formation…
Dépenses éligibles	- Etude de faisabilité, - Voyage d'étude, visites d'expériences - prestation - Investissement - Communication
Critères de sélection des projets	Les critères de sélection seront travaillés en début de programme avec le comité de pilotage. L'accent sera notamment mis sur la création d'emplois, l'innovation dans les activités et les partenariats mis en place. D'autres critères pourront être travaillés (critères du développement durable, autonomie, valorisation des pratiques locales, mutualisation).

Plan de financement				
Coût total		Dépenses publiques		Dépenses privées ou autofinancement
		FEADER	Contributions nationales	
en €	900 000€	150 000€	140 000€	610 000€
en %		17%	16%	68%

Taux de cofinancement FEADER moyen :	52%
Modalités spécifiques de financements (ex: forfait, plafond, planchers…)	
Questions évaluatives et indicateurs de réalisation	
Analyse développement durable : incidence de l'action sur les 5 piliers (Économie/activités, environnement, social, gouvernance, validité)	
Ligne de partage avec les autres dispositifs du PDR	
Cofinancements mobilisables	
Références aux dispositions juridiques du FEADER, FEDER, FSE	
Références aux objectifs du cadre stratégique commun et aux priorités de l'UE pour le développement rural	

Axe 1/ Développer les activités productives « exportatrices » attachées au territoire

1.3 – S'organiser, expérimenter pour exporter des activités productives au-delà du Diois

Contexte au regard de la stratégie et des enjeux	**Développer les activités productives ou mixtes « exportatrices » attachées au territoire qui ne se délocaliseront pas** *: Il s'agira de garder le plus possible les étapes de transformation et de commercialisation des produits et services, pour augmenter la valeur ajoutée sur le Diois en travaillant les différentes filières et secteurs ressources (agriculture, filière bois, bâtiment, culture, services aux entreprises….), tout en préservant les ressources du territoire dans une démarche d'éco-responsabilité.* *<u>Activités productives ou mixtes :</u>* *Les activités concernées sont celles qui produisent des biens et des services sur le territoire et qui les exportent (activité productive) ou qui pourraient les exporter (activités mixtes : commerce : vente en ligne, BTP : développement de chantiers, production et diffusion culturelle…) à l'extérieur du territoire.* Il s'agira, à partir des activités existantes, de créer de la valeur ajoutée et investir de nouveaux débouchés hors territoire afin de développer les activités **pour créer de l'emploi local.**
Objectifs stratégiques et opérationnels	**Coordonner les différents opérateurs pour qu'ils développent leurs ventes à l'extérieur du territoire** **Mutualiser des moyens pour améliorer la productivité des entreprises :** Transport, emplois, matériels, locaux, outil de vente par internet…. **Créer des outils de mutualisation pour différentes étapes de la production et pour la commercialisation.** **Encourager des démarches d'expérimentation, de recherche et développement des acteurs économiques**
Effets attendus	Nous aurons réussi si : - Plusieurs dynamiques d'acteurs économiques se mettent en place - Des acteurs économiques se lancent ensemble pour commercialiser au-delà du Diois - Des acteurs économiques se lancent dans une démarche de recherche et développement - Nous avons permis au territoire de rester dans une dynamique de développement économique positive
Descriptif des actions	Création de structures collectives (groupement d'employeurs, de GIE…) pour mutualiser des compétences, des moyens, du matériel... Ex: créer un réseau de compagnies culturelles pour mieux exporter des spectacles… Créer des équipements et/ou des structures intermédiaires. Ex : ateliers de transformation et de commercialisation des produits locaux, (filière viande à partir de l'abattoir du Diois)… Créer des services répondant à des besoins identifiés des entreprises pour créer des services en commun. Ex : Créer une plateforme logistique multi-entreprises, créer une activité de petite logistique entre le Diois et la vallée du Rhône… Création de label ou marque ou développement de celle qui existe (comme la

	marque Biovallée®) pour valoriser les productions de qualité. Accompagnement de projets portés par des groupes d'entreprises ou d'agriculteurs permettant d'augmenter la valeur ajoutée sur le territoire.
Bénéficiaires	Collectivités, associations, acteurs économiques, particuliers, organismes consulaires, établissements de formation…
Dépenses éligibles	- Etude de faisabilité - Animation - Fonctionnement - Prestation - Investissement
Critères de sélection des projets	Les critères de sélection seront travaillés en début de programme avec le comité de pilotage. L'accent sera notamment mis sur la création d'emplois, l'innovation dans les activités et les partenariats mis en place. D'autres critères pourront être travaillés (critères du développement durable, autonomie, valorisation des pratiques locales, mutualisation).

Plan de financement				
Coût total		Dépenses publiques		Dépenses privées ou autofinancement
		FEADER	Contributions nationales	
en €	570 000€	147 000€	174 000€	249 000€
en %		26%	31%	44%

Taux de cofinancement FEADER moyen :	46%
Modalités spécifiques de financements (ex: forfait, plafond, planchers…)	
Questions évaluatives et indicateurs de réalisation	
Analyse développement durable : incidence de l'action sur les 5 piliers (Économie/activités, environnement, social, gouvernance, validité)	
Ligne de partage avec les autres dispositifs du PDR	
Cofinancements mobilisables	
Références aux dispositions juridiques du FEADER, FEDER, FSE	
Références aux objectifs du cadre stratégique commun et aux priorités de l'UE pour le développement rural	

Axe 1/ Développer les activités productives « exportatrices » attachées au territoire

1.4 – Valoriser et encourager les pratiques respectueuses de l'environnement pour développer les activités

Contexte au regard de la stratégie et des enjeux	**Développer les activités productives ou mixtes « exportatrices » attachées au territoire qui ne se délocaliseront pas** *: Il s'agira de garder le plus possible les étapes de transformation et de commercialisation des produits et services, pour augmenter la valeur ajoutée sur le Diois en travaillant les différentes filières et secteurs ressources (agriculture, filière bois, bâtiment, culture, services aux entreprises….), tout en préservant les ressources du territoire dans une démarche d'éco-responsabilité.* *<u>Activités productives ou mixtes :</u>* *Les activités concernées sont celles qui produisent des biens et des services sur le territoire et qui les exportent (activité productive) ou qui pourraient les exporter (activités mixtes : commerce : vente en ligne, BTP : développement de chantiers, production et diffusion culturelle…) à l'extérieur du territoire.* Les pratiques respectueuses de l'environnement, notamment dans la filière agricole, sont nombreuses dans le Diois, il s'agira de les valoriser et les encourager afin de pouvoir communiquer et vendre les produits avec une meilleure valeur ajoutée.
Objectifs stratégiques et opérationnels	**Valoriser des pratiques agricoles existantes respectueuses de l'environnement** **Accompagner la mise en œuvre des politiques agro-environnementales** **Accompagner et valoriser des pratiques respectueuses de l'environnement** dans les entreprises : dans les pratiques de production, dans le fonctionnement interne, dans l'amont et l'aval...
Effets attendus	Nous aurons réussi si : - des pratiques respectueuses de l'environnement se sont développées - de nouvelles pratiques ont été mises en place
Descriptif des actions	Accompagner la mise en œuvre du Projet Agro-Environnemental et Climatique et du Plan Pastoral Territorial : Animation/coordination du programme, communication, valorisation… Accompagnement de groupes d'entreprises ou d'agriculteurs souhaitant travailler à des pratiques communes respectueuses de l'environnement. Ex : actions remontant de besoins de groupes d'agriculteurs locaux. Valorisation des déchets d'entreprises. Développer des actions d'éco mobilité.
Bénéficiaires	Collectivités, associations, acteurs économiques, particuliers, organismes consulaires, établissements de formation…
Dépenses éligibles	- Animation - Etudes - Investissement

Critères de sélection des projets	Les critères de sélection seront travaillés en début de programme avec le comité de pilotage. L'accent sera notamment mis sur la création d'emplois, l'innovation dans les activités et les partenariats mis en place. D'autres critères pourront être travaillés (critères du développement durable, autonomie, valorisation des pratiques locales, mutualisation).

Plan de financement				
Coût total		Dépenses publiques		Dépenses privées ou autofinancement
		FEADER	Contributions nationales	
en €	260 000€	94 000€	94 000€	72 000€
en %		36%	36%	28%

Taux de cofinancement FEADER moyen :	50%
Modalités spécifiques de financements (ex: forfait, plafond, planchers…)	
Questions évaluatives et indicateurs de réalisation	
Analyse développement durable : incidence de l'action sur les 5 piliers (Économie/activités, environnement, social, gouvernance, validité)	
Ligne de partage avec les autres dispositifs du PDR	
Cofinancements mobilisables	
Références aux dispositions juridiques du FEADER, FEDER, FSE	
Références aux objectifs du cadre stratégique commun et aux priorités de l'UE pour le développement rural	

Axe 2/ Orienter le tourisme vers des retombées locales

2.1 – Réfléchir ensemble, s'organiser et expérimenter de nouvelles actions pour élargir la saison touristique

Contexte au regard de la stratégie et des enjeux	**Orienter le tourisme vers des retombées locales** *Il s'agira d'accompagner le développement de l'activité touristique qui est le principal moteur de l'économie locale, afin que ses activités génèrent plus de retombées locales : emplois, investissement local, meilleure complémentarité avec les autres secteurs…* Il s'agira de développer l'activité touristique sur la moyenne et basse saison, ce qui permettra de maintenir des activités liées au tourisme et à l'économie de proximité mais aussi de diminuer la précarité de l'emploi saisonnier.
Objectifs stratégiques et opérationnels	Dans le cadre de la réorganisation de la politique touristique du territoire, **réalisation d'un schéma de développement touristique.** **Créer et animer des réseaux d'entreprises pour construire ensemble une offre touristique** **Organiser des évènements culturels et/ou sportifs pour étendre la saison** **Valoriser l'offre touristique marchande du Pays Diois et rester concurrentiel face aux destinations comparables**
Effets attendus	Nous aurons réussi si : - L'ensemble des acteurs du territoire se réapproprie les problématiques liées au développement de l'économie touristique. - Plusieurs réseaux d'acteurs économiques se mettent en place - Un ou deux produits touristiques par an sont créés. - Nous avons permis au territoire de rester dans une dynamique de développement économique positive
Descriptif des actions	Coordonner et structurer les actions de développement touristique dans le cadre d'une politique de territoire durable : Réalisation d'un schéma de développement touristique L'Office du Tourisme Intercommunal du Pays Diois aura le rôle d'interface et de coordination entre le réseau des acteurs et le réalisateur de la mission. Favoriser l'échanges d'expériences entre acteurs économiques liés au tourisme : Educ'tour, communication commune, visites d'expériences… Création d'un réseau d'hôteliers et restaurateurs pour une offre homogène. Ex : accueil de bus, de groupes… Créer ou développer d'évènements phares et identitaires du territoire, sportifs ou culturels Adapter les outils à disposition de l'office de tourisme aux demandes de la clientèle touristique du territoire. Permettre la création d'une interface web de commercialisation de l'offre touristique marchande et assurer l'adaptation de ces outils aux nouvelles technologies. Créer ou valoriser des produits touristiques existants sur les moyennes et basses saisons. Ex : chemin des Huguenots et animation autour de la thématique

	Huguenotte...
Bénéficiaires	Collectivités, associations, acteurs économiques, particuliers, organismes consulaires, établissements de formation…
Dépenses éligibles	- Ingénierie - Prestation externe - Communication - Investissement
Critères de sélection des projets	Les critères de sélection seront travaillés en début de programme avec le comité de pilotage. L'accent sera notamment mis sur la création d'emplois, l'innovation dans les activités et les partenariats mis en place. D'autres critères pourront être travaillés (critères du développement durable, autonomie, valorisation des pratiques locales, mutualisation).

Plan de financement

Coût total		Dépenses publiques		Dépenses privées ou autofinancement
		FEADER	Contributions nationales	
en €	337 254€	129 764€	124 764 €	83 314€
en %		38%	38%	25%

Taux de cofinancement FEADER moyen :	51%
Modalités spécifiques de financements (ex: forfait, plafond, planchers…)	
Questions évaluatives et indicateurs de réalisation	
Analyse développement durable : incidence de l'action sur les 5 piliers (Économie/activités, environnement, social, gouvernance, validité)	
Ligne de partage avec les autres dispositifs du PDR	
Cofinancements mobilisables	
Références aux dispositions juridiques du FEADER, FEDER, FSE	
Références aux objectifs du cadre stratégique commun et aux priorités de l'UE pour le développement rural	

Axe 2/ Orienter le tourisme vers des retombées locales

2.2 – Accompagner les projets touristiques structurants

Contexte au regard de la stratégie et des enjeux	**Orienter le tourisme vers des retombées locales** *Il s'agira d'accompagner le développement de l'activité touristique qui est le principal moteur de l'économie locale, afin que ses activités génèrent plus de retombées locales : emplois, investissement local, meilleure complémentarité avec les autres secteurs…* Il s'agira, pour allonger la saison touristique, de s'appuyer sur des produits touristiques, des projets et équipements structurants, créateurs d'emplois.
Objectifs stratégiques et opérationnels	**Améliorer l'équipement existant** afin de pouvoir développer une offre sur la moyenne et basse saison pour accueillir un public plus large **Accompagner la création de nouveaux produits/projets touristiques qui amélioreraient la coopération** entre acteurs (hébergeurs, prestataires sport nature ou autres, artisans d'art, acteurs culturels…).
Effets attendus	Nous aurons réussi si : - L'activité touristique augmente sur le territoire au travers d'une politique territoriale cohérente et partagée - Le volume de consommation touristique augmente sur le territoire, en créant avec plusieurs acteurs un ou deux nouveaux produits touristiques. - Les offres sont mieux valorisées sur les périodes de moindre fréquentation - Nous avons permis au territoire de rester dans une dynamique de développement économique positive
Descriptif des actions	Réaliser un appel à projet annuel* stimulant et dynamique pour **la création de nouveaux produits/projets touristiques qui amélioreraient la coopération** entre acteurs (hébergeurs, prestataires sport nature ou autres, artisans d'art, acteurs culturels…) **et qui créeraient de l'emploi.** ** les critères de sélection et les modalités d'aide seront construits en début de programme.* Développer des pôles de tourisme vert et sportif sur la base de sites naturels et remarquables existants. Ex : site classé du Claps et du Saut de la Drôme (Luc en Diois)… Développer des produits touristiques autour des sites du territoire. Ex : Sentier des Huguenots… Réaliser des études et des investissements sur les hébergements et équipements touristiques (création et rénovation) pour améliorer l'offre et élargir la saison : Espace groupe au sein d'un camping, parc aquatique, canoë et Fat bike…
Bénéficiaires	Collectivités, associations, acteurs économiques, particuliers, organismes consulaires, établissements de formation…
Dépenses éligibles	- Etude de faisabilité - Prestation - Investissement - Communication - Signalétique - Aménagement

Critères de sélection des projets	Les critères de sélection seront travaillés en début de programme avec le comité de pilotage. L'accent sera notamment mis sur la création d'emplois, l'innovation dans les activités et les partenariats mis en place. D'autres critères pourront être travaillés (critères du développement durable, autonomie, valorisation des pratiques locales, mutualisation).

Plan de financement

Coût total		Dépenses publiques		Dépenses privées ou autofinancement
		FEADER	Contributions nationales	
en €	1 300 000€	312 000€	208 000€	780 000€
en %		24%	16%	60%

Taux de cofinancement FEADER moyen :	60%
Modalités spécifiques de financements (ex: forfait, plafond, planchers…)	
Questions évaluatives et indicateurs de réalisation	
Analyse développement durable : incidence de l'action sur les 5 piliers (Économie/activités, environnement, social, gouvernance, validité)	
Ligne de partage avec les autres dispositifs du PDR	
Cofinancements mobilisables	
Références aux dispositions juridiques du FEADER, FEDER, FSE	
Références aux objectifs du cadre stratégique commun et aux priorités de l'UE pour le développement rural	

Axe 3/ Encourager la propension à consommer localement pour favoriser l'économie de proximité

3.1- Renforcer les réseaux et expérimenter de nouvelles formes et d'emplois

Contexte au regard de la stratégie et des enjeux	**Encourager la propension à consommer localement pour favoriser l'économie de proximité** *Il s'agira d'encourager les habitants mais aussi les entreprises, les touristes, les résidents secondaires à consommer localement pour favoriser plus encore le dynamisme de l'économie de proximité.* *Il s'agira aussi de favoriser l'investissement local afin d'améliorer la part d'investissement de l'argent captée sur le territoire.* Il s'agira de développer de nouvelles formes d'emplois locaux (portages, mutualisation….) qui permettront d'appuyer la création et le développement de l'emploi local mais également de maintenir des activités de proximité.
Objectifs stratégiques et opérationnels	**Accompagner la gestion des compétences pour créer des emplois** **Créer des emplois en encourageant la mutualisation, faire de la recherche et développement sur de nouveaux portages salariaux.** **Créer du réseau, des échanges pour améliorer la connaissance des acteurs économiques auprès de la population et l'interconnaissance locale des activités.** **Valoriser et soutenir le développement des espaces, des outils, des compétences mutualisés qui dynamisent les activités et favorisent la synergie entre acteurs**
Effets attendus	Nous aurons réussi si : - Des emplois partagés se créent. - Des actions de coopération entre acteurs économiques se réalisent. - Les emplois sont moins précaires - Des réseaux dynamiques se mettent en place
Descriptif des actions	Animer la stratégie autour de l'emploi local Sensibiliser les employeurs à l'emploi local, transformer la sous-traitance en emploi ou activité. Travailler sur de nouvelles formes d'emplois partagés, mieux coordonner les besoins ponctuels des entreprises. Favoriser les Groupements d'Employeurs ou portage dans le but de mutualiser un ou des poste(s) à l'année entre plusieurs entreprises. Gérer les Emplois et les Compétences au niveau du territoire. Ex : Connaître les besoins des entreprises en termes de compétences et proposer des formations sur les qualifications recherchées ; travailler en partenariat avec les centres de formation locaux ; faire évoluer les compétences des personnes en recherche d'emplois. Travailler avec les saisonniers : Sensibilisation, étude, formation, lien avec les entreprises… Organiser de rencontres acteurs économiques/milieu scolaire/population, des visites des entreprises. Travailler à la création d'un réseau (réunions ponctuelles pour échanger sur des expériences, des pratiques) ou plateforme locale (outil d'information, de mise en lien type « Le bon coin diois »).

	Création d'un espace transdisciplinaire de partage de recherche et développement (type fablabs…) ouvert sur la ville. Encourager la coopération inter entreprise : mutualisation des ressources, des compétences, structuration de réseaux, club d'entreprises, ….
Bénéficiaires	Collectivités, associations, acteurs économiques, particuliers, organismes consulaires, établissements de formation…
Dépenses éligibles	- Etude de faisabilité - Ingénierie/ animation - Fonctionnement - Prestation - Investissement
Critères de sélection des projets	Les critères de sélection seront travaillés en début de programme avec le comité de pilotage. L'accent sera notamment mis sur la création d'emplois, l'innovation dans les activités et les partenariats mis en place. D'autres critères pourront être travaillés (critères du développement durable, autonomie, valorisation des pratiques locales, mutualisation).

Plan de financement				
Coût total		Dépenses publiques		Dépenses privées ou autofinancement
		FEADER	Contributions nationales	
en €	1 208 000€	267 000€	194 400€	746 000€
en %		38%	16%	62%
Taux de cofinancement FEADER moyen :			58%	
Modalités spécifiques de financements (ex: forfait, plafond, planchers…)				
Questions évaluatives et indicateurs de réalisation				
Analyse développement durable : incidence de l'action sur les 5 piliers (Économie/activités, environnement, social, gouvernance, validité)				
Ligne de partage avec les autres dispositifs du PDR				
Cofinancements mobilisables				
Références aux dispositions juridiques du FEADER, FEDER, FSE				
Références aux objectifs du cadre stratégique commun et aux priorités de l'UE pour le développement rural				

Axe 3/ Encourager la propension à consommer localement pour favoriser l'économie de proximité

3.2 - S'adapter aux nouveaux modes de consommation et d'entreprendre

Contexte au regard de la stratégie et des enjeux	**Encourager la propension à consommer localement pour favoriser l'économie de proximité** *Il s'agira d'encourager les habitants mais aussi les entreprises, les touristes, les résidents secondaires à consommer localement pour favoriser plus encore le dynamisme de l'économie de proximité.* *Il s'agira aussi de favoriser l'investissement local afin d'améliorer la part d'investissement de l'argent captée sur le territoire.* Il s'agira de faire en sorte que l'argent capté sur le territoire soit consommé ou investi localement afin de booster l'économie de proximité pour maintenir ou créer des emplois locaux.
Objectifs stratégiques et opérationnels	**Accompagner les activités existantes (commerces, artisanat, services…) pour s'adapter aux nouveaux modes de consommation** **Encourager les démarches de circuits courts** **Développer des outils de financement au niveau local**
Effets attendus	Nous aurons réussi si : - Les activités de proximité sont maintenues - Des outils de financement sont déclinés au niveau local
Descriptif des actions	Renforcer l'attractivité des commerces. Améliorer la promotion collective des activités du Diois. Renforcer l'attractivité des centres-bourgs qui repose sur l'ambiance d'achat. Soutenir la filière bois énergie Création d'une base e-commerce sur le Diois : point relais, système de commande… vente en ligne dans l'ensemble des commerces, point de vente locaux du Diois, récupération des commandes, une livraison centralisée, « Diois drive ». Créer un lieu où l'offre et la demande en produits locaux pourraient se rencontrer : Ex : Plateforme physique ou virtuelle de produits locaux Développer l'identification des producteurs locaux (alimentaires et non alimentaires). Re-localiser la production d'objets. Développer l'économie circulaire, mettre en réseau les acteurs de la réparation, de la collecte, de l'insertion (entreprises, association d'insertion, collectivités). Mettre en place un programme d'information et de sensibilisation pour lever des fonds pour créer un fonds d'investissement local. Sensibiliser la « base résidentielle » à participer au développement local comme des clubs d'investissement local : mise en place de CIGALE

	Développer les outils de micro-crédit et du crowdfunding localement. Organiser des évènements pour mettre en relation porteurs de projet et investisseurs locaux. Mettre en place un système d'aides directes aux investissements des entreprises : effet de levier efficace pour permettre aux entreprises, et en particulier aux TPE, d'adapter leur outil de travail aux demandes de leurs clientèles.
Bénéficiaires	Collectivités, associations, acteurs économiques, particuliers, organismes consulaires, établissements de formation…
Dépenses éligibles	- Etude de faisabilité - Animation - Fonctionnement - Prestation - Investissement
Critères de sélection des projets	Les critères de sélection seront travaillés en début de programme avec le comité de pilotage. L'accent sera notamment mis sur la création d'emplois, l'innovation dans les activités et les partenariats mis en place. D'autres critères pourront être travaillés (critères du développement durable, autonomie, valorisation des pratiques locales, mutualisation).

Plan de financement				
Coût total		Dépenses publiques		Dépenses privées ou autofinancement
		FEADER	Contributions nationales	
en €	1 905 400€	453 930€	819 620€	631 850€
en %		24%	43%	33%
Taux de cofinancement FEADER moyen :			36%	
Modalités spécifiques de financements (ex: forfait, plafond, planchers…)				
Questions évaluatives et indicateurs de réalisation				
Analyse développement durable : incidence de l'action sur les 5 piliers (Économie/activités, environnement, social, gouvernance, validité)				
Ligne de partage avec les autres dispositifs du PDR				
Cofinancements mobilisables				
Références aux dispositions juridiques du FEADER, FEDER, FSE				
Références aux objectifs du cadre stratégique commun et aux priorités de l'UE pour le développement rural				

Axe 4/ Mise en œuvre du programme

4.1 – Mettre en œuvre le programme LEADER

Contexte au regard de la stratégie et des enjeux	Un binôme d'animation et gestion du programme est nécessaire au bon fonctionnement du programme LEADER.
Objectifs stratégiques et opérationnels	**Animation de la stratégie** **Suivi du programme** **Communication** **Evaluation**
Effets attendus	Nous aurons réussi si : - Le programme atteint ses objectifs
Descriptif des actions	**Coordination** <u>Coordination de l'équipe de développement</u> - Coordination d'équipe de développement - Appui aux chargés de mission thématiques - Priorisation des actions à l'année - Coordination des actions de coopération LEADER <u>Suivi des programmes</u> - Animation du comité de pilotage ; préparation, coordination de l'ordre du jour en lien avec les élus référents, animation - Animation des réunions référents en lien avec les référents - Animation de comités techniques avec les partenaires financiers - Lien aux services régionaux (réunion de réseaux, suivi, autres dispositifs régionaux, etc.) et partenaires - Programmation budgétaire et suivi de la maquette financière - Rédaction les différents documents d'étape des contrats (clause de revoyure, avenants, programme d'actions…) - Rédaction de bilans annuels - Communication - Evaluation <u>Animation thématique sur les thématiques non couvertes</u> **Gestion du programme** <u>Suivi des dossiers :</u> - Accompagnement porteur dans montage dossier - Suivi de conventionnement - Suivi des paiements - Lien cofinanceurs <u>Suivi du programme</u> - Suivi maquette financière - Participation évaluation des programmes - Lien partenaires, financeurs et réseaux
Bénéficiaires	Collectivités, associations…

Dépenses éligibles	Animation (salaires, charges, frais inhérents aux missions, etc.), études, prestations externes, communication.
Critères de sélection des projets	Les critères de sélection seront travaillés en début de programme avec le comité de pilotage. L'accent sera notamment mis sur la création d'emplois, l'innovation dans les activités et les partenariats mis en place. D'autres critères pourront être travaillés (critères du développement durable, autonomie, valorisation des pratiques locales, mutualisation).

Plan de financement

Coût total		Dépenses publiques		Dépenses privées ou autofinancement
		FEADER	Contributions nationales	
en €	480 000€	216 000€	216 000€	48 000€
en %		45%	45%	10%

Taux de cofinancement FEADER moyen :	50%
Modalités spécifiques de financements (ex: forfait, plafond, planchers…)	
Questions évaluatives et indicateurs de réalisation	
Analyse développement durable : incidence de l'action sur les 5 piliers (Économie/activités, environnement, social, gouvernance, validité)	
Ligne de partage avec les autres dispositifs du PDR	
Cofinancements mobilisables	
Références aux dispositions juridiques du FEADER, FEDER, FSE	
Références aux objectifs du cadre stratégique commun et aux priorités de l'UE pour le développement rural	

Axe 4/ Mise en œuvre du programme

4.1 – Animer la stratégie de développement

Contexte au regard de la stratégie et des enjeux	Le binôme d'animation et gestion du programme est complété par une équipe de développement spécifique aux thématiques abordées dans la stratégie.
Objectifs stratégiques et opérationnels	**Animation de la stratégie en fonction des thématiques et secteurs abordés**
Effets attendus	Nous aurons réussi si : - Chaque fiche action du programme atteint ses objectifs
Descriptif des actions	Equipe de développement : - Animation Economie - Animation Tourisme - Animation Emploi - Animation Agriculture-Forêt-Agro-Environnement - Accompagnement de porteurs de projets - Aide au montage de dossiers - Lien partenaires - Lien à l'équipe LEADER et aide à l'émergence de projets nouveaux, réflexions sur la stratégie - Préparation et animation de commissions thématiques - Veille sur les thématiques - Emergence de projets dormants, ou nouveaux projets, puis les accompagner. - Etude de potentiels. - Prospection d'emplois et d'activités : mise en place d'actions favorisant la création d'emplois et d'activités sur le territoire. - Accueil et accompagnement des entreprises, des collectivités
Bénéficiaires	Collectivités, associations…
Dépenses éligibles	Animation (salaires, charges, frais inhérents aux missions, etc.), études, prestations externes, communication.
Critères de sélection des projets	Les critères de sélection seront travaillés en début de programme avec le comité de pilotage. L'accent sera notamment mis sur la création d'emplois, l'innovation dans les activités et les partenariats mis en place. D'autres critères pourront être travaillés (critères du développement durable, autonomie, valorisation des pratiques locales, mutualisation).

Plan de financement				
Coût total		Dépenses publiques		Dépenses privées ou autofinancement
		FEADER	Contributions nationales	
en €	360 000€	144 000€	144 000€	72 000€
en %		40%	40%	20%

Taux de cofinancement FEADER moyen :	50%
Modalités spécifiques de financements (ex: forfait, plafond, planchers…)	
Questions évaluatives et indicateurs de réalisation	
Analyse développement durable : incidence de l'action sur les 5 piliers (Économie/activités, environnement, social, gouvernance, validité)	
Ligne de partage avec les autres dispositifs du PDR	
Cofinancements mobilisables	
Références aux dispositions juridiques du FEADER, FEDER, FSE	
Références aux objectifs du cadre stratégique commun et aux priorités de l'UE pour le développement rural	

Axe 5/ Coopération

5 – Coopération nationale et transnationale

Contexte au regard de la stratégie et des enjeux	La Coopération concerne deux volets : - Une nouvelle coopération dans la suite d'échanges engagés au titre de Biovallée et des bio-districts italiens. Ces modèles de développement ruraux innovants, pilotes en matière d'agriculture biologique dans leurs pays respectifs, ont pour objectif principal de parvenir à une gestion durable des ressources locales, qui font la richesse de leurs territoires. Biovallée et le bio-district du Cilento ont signé en 2013, une convention d'intention de coopération. En 2014, un travail de concertation et de mobilisation des acteurs a permis de faire émerger les besoins et envies de coopération avec les bio-districts. Parallèlement, les territoires de la vallée de la Drôme et du Diois sont en reconstruction de leurs projets de territoires en vue des programmes LEADER. Le programme de coopération Biovallée/Bio-districts, s'inscrit dans ces deux projets de territoires, permettant ainsi de continuer la coopération territoriale entre le GAL Vallée de la Drome et celui du Diois, mais aussi de se tourner à l'international vers des territoires ruraux dynamiques. - Le territoire se laisse la possibilité de travailler plus tard à un second projet de coopération portant sur les envies et volontés du territoire et répondant à sa stratégie.
Objectifs stratégiques et opérationnels	<u>Objectif stratégique :</u> Enrichir les pratiques et savoir-faire de la Vallée de la Drôme et du Diois, permettre d'échanger des produits agricoles, des pratiques et savoir-faire en matière d'agriculture, de production, de tourisme et de commercialisation. <u>Objectifs opérationnels :</u> Mettre en place des projets d'échanges de savoirs et de pratiques en matière de développement durable (éco-tourisme, agriculture biologique, agro écologie, transition énergétique, valorisation du patrimoine, …) entre la Vallée de la Drôme et les Bio-districts italiens coordonnés par l'AIAB (Association Italienne pour l'Agriculture Biologique) dans le cadre du programme de coopération Biovallée - AIAB Diffuser les pratiques de la Vallée de la Drôme et du Diois en direction d'autres territoires.
Effets attendus	Nous aurons réussi si : - Des moyens, savoirs et compétences sont mutualisés sur les innovations, la qualité des pratiques, le rôle des acteurs des territoires (collectivités, associations, groupements, habitants-acteurs, entreprises, centres de formations, …) et la compétitivité des actions. - Les actions de coopération permettent aux acteurs d'être porteurs de projets bénéfiques au développement de leurs activités sur le territoire (reconnaissance et exportation à l'étranger par exemple).
Descriptif des actions	- Organisation de voyages d'études/ « éductours » en Vallée de la Drôme/Diois et dans les territoires partenaires à destination des habitants-acteurs, associations, universités, centres de formation, groupements, entreprises, élus et techniciens. Thèmes d'échanges possibles: tourisme et loisirs de proximité, professionnalisation, circuits-courts, consommation responsable, pratiques locales innovantes. - Création de formations, d'outils pédagogiques et de sensibilisation en matière de/d' : ○ Tourisme, ○ Agriculture sociale,

	○ Accueil à la ferme (sociale et touristique), ○ Professionnalisation, ○ Circuits-courts, ○ Consommation responsable, ○ Nouvelles façons de commercialiser, ○ Pratiques locales innovantes en matière d'agro-foresterie, agro-pastoralisme, agro-écologie, éco-hébergement,… - Organisation d'évènements culturels propices à la mise en réseau et à la sensibilisation du grand public. - Création d'outils marketing, outils touristiques et tout autres moyens de communication liés au projet de coopération.
Bénéficiaires	**Types de bénéficiaires pouvant être soutenus :** Communautés de communes ; communes ; entreprises ; associations, groupements, CLD, centres de formation ; opérateurs de services de tourisme et de loisirs de proximité **Bénéficiaires finaux :** Habitants-acteurs, agriculteurs, éleveurs, associations, groupements, entreprises, communes, communautés de communes
Dépenses éligibles	Pour l'aide à la coopération visée à l'article 35 du règlement (UE) n°1305/2013, les frais de fonctionnement de la coopération sont éligibles, dans la limite des coûts suivants : frais d'exploitation, frais de personnel, coûts de formation, coûts liés aux relations publiques, coûts financiers, coûts de mise en réseau, communication, promotion et traduction
Critères de sélection des projets	Les actions devront être des actions de coopération transnationales ou interterritoriales et répondre aux critères suivants : - Valorisation et promotion des ressources existantes (savoir-faire, productions, ressources naturelles,…), ainsi que de la qualité de vie de la Vallée de la Drôme et du Diois, - Valoriser les pratiques locales et être respectueux des ressources naturelles et de la biodiversité du territoire, - Démontrer une approche intégrée dans la conception de l'action et dans sa réalisation dans le but de créer une chaîne de valeurs s'inscrivant dans une approche d'économie circulaire. - Etre créatrice d'emplois - Entraîner un changement de pratique dans la manière de traiter la/les ressource(s) - Faire monter en compétences les porteurs d'actions

Plan de financement

Coût total		Dépenses publiques		Dépenses privées ou autofinancement
		FEADER	Contributions nationales	
en €	440 000€	198 000€	132 000€	110 000€
en %		45%	30%	25%

Taux de cofinancement FEADER moyen :	60%
Modalités spécifiques de financements (ex: forfait, plafond, planchers…)	Des plafonds pourront être définis avec les partenaires au moment de la mise en œuvre
Questions évaluatives et indicateurs de réalisation	<u>Questions évaluatives</u> : - L'action favorise-t-elle le renforcement des capacités et la professionnalisation des acteurs de la Vallée de la Drôme et du Diois en matière de tourisme et de loisirs de proximité ? - L'action permet-elle des retombées économiques locales sur le territoire ? - L'action contribue-t-elle à renforcer les activités

	économiques locales et exportatrices sur le territoire ? - L'action amène-t-elle à la création ou la pérennisation d'emploi ?
Analyse développement durable : incidence de l'action sur les 5 piliers (Économie/activités, environnement, social, gouvernance, validité)	
Ligne de partage avec les autres dispositifs du PDR	La coopération est un moyen de renforcer les capacités de réalisation du projet d'éco-territoire de la Vallée de la Drôme. A ce titre elle rejoint la mesure 16 – Coopération du PDR.
Cofinancements mobilisables	CDDRA Collectivités territoriales Autofinancement
Références aux dispositions juridiques du FEADER, FEDER, FSE	- Décret (à paraître) fixant les règles nationales d'éligibilité des dépenses dans le cadre des programmes cofinancés par les fonds européens structurels et d'investissement (FEDER, FSE, FEADER, FEAMP) pour la période 2014-2020 - Articles 32 à 35 du règlement (UE) N°1303/2013 du 17 décembre 2013 portant dispositions communes relatives au FEDER, au FSE, au Fonds de cohésion, au FEADER et au FEAMP Articles 42 à 44 du règlement (UE) N°1305/2013 du 17 décembre 2013 relatif au soutien au développement rural par le FEADER
Références aux objectifs du cadre stratégique commun et aux priorités de l'UE pour le développement rural	La fiche action répond aux enjeux du cadre stratégique commun par : - La mise en place d'activités de coopération leviers de développement - L'inclusion des acteurs locaux dans le processus de construction de l'avenir - L'appui à la recherche et à la mobilisation pour le développement de nouvelles pratiques économiques prenant en compte les évolutions territoriales liées au développement durable - Une réponse aux principaux défis territoriaux de la Vallée de la Drôme La fiche action répond aux priorités de l'UE pour le développement rural par : - Le transfert de connaissances et l'innovation en agriculture, foresterie et dans les zones rurales L'amélioration de la compétitivité de tous les types d'agriculture et le renforcement de la viabilité des exploitations agricoles

VII. MAQUETTE FINANCIERE

Axe 1 : Encourager les activités productives	1,1 : Ecosystème favorable	425 100 €	816 100 €
	1,2 : Emergence nouvelles activités	150 000 €	
	1,3 : Organisation collective, export	147 000 €	
	1,4 : Pratiques respectueuses de l'environnement	94 000 €	
Axe 2 : Orienter le tourisme vers des retombées locales	2,1 : Animations touristiques	129 764 €	441 764 €
	2,2 : Investissements touristiques	312 000 €	
Axe 3 : Encourager la consommation locale et l'investissement local	3,1 : Réseaux et emplois	267 600 €	721 530 €
	3,2 : Consommation et investissements relocalisés	453 930 €	
Axe 4 : Animation	4,1 : Animation générale	216 000 €	360 000 €
	4,2 : Animations thématiques	144 000 €	
Axe 5 : Coopération	Coopération	198 000 €	198 000 €
	TOTAL LEADER 2 537 394 €		

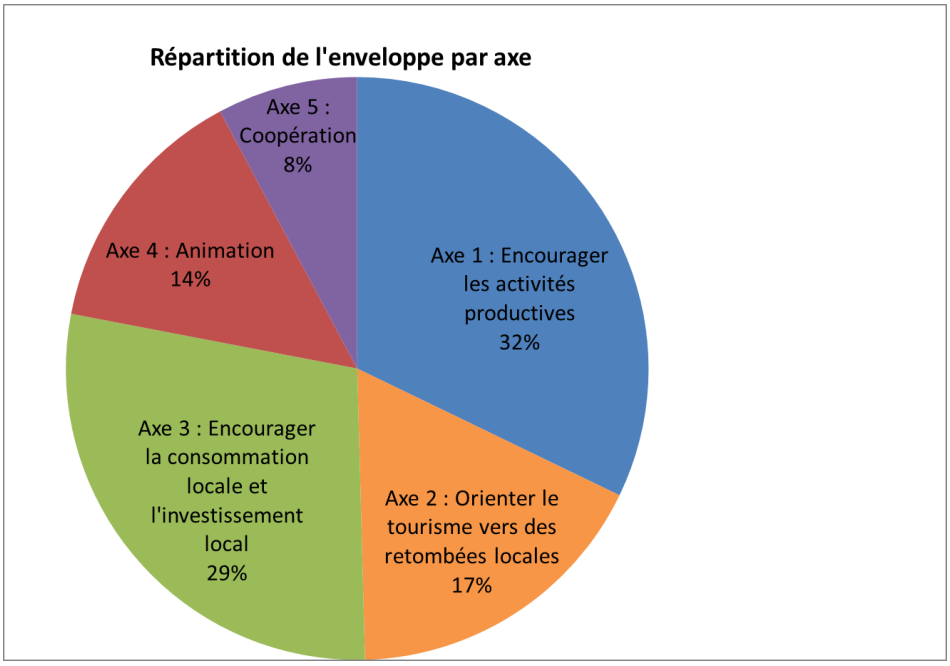

GAL "DIOIS"

Le Diois, laboratoire d'un développement économique équilibré aux sources de la Drôme

Projet de maquette financière

			CONTRIBUTIONS PUBLIQUES NATIONALES												FEADER			CONTRIBUTIONS PRIVEES	COUT TOTAL DES PROJETS		
Sous mesure LEADER	**Intitulé**	Montant de dépenses	**Etat**		**Autres fonds publics (ADEME, ARS, Agence de l'Eau…)**		**Région**		**Département**		**Communes et EPCI**		**Autofinancement du maitre d'ouvrage public**	**Total contributions publiques nationales**	**Montant FEADER (LEADER)**	**Dépense publique totale (= contributions publiques nationales + montant de FEADER)**	**Part du FEADER dans la dépense publique totale**	**Participations privées / Autofinancement du maitre d'ouvrage public**	**Montant global**	Taux maximum d'aides publiques	Taux moyen d'aides publiques
			montant	type /dispositif	montant	type /dispositif	montant	type /dispositif	montant	type /dispositif	montant	type /dispositif	montant								
19.2 : Mise en œuvre de la stratégie	**1.1 - Créer un écosystème favorable à l'accueil d'activités et de nouveaux actifs**	**1 745 000 €**	160 000 €	DETR /CPER	- €		81 900 €	Idéclic/ Immobilier d'entreprise/ CDDRA	185 000 €	Dotation cantonale / Economie (immobilier)	1 500 €		15 000 €	**443 400 €**	**425 100 €**	**868 500 €**	49%	**876 500 €**	**1 745 000 €**	**50%**	**50%**
	1.2 - Faire émerger et accompagner de nouvelles activités	**900 000 €**	- €		- €		60 000 €	Idéclic / FRIS	60 000 €	IAA	20 000 €		- €	**140 000 €**	**150 000 €**	**290 000 €**	52%	**610 000 €**	**900 000 €**	**32%**	**32%**
	1.3 - S'organiser, expérimenter pour exporter des activités productives au-delà du Diois	**570 000 €**	- €		- €		164 000 €	CDDRA / PSADER	- €		10 000 €		- €	**174 000 €**	**147 000 €**	**321 000 €**	46%	**249 000 €**	**570 000 €**	**56%**	**56%**
	1.4 – Valoriser et encourager les pratiques respectueuses de l'environnement pour développer les activités	**260 000 €**	8 000 €	MAP	- €		86 000 €	PPT/ CDDRA/ PSADER	- €		- €		- €	**94 000 €**	**94 000 €**	**188 000 €**	50%	**72 000 €**	**260 000 €**	**72%**	**72%**
	2.1 - Réfléchir ensemble, S'organiser et expérimenter de nouvelles actions pour élargir la saison touristique	**337 254 €**	- €		- €		109 176 €	CDDRA / Droit commun	- €		15 000 €		- €	**124 176 €**	**129 764 €**	**253 941 €**	51%	**83 314 €**	**337 254 €**	**75%**	**75%**
	2.2- Accompagner les nouveaux investissements touristiques structurants	**1 300 000 €**	- €		- €		104 000 €		104 000 €	Modernisation de structure et création (hotelerie/centre de vacances)	- €		- €	**208 000 €**	**312 000 €**	**520 000 €**	60%	**780 000 €**	**1 300 000 €**	**40%**	**40%**
	3.1 - Renforcer les réseaux et expérimenter de nouvelles formes d'emplois	**1 208 000 €**	- €		- €		159 400 €	CDDRA / Immobilier d'entreprise	- €		35 000 €		- €	**194 400 €**	**267 600 €**	**462 000 €**	58%	**746 000 €**	**1 208 000 €**	**38%**	**38%**
	3.2 - S'adapter aux nouveaux modes de conso et d'entreprendre	**1 905 400 €**	- €		200 000 €	ADEME	76 620 €	CDDRA / PSADER / Idéclic	- €		43 000 €		500 000 €	**819 620 €**	**453 930 €**	**1 273 550 €**	36%	**631 850 €**	**1 905 400 €**	**67%**	**67%**
	4,2 Animations thématiques (agri + économie)	**360 000 €**					144 000 €	CDDRA/ PSADER						**144 000 €**	**144 000 €**	**288 000 €**	50%	**72 000 €**	**360 000 €**	**80%**	**80%**
Total sous-mesure 19.2		**8 585 654 €**	**168 000 €**		**200 000 €**		**985 096 €**		**349 000 €**		**124 500 €**		**515 000 €**	**2 341 596 €**	**2 123 394 €**	**4 464 991 €**	5 €	**4 120 664 €**	**8 585 654 €**		
19.4 : animation et frais de fonctionnement	**4,1- Coordination / Animation / Gestion**	480 000 €					216 000 €	CDDRA/PSADER						**216 000 €**	216 000 €	**432 000 €**	50%	48 000 €	**480 000 €**	90%	90%
19.3 Coopération	**5- Coopération**	440 000 €					66 000 €				66 000 €			**132 000 €**	198 000 €	**330 000 €**	60%	110 000 €	**440 000 €**	75%	75%
	TOTAL PROGRAMME	9 505 654 €	*168 000 €*		*200 000 €*		*1 267 096 €*		*349 000 €*		*190 500 €*		*515 000 €*	*2 689 596 €*	*2 537 394 €*	5 226 991 €	49%	*4 278 664 €*	*9 505 654 €*		

VIII. RESUME

Le Diois, "Laboratoire d'un développement économique équilibré aux sources de la Drôme"

Le Diois en quelques chiffres : 11 482 habitants, sur 1 200km² de territoire de montagne (de 240 à 2 456m d'altitude).
52 communes, 1 communauté des communes, aux Sources de la Drôme.

Le Diois en quelques mots : *« des paysages diversifiés et des sites naturels remarquables », « un climat », « la Clairette, la viticulture », « un territoire vivant et attractif », « un patrimoine historique et archéologique », « une naturalité », « une dynamique associative et culturelle », « un territoire pilote sur l'agriculture bio »…*

Le Diois en projets : LEADER, Contrats de développement, CDDRA et PSADER 2012-2018, PPT et PAEC à venir…

Constat : une richesse potentielle, mais mal redistribuée

L'étude IMPL menée en 2014 a permis d'analyser les moteurs du développement du Diois sur la base des revenus captés sur le territoire, en comparaison avec d'autres territoires de Rhône-Alpes.

■ Des habitants plus pauvres que dans d'autres territoires :

Précarité généralisée : Toutes les catégories socio-professionnelles ont un revenu inférieur à celles de la Drôme et de la Région ;
Taux de chômage important : **13% de chômage en 2011** (6,8% en Drôme et 5,7% en Rhône-Alpes) ;
Dysfonctionnement du marché du travail : **30% CDI en 2008, 19% en 2011** ;
Déséquilibre du modèle de développement ;
Peu de redistribution de la richesse captée dans l'économie locale ;

■ Mais un territoire attractif et riche…

Des **ressources naturelles** (2 sites classés, 4 sites inscrits, 10 sites Natura 2000, 7 types de paysages…) ;
Des **savoirs faire et un patrimoine riche** (productions emblématiques, patrimoine historique et archéologique, dynamique associative et culturelle…) ;
Des **ressources humaines** (haut niveau de qualification, compétence et polyvalence…) ;
Un **cadre de vie plébiscité** par les habitants et qui attire de nouvelles populations ;
Un **vivier de projets** qui émergent, des personnes qui se fédèrent pour répondre à un besoin donné ;
Un **potentiel de captation de richesses** élevé (volume total de revenus captés/population résidente) : 263 millions d'euros par an (supérieur à la moyenne des communautés de communes françaises) ;

■ Un modèle de développement déséquilibré et porteur de fragilité sociale :

- **Des flux de revenus captés mais mal redistribués ;**
  Actuellement, le territoire compte 1 189 emplois de proximité et pourrait potentiellement prétendre à **373 emplois supplémentaires**.

- **Un profil économique de type « publico-touristique » :**
  Sur-représentation des revenus résidentiels, principalement des dépenses touristiques dans l'ensemble des revenus captés par le territoire, ainsi que les revenus publics.
  A contrario, **sous-représentation des revenus productifs exportateurs** (issus de la vente de biens et de services à l'extérieur du territoire), et les transferts sociaux demeurent localement sous-représentés.

% des revenus captés (2010)	Base exportatrice	Base publique	Base sociale	Base résidentielle			
				Pensions de retraites	Dépenses touristiques	Revenus capitaux/fonciers	Revenus dortoirs
Diois	7.8%	**6.2%**	11%	75%			
				20.3%	**50.5%**	1.7%	2.4%
Moyenne CC françaises	8.6%	3.9%	16.6%	71%			
				24.3%	13.0%	2.7%	31.0%

Objectif : rééquilibrer le modèle économique

Le tourisme, revenu essentiel mais fragilisant :

Le territoire est attractif (**80 000 visiteurs/an, une population multipliée par 3 l'été**), grâce à des évènements emblématiques (Transhumance, Drômoise…) et un potentiel pour les sports de pleine nature.
Mais **l'offre reste insuffisante** en termes de qualité et manque de structuration.
La saison est courte et l'économie liée génère donc des contrats précaires.

Des activités productives, liées au territoire, représentant des revenus potentiels

Les activités productives, produisent des biens et service vendus à l'extérieur du territoire, ils peuvent être consommées sur place mais le volume produit ne peut être absorbé par le faible nombre d'habitants : « On ne peut pas boire toute la Clairette produite, soit 5-7 millions de bouteilles par an ! »

- **L'agriculture, principale activité productive avec 20% des emplois**
  3 filières principales : Elevage, Viticulture, Plantes à Parfum, Aromatiques et Médicinales.
  Des **acteurs économiques présents** : coopératives, entreprises de transformation, abattoir intercommunal…
  Des **productions de qualité** à exporter : 30% des exploitations certifiées Bio, AOC (Clairette de Die)…
  Mais un **recul important du nombre d'exploitations** : en 10 ans, le Diois a perdu 100 exploitations et 5000 brebis.

- **La Forêt, qui couvre 70% du territoire**
  Ressource importante mais trop peu exploitée (70 000m3 de bois sorti par an) ;
  D'une qualité médiocre, dans des conditions d'exploitations difficiles ;
  Une **demande importante sur le bois énergie**.

- **La Culture, richesse reconnue du territoire**
  250 associations dynamisent le secteur socio-culturel.
  160 structures et 250 personnes agissent dans des secteurs culturels variés (spectacle vivant, cirque, théâtre, art plastique, musique, patrimoine…)
  Des **équipements culturels reconnus à échelle régionale** : Cinéma municipal Art et Essai, Théâtre municipal labellisé « scène Rhône-Alpes », Musée de France, Médiathèque départementale
  Et 60 lieux identifiés comme lieux potentiels d'exposition, de répétitions, etc.
  Mais une **dispersion des acteurs et méconnaissance des réseaux,** dans un contexte de diminution des financements publics.

- **D'autres secteurs à accompagner vers l'export**
  Par exemple, les artisans d'art qui sont nombreux sur le territoire (90 établissements) mais dont le secteur est encore jeune et fragile.

Des activités de proximité à développer en encourageant la consommation locale

Les secteurs d'activités de l'économie de proximité sont tournés essentiellement vers la satisfaction des besoins des populations résidentes, leur développement dépend de la propension à consommer localement.

- **Un foisonnement de très petites entreprises** : 675 établissements (regroupant l'artisanat, le commerce, la restauration) dont plus de 80 % n'ont pas de salariés.

- **Un potentiel de consommation locale à encourager :**
  Le potentiel de consommation des Diois est de 62 millions d'€, soit 11 951€/an/ménage qui pourraient être dépensés localement.
  Aujourd'hui, 28% des dépenses sont effectuées hors territoire (principalement hors alimentation).

Une offre de services à maintenir pour accueillir de nouvelles populations

Une offre de services plutôt satisfaisante, mais polarisée sur Die et sans cesse menacée ;
Un parc de logements de qualité insatisfaisante et marqué par la présence de 40% de résidences secondaires ;

Enjeux

- Accueillir de nouvelles populations pour augmenter le revenu ;
- Créer des emplois locaux et les pérenniser ;
- Mieux redistribuer les revenus captés par le tourisme, en direction des habitants (étalement de la saison touristique, construction de produits touristiques identitaires…) ;
- Maintenir des agriculteurs vivant de leur activité (transmission des exploitations, augmentation de la valeur ajoutée) ;
- Utiliser la ressource locale pour apporter du revenu local (agriculture, filière bois, culture…) ;
- Encourager le rayonnement des entreprises dioises grâce à l'action collective (structuration, mise en réseau, mutualisation) ;
- Encourager la consommation locale (circuits courts, économie circulaire…) et l'investissement local pour favoriser l'économie de proximité ;
- Maintenir et améliorer les services existants (commerce, artisanat, services publics, médical et para-médical…) et le logement locatif pour pouvoir accueillir de nouvelles populations ;

Organisation pour mettre en œuvre une stratégie LEADER

Une équipe politique : un exécutif intercommunal investi autour d'une stratégie politique partagée ; en lien étroit aux 52 communes et leur conseils municipaux ;
Une équipe technique : une équipe de développement et des méthodes inspirées des Sites de Proximité ;
Des commissions thématiques, réunissant élus et partenaires, forces de proposition aux Comité de Pilotage et Conseil Communautaire ;
Un Comité de Pilotage : mixte et transversal, dont le mode de fonctionnement déjà dynamique et régulier, sera amélioré avec les nouveaux membres ;
Un Groupe d'Action Local : une centaine d'acteurs consultés et à mobiliser au fil du programme ;
Sélection des projets : volonté forte du Comité de Pilotage de travailler sur des critères de sélection et des modalités d'appel à projets, dès le 1er semestre 2015, sur la base de la création d'emplois, l'innovation dans les activités et les partenariats ;
Evaluation : construction d'indicateurs dès le 1er semestre 2015 avec le Comité de Pilotage ; Evaluation croisée avec le GAL du Haut Bugey pour un changement de regard.

Le programme LEADER pour le Diois c'est :

- Une stratégie portée collégialement par l'ensemble des élus du territoire, approuvée et reconnue par un grand nombre d'acteurs et partenaires locaux.
- Une forte mobilisation des acteurs locaux et partenaires autour de thèmes fédérateurs pour le territoire : l'emploi, la valorisation des ressources, l'économie de proximité.
- Des partenariats entre secteurs public et privé au sein du Comité de Pilotage avec une volonté d'aller vers des portages publics/privés de certains projets.
- L'occasion de valoriser et promouvoir des pratiques et activités innovantes issues du vivier foisonnant de personnes compétentes et de projets dont dispose le territoire.
- Le soutien à des projets structurants et transversaux, gages de respects des valeurs environnementales du territoire.
- La coopération avec la Vallée de la Drôme via un partenariat avec les Bio-distretti Italiens, et avec un autre GAL de Rhône-Alpes pour une évaluation commune.

Enfin, c'est donner une nouvelle fois l'occasion à ce territoire riche de son environnement et de ses habitants, de porter une nouvelle dynamique pour prouver le possible développement harmonieux d'un espace rural.

L'EUROPE S'ENGAGE en Rhône-Alpes avec le FEADER

Stratégie : faire croître l'emploi local en favorisant les activités en proximité.

Objectifs : capter les flux « entrant » et « circulant » sur le territoire en agissant sur les « ressorts » de l'économie locale, via la captation de revenus à l'extérieur du territoire, la propension des entreprises et des ménages à consommer localement, le développement du résidentiel en accueillant de nouveaux actifs et la rétention de la Valeur Ajoutée locale.

Axe 1 /Développer les activités productives ou mixtes « exportatrices » attachées au territoire qui ne se délocaliseront pas

Il s'agira de garder le plus possible les étapes de transformation et de commercialisation des produits et services, pour augmenter la valeur ajoutée sur le Diois en travaillant les différentes filières et secteurs ressources (agriculture, filière bois, bâtiment, culture, services aux entreprises….), tout en préservant les ressources du territoire dans une démarche d'éco-responsabilité.

Axe 2 /Orienter le tourisme vers des retombées locales

Il s'agira d'accompagner le développement de l'activité touristique qui est le principal moteur de l'économie locale, afin que ses activités génèrent plus de retombées locales : emplois, investissement local, meilleure complémentarité avec les autres secteurs…

Axe 3 /Encourager la propension à consommer localement pour favoriser l'économie de proximité

Il s'agira d'encourager les habitants mais aussi les entreprises, les touristes, les résidents secondaires à consommer localement pour favoriser plus encore le dynamisme de l'économie de proximité.
Il s'agira aussi de favoriser l'investissement local afin d'améliorer la part d'investissement de l'argent captée sur le territoire.

Notre mode d'action portera, d'une manière transversale aux trois axes stratégiques, sur l'émergence de nouvelles activités, l'encouragement de l'entrepreneuriat, l'adaptation des activités existantes, le soutien à l'emploi local, le développement de l'investissement et de la consommation local.

Au-delà de notre mode d'action, **innover et expérimenter** de nouvelles méthodes, donner un véritable **rôle d'acteurs aux jeunes du Diois** sont nos priorités pour le territoire afin qu'il puisse trouver un nouveau modèle de développement plus équilibré.

Plan d'actions et maquette financière

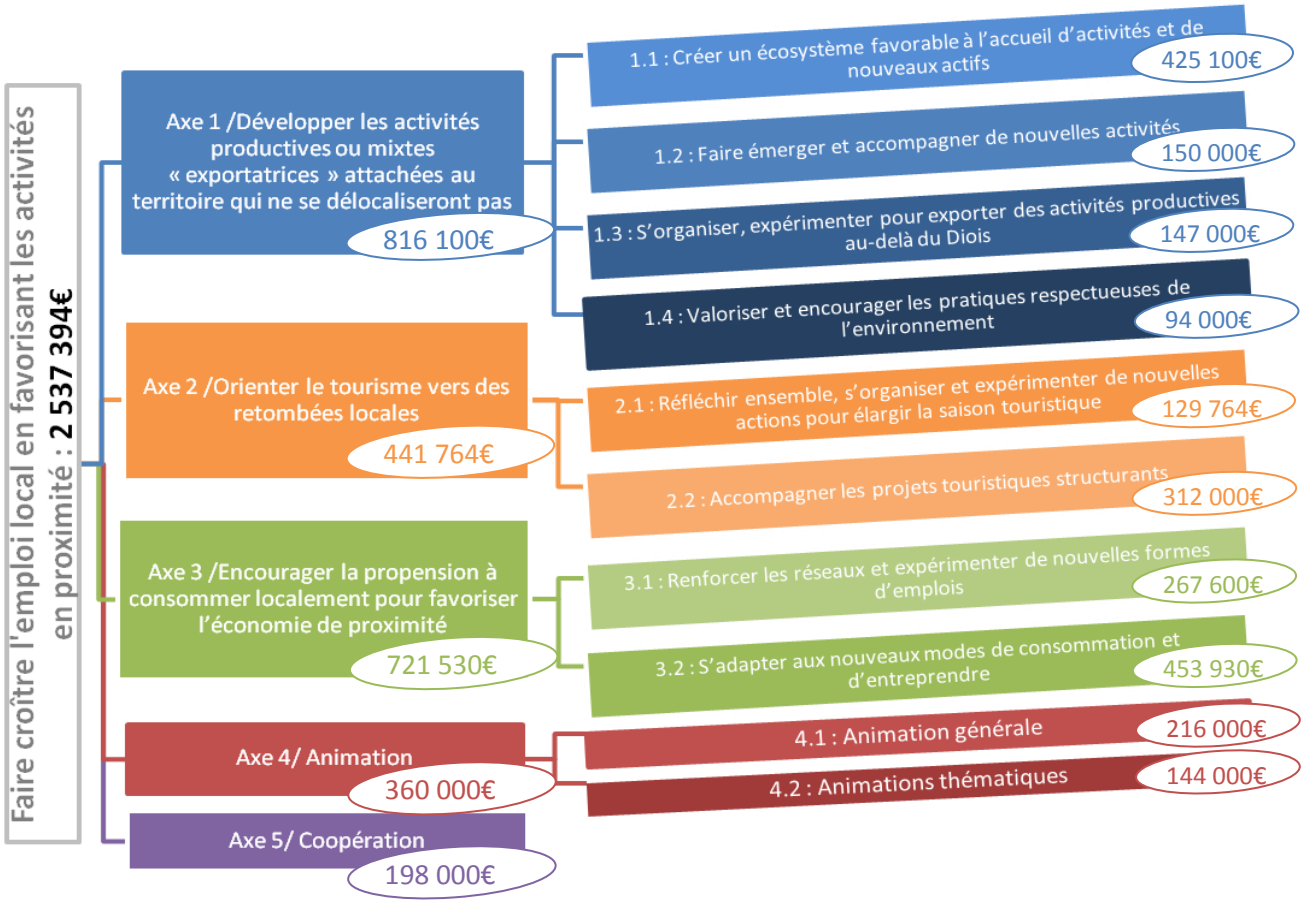

IX. Bibliographie - Données disponibles

- Charte CDDRA du Pays Diois (CCD - 2011)
- Enquête auprès des habitants du Diois (ESCD – 2014)
- Analyse des types d'activités INSEE (Site de Proximité - 2013)
- Etude consommation (CCI - 2011)
- Recherche-action Culture (CLDD - 2013)
- Diagnostic Programme Local de l'Habitat (CCD - 2011)
- Etude sur les revenus IMPL (Site de Proximité - 2014)
- Enquête des allocataires CAF (CAF – 2014)
- Enquête « être jeune dans le Diois » (ESCD, espace jeunes - 2013)
- Etude services à la population (Région Rhône-Alpes - 2014)
- Evaluation du programme LEADER 2007-2013 (CCD – 2014)
- Enquête pastorale (ADEM - 2012-2013)
- Recensement agricole (2010)
- Diagnostic préalable au contrat local de santé (CCD - 2014)

X. ANNEXES

Annexe 1 : Liste des 52 communes composant la Communauté des Communes du Diois

Annexe 2 : Délibération du Conseil Communautaire du 11 septembre 2014

Annexe 3 : Statuts de la Communauté des communes du Diois

Annexe 4 : Tableau de l'organisation de l'équipe technique

Annexe 5 : Liste des membres du Comité de Pilotage LEADER/CDDRA

Annexe 6 : Compte-rendu de la consultation du 1er septembre 2014

Annexe 7 : Article de presse Journal du Diois et de la Drôme du 17/10/14

Annexe 8 : Convention d'intention de coopération « Biovallée-Biodistretto »

Annexe 9 : Synthèse de l'évaluation finale du programme LEADER 2007-2013

Annexe 1 : Liste des 52 communes composant la Communauté des communes du Diois

Code INSEE	Nom de la commune	Population municipale 2011		Code INSEE	Nom de la commune	Population municipale 2011
26001	AIX-EN-DIOIS	357		26175	MARIGNAC-EN-DIOIS	186
26012	ARNAYON	30		26178	MENGLON	429
26017	AUCELON	18		26186	MISCON	62
26025	BARNAVE	170		26187	MOLIERES-GLANDAZ	112
26027	BARSAC	155		26204	MONTLAUR-EN-DIOIS	154
26030	BATIE-DES-FONDS (LA)	7		26205	MONTMAUR-EN-DIOIS	80
26036	BEAUMONT-EN-DIOIS	83		26215	MOTTE-CHALANCON (LA)	396
26040	BEAURIERES	85		26228	PENNES-LE-SEC	26
26047	BELLEGARDE-EN-DIOIS	75		26246	PONET-ET-SAINT-AUBAN	128
26055	BOULC	130		26248	PONTAIX	166
26062	BRETTE	34		26253	POYOLS	73
26067	CHALANCON	58		26254	PRADELLE	21
26069	CHAMALOC	123		26255	PRES (LES)	22
26076	CHARENS	26		26262	RECOUBEAU-JANSAC	247
26086	CHATILLON-EN-DIOIS	564		26274	ROCHEFOURCHAT	1
26113	DIE	4411		26282	ROMEYER	213
26123	ESTABLET	28		26283	ROTTIER	28
26136	VAL-MARAVEL	42		26291	SAINT-ANDEOL	59
26142	GLANDAGE	96		26299	SAINTE-CROIX	80
26147	GUMIANE	23		26300	SAINT-DIZIER-EN-DIOIS	35
26152	JONCHERES	36		26308	SAINT-JULIEN-EN-QUINT	147
26159	LAVAL-D'AIX	126		26321	SAINT-NAZAIRE-LE-DESERT	143
26164	LESCHES-EN-DIOIS	55		26327	SAINT-ROMAN	163
26167	LUC-EN-DIOIS	460		26354	TRESCHENU-CREYERS	133
26168	LUS-LA-CROIX-HAUTE	521		26359	VACHERES-EN-QUINT	28
				26361	VALDROME	140
				26378	VOLVENT	39
					total	**11 024**

Annexe 2 : Délibération du Conseil Communautaire du 11 septembre 2014

Pays Diois
aux Sources de la Drôme

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 septembre 2014

L'an **deux mille quatorze**, le onze septembre à 17H30, le Conseil communautaire de la Communauté des Communes du Diois (DROME) dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à Die, sous la Présidence de Monsieur Alain Matheron, Président.

Date de convocation du Conseil : 2 septembre 2014

Nombre de conseillers en Exercice : 75
Présents: 53
Votants : 57

PRESENTS :
CANTON DE LUC-EN-DIOIS : MM. BOEYAERT (AUCELON) ; PHILIPPE (BARNAVE) ; BLAS (BEAUMONT-EN-DIOIS) ; RUSSIER (BEAURIÈRES) ; FONTAINE (JONCHERES) ;CHEVROT (LA BÂTIE DES FONTS) ; EGLAINE, SAUVAN (LUC-EN-DIOIS) ; GUILHOT (MISCON) ; BASSET (MONTLAUR-EN-DIOIS) ; CHAUDET (POYOLS) ; JEANJEAN, ROUIT (RECOUBEAU-JANSAC) ; ARAMBURU, (VALDRÔME) ; ASTIER (VAL MARAVEL).
CANTON DE DIE : MM. VIVENZIO (AIX-EN-DIOIS) ; CARRAU (BARSAC) ; BECHET, FEUILTAINE, GUILLAUME, LEEUWENBERG, MOUCHERON, REYNAUD, TREMOLET (DIE) ; YALOPOULOS (LAVAL D'AIX) ; EYMARD (MARIGNAC-EN-DIOIS) ; MOLLARD (MOLIÈRES GLANDAZ) ; ROLLAND (PONET ST AUBAN) ; GERANTON (PONTAIX) ; BIGLIA, LACOUTIERE (ROMEYER), CAILLE (ST ANDEOL EN QUINT) ; PONCET (SAINTE CROIX) ; VINCENT (SAINT JULIEN-EN-QUINT).
CANTON DE LA MOTTE CHALANCON : MM. VERDIERE (ARNAYON) ; LUQUET (BELLEGARDE-EN- DIOIS) ; PLASSE (CHALANCON) ; CHAUVIN (GUMIANE) ; COMBEL, BOYER, (LA MOTTE CHALANCON) ; VINCENT (PRADELLE) ; VIOSSAT (ROCHEFOURCHAT) ; DUBY (SAINT DIZIER-EN-DIOIS) ; FERNANDEZ (SAINT NAZAIRE-LE-DESERT) ; BRES (VOLVENT).
CANTON DE CHATILLON-EN-DIOIS : TOURRENG (BOULC) ; MIZZI, PUECH (CHATILLON-EN-DIOIS) ; MAZALAIGUE (GLANDAGE) ; MATHERON, BONNIOT (LUS LA CROIX HAUTE) ; REY, MILLET-BARBE (MENGLON)
POUVOIRS : DUC à MOUCHERON, GONCALVES à REYNAUD, VANONI à PUECH, GAILLARD à MATHERON
EXCUSES : REYNAUD (BRETTE), FLOHIC (MONTMAUR-EN-DIOIS).
EGALEMENT PRESENTS : Mme BOUAN, FORTIN, BELBEOC'H.

C140911-03

Objet : Aménagement du territoire : candidature au programme LEADER

La Communauté des Communes du Diois porte des programmes de développement afin de soutenir des projets sur le territoire. En 2014, le programme européen LEADER se termine, le programme régional CDDRA est à mi-parcours et la CCD a souhaité s'engager sur un prochain programme européen LEADER.
Le contexte permet de réfléchir à une stratégie globale autour de la création d'emplois et la relocalisation de l'économie selon trois axes :

1- Développer les activités productives attachées au territoire
2- Orienter le tourisme vers des retombées locales
3- Consommer et investir dans le Diois / favoriser l'économie de proximité.

Ce programme permet d'avoir un cadre pour une stratégie de développement économique et ainsi de financer des projets correspondant à ces objectifs. Il sera piloté par un comité de pilotage composé pour moitié d'acteurs privés et d'acteurs publics, présidé par le Vice-Président en charge de ces programmes à la Communauté des Communes. Ce comité donne un avis sur l'ensemble des subventions présentées, ainsi que celles présentées pour le CDDRA, oriente et suit le programme.
Techniquement, ce programme est animé par l'équipe technique de la Communauté des Communes du Diois.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,
- **Valide le dépôt de la candidature LEADER pour le territoire de la Communauté des Communes du Diois**
- **Valide le principe de la stratégie autour de la relocalisation de l'économie et de la création d'emplois**
- **Valide le principe d'assurer le portage de ce programme, de son animation associée**

REÇU EN PRÉFECTURE
le 18/09/2014

AIX-EN-DIOIS
ARNAYON
AUCELON
BARNAVE
BARSAC
BEAUMONT EN DIOIS
BEAURIERES
BELLEGARDE EN DIOIS
BOULC
BRETTE
CHALANCON
CHAMALOC
CHARENS
CHATILLON-EN-DIOIS
DIE
ESTABLET
GLANDAGE
GUMIANE
JONCHERES
LA BATIE DES FONTS
LA MOTTE-CHALANCON
LAVAL D'AIX
LES PRES
LESCHES EN DIOIS
LUC-EN-DIOIS
LUS LA CROIX HAUTE
MARIGNAC
MENGLON
MISCON
MOLIERES-GLANDAZ
MONTLAUR EN DIOIS
MONTMAUR EN DIOIS
PENNES LE SEC
PONET- ST AUBAN
PONTAIX
POYOLS
PRADELLE
RECOUBEAU-JANSAC
ROCHEFOURCHAT
ROMEYER
ROTTIER
SAINT-ROMAN
ST ANDEOL EN QUINT
ST DIZIER-EN-DIOIS
ST JULIEN EN QUINT
ST NAZAIRE LE DESERT
STE CROIX
TRESCHENU-CREYERS
VACHERES EN QUINT
VAL MARAVEL
VALDROME
VOLVENT

STATUTS

(Modification du 23 janvier 2013)

Pays Diois
aux Sources de la Drôme
Communauté des Communes du Diois

PREAMBULE

En 1994, les communes suivantes :

Canton de Châtillon-en-Diois

Boulc, Châtillon-en-Diois, Glandage, Lus-la-Croix-Haute, Menglon, Saint Roman, Treschenu-Creyers.

Canton de Die

Aix-en-Diois, Barsac, Chamaloc, Die, Laval d'Aix, Marignac, Molières-Glandaz, Montmaur-en-Diois, Ponet Saint Auban, Pontaix, Romeyer, Saint Andéol-en-Quint, Saint Julien-en-Quint, Sainte Croix, Vachères-en-Quint.

Canton de La Motte-Chalancon

Arnayon, Bellegarde-en-Diois, Brette, Chalancon, Establet, Gumiane, La Motte-Chalancon, Pradelle, Rochefourchat, Rottier, Saint Dizier-en-Diois, Saint Nazaire-le-Désert, Volvent.

Canton de Luc-en-Diois

Aucelon, Barnave, La Batie-des-Fonts, Beaumont-en-Diois, Beaurières, Charens, Jonchères, Lesches-en-Diois, Les Prés, Luc-en-Diois, Miscon, Montlaur-en-Diois, Pennes-le-Sec, Poyols, Recoubeau-Jansac, Valdrôme, Val Maravel.

ont décidé de créer un district à fiscalité propre ayant pour nom le District Rural de Développement du Diois faisant suite au Syndicat d'Aménagement du Diois.

En 2001 le District Rural de Développement du Diois s'est transformé en Communauté des Communes du Diois. A l'issue de diverses modifications, cette dernière s'est dotée des statuts suivants.
Il est précisé que la libre administration des communes membres est garantie par le respect des règles prescrites par le Code Général des Collectivités Locales et notamment les articles L 5211-57 et L 5211-39.

TITRE I - DISPOSITIONS GENERALES

ARTICLE I - SIEGE SOCIAL

Le siège est fixé au 42 rue Camille Buffardel - 26150 DIE.

ARTICLE II - DUREE

La durée de l'établissement public de coopération intercommunale est illimitée.

ARTICLE III - ADHESION, RETRAIT, MODIFICATION DES STATUTS DE L'INTERCOMMUNALITE

Les règles d'admission, de retrait des communes sont celles déterminées par le code général des collectivités locales applicables en matière de coopération intercommunale.

Toutes modifications des statuts sont également assujetties à la réglementation en vigueur.

ARTICLE IV - DISSOLUTION

En cas de dissolution, la répartition des actifs ou la prise en charge du passif est déterminée selon la réglementation en vigueur.

TITRE II - ADMINISTRATION ET FONCTIONNEMENT

L'établissement public de coopération intercommunale est administré conformément aux textes en vigueur relatifs à la coopération intercommunale. Il est administré par un Comité, un Bureau et le Président.

SOUS TITRE I - LE CONSEIL

ARTICLE I - COMPOSITION DU CONSEIL

Le Conseil est composé des délégués élus par les Conseils Municipaux des Communes membres. La répartition se fait sur la base suivante :

- cinq délégués titulaires et deux délégués suppléants pour les communes de plus de 1000 habitants
- trois délégués titulaires et un délégué suppléant pour les communes de 401 à 1000 habitants
- deux délégués titulaires et un délégué suppléant pour les communes de 201 à 400 habitants
- un délégué titulaire et un délégué suppléant pour les communes de moins de 200 habitants

Les délégués suppléants sont appelés à siéger au Conseil avec voix délibérative en cas d'empêchement des délégués titulaires.

Concernant les seuils de population déterminant le nombre de délégués par commune, la population de référence est celle de la population totale du dernier recensement connu, général ou complémentaire.

ARTICLE II - COMPETENCE DU CONSEIL

Le Conseil élit parmi ses membres :

- un Président
- des Vice-Présidents
- les membres du Bureau

Le Conseil se réunit en session ordinaire une fois par trimestre et en session extraordinaire chaque fois que le Président le juge utile ou à la demande du tiers au moins des délégués des communes membres.

Les délibérations du Conseil sont prises réglementairement à la majorité absolue des membres présents ou représentés conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Locales.

Un membre peut donner pouvoir écrit de vote en son nom à un autre membre. Un membre ne peut être porteur que d'un seul mandat.

Lors de chaque réunion, le Président et le Bureau rendent compte de leurs travaux au Conseil.

Le Conseil établit le règlement intérieur. Celui-ci précisera notamment le nombre et les modalités de fonctionnement des commissions thématiques, les modalités relatives aux

questions orales (L 2121-19 du CGCT), les modalités de convocation (L 2121-12 du CGCT) et les modalités du débat d'orientation budgétaire (L 2312-1 du CGCT).

SOUS TITRE II - LE BUREAU

ARTICLE I - COMPOSITION DU BUREAU

Le Conseil élit parmi ses membres un Bureau composé au minimum de 15 membres et au maximum de 21 membres.
Il est composé d'un Président et des Vice-Présidents et d'autres délégués élus par le Conseil parmi ses membres.
Le mandat de membre du Bureau prend fin en même temps que celui de membre du Conseil.
Le Bureau se réunit autant que de besoin et au moins une fois par trimestre.

ARTICLE II - COMPETENCES DU BUREAU

Le Bureau peut recevoir délégation d'une partie des attributions du Conseil conformément à l'article L 5211-10 du CGCT.
Les délibérations du Bureau sont prises réglementairement à la majorité absolue des membres présents ou représentés conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Locales.
Un membre ne peut être porteur que d'un seul mandat.

SOUS TITRE III - LE PRESIDENT

Conformément à l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Locales, le Président peut recevoir délégation de l'organe délibérant.
Conformément à l'article L 5211-9 du CGCT, il prépare et exécute les délibérations du Conseil et du Bureau. Il peut déléguer par arrêté ses responsabilités aux Vice-Présidents.
Il représente la collectivité en justice.

TITRE III - COMPETENCES

L"établissement public de coopération intercommunale, structure porteuse du Pays Diois, a compétence pour se porter candidat, contractualiser et animer des procédures d'animation et de développement du territoire avec le Département, la Région, l'Etat, l'Union Européenne ou tout organisme proposant de telles procédures.

La Communauté des communes du Diois a pour attribution les compétences suivantes :

SOUS TITRE I - GROUPES de COMPETENCES OBLIGATOIRES

ARTICLE I – AMENAGEMENT DE L'ESPACE

Réalisation d'études d'aménagement de l'espace. Sont considérées d'intérêt communautaire les études qui concernent au moins l'une des compétences énoncées dans les présents statuts.

Constitution et gestion des réserves foncières suivantes :

- Domaine Le Martouret, quartier le Martouret, commune de Die :

ARTICLE II – ACTIONS DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE INTERESSANT L'ENSEMBLE DE LA COMMUNAUTE.

A/ Création, aménagement, entretien et gestion des zones d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale ou touristique d'intérêt communautaire :

Zones d'activité suivantes :

- commune de Châtillon en Diois quartier Guignaise.
- commune de Luc en Diois, quartier « Le Plantier »
- commune de Die, extension de la zone d'activités de « Cocause »

B/ Actions de développement économique d'intérêt communautaire

1/ Construction, acquisition, aménagement et gestion d'équipements en vue de favoriser le maintien, l'extension, l'accueil, le développement des activités économiques (commerciales, artisanales, industrielles, agricoles, touristiques…) de service ou de loisirs. Pour ce point, l'intérêt communautaire se limite aux Via ferrata suivantes :

- Lus la Croix Haute au lieu dit la Berche
- Luc en Diois au lieu dit Le Claps
- Chamaloc au lieu dit Chironne
- Chalancon au lieu-dit Pas de l'Echelle.

2/ Toute vente en état futur d'achévement (VEFA) ou toutes autres modalités de vente dans le domaine de l'immobilier d'entreprise.

3/ Soutien à des acteurs du développement économique local

- Soutien à la Mission Locale
- *Soutien aux associations d'insertion intervenant dans les domaines de compétences de la CCD*
- *Soutien à la Plate-forme d'initiative locale (Val de Drôme Diois Initiative).*

SOUS TITRE II - GROUPES de COMPETENCES OPTIONNELLES

ARTICLE I – PROTECTION ET MISE EN VALEUR DE L'ENVIRONNEMENT, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux, et SOUTIEN AUX ACTIONS DE MAITRISE DE LA DEMANDE D'ENERGIE

A/ Elimination et valorisation des déchets ménagers et déchets assimilés :

Gestion de la collecte, du traitement, du tri et de l'élimination des déchets ménagers et études en la matière.

B/ Rivières :

1) Missions générales d'animation et de coordination d'une politique équilibrée de gestion de la rivière :

a) Politiques contractuelles

- Elaboration, mise en œuvre et pilotage de programmes contractuels de type « contrat de rivière »
- Mise en place et suivi d'observatoires du bassin versant :

- Observatoire de la biodiversité,
- Observatoire des prélèvements :
    - eau : qualité et quantité,
    - et des sédiments,
- Observatoire de suivi topographique,

b) Coordination globale et animation :

- Coordination du volet hydraulique des bassins versants
- Animation et suivi de la CLE
- Animation et conseil auprès des structures locales (ASA-ASL)
- Coordination de programmes de dégâts d'orages notamment recensement et propositions en accord avec les communes concernées
- Diagnostics et études relatifs à la gestion équilibrée de la rivière.

2) Réalisation des travaux d'entretien suivants sur les rivières :

- Elaboration, mise en œuvre de programmes contractuels d'entretien de la végétation et d'entretien courant relatif aux enlèvements.
- -Gestion des matériaux solides : gestion des extractions et redynamisations de graviers excédentaires autorisées par la MISE dans le cadre de plans de gestion morphosédimentaires, sur cours d'eau domaniaux et non domaniaux
- Travaux réalisés dans le cadre des volets B des contrats de rivière

C/ Service Public d'Assainissement Non Collectif :

Au bénéfice des communes et des logements du territoire intercommunal ne disposant pas d'un assainissement collectif. Ce service comprendra les prestations obligatoires :

- Le contrôle obligatoire des installations d'assainissement non collectif existantes sur le territoire de la CCD.
- Le contrôle de conception et de bonne exécution des travaux concernant les installations neuves.

SOUS TITRE III- GROUPES de COMPETENCES FACULTATIVES

ARTICLE I – POLITIQUE DU LOGEMENT ET DU CADRE DE VIE

A/ Politique du logement social d'intérêt communautaire :

Elaboration, coordination et animation d'un PLH (Programme Local de l'Habitat), d'un PIG (Programme d'intérêt général), d'Opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH) ou de tout autre procédure ou programme en matière de logement à l'échelle du territoire qui pourrait les remplacer ou compléter.

ARTICLE II – Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs et d'équipements de l'enseignement pré-élémentaire et élémentaire

A/ Equipements culturels :

1) Médiathèque du Diois

B/ Equipements de l'enseignement pré-élémentaire et élémentaire :

1) Acquisition et maintenance de l'équipement informatique des écoles

2) Animation et coordination d'opérations collectives concernant le réseau des écoles et le lycée-collège au titre de la pédagogie à l'environnement

ARTICLE III- ACTION SOCIALE D'INTERET COMMUNAUTAIRE

A/ Politique de l'enfance :

- Elaboration, animation et contractualisation de procédures type « contrat enfance »
- Construction, gestion et entretien des haltes-garderies et Centres de loisirs sans hébergement agréés (CLSH) et inscrits dans les dispositifs de développement social contractuel (contrat enfance jeunesse)
- Gestion du réseau assistantes maternelles (RAM)

B/ Politique en direction des personnes âgées :

- Participation au centre local d'information et de coordination gérontologique (CLIC)

C/ Centre social intercommunal :

- Construction, gestion et entretien du Centre social intercommunal (Espace social et culturel de Die et du Diois)

ARTICLE IV- SERVICES PUBLICS LOCAUX

Construction, acquisition, aménagement et gestion d'équipements collectifs ou de services publics locaux selon la liste suivante :

- Abattoir de Die
- Office de tourisme intercommunal.

ARTICLE V : COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES.

La communauté des communes est en outre compétente pour :

- L'établissement, l'exploitation et la mise à disposition d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques dans les conditions prévues par la loi.
- La réalisation de toute prestation, acquisition ou travaux nécessaires au développement de ces infrastructures et réseaux ;
- La gestion des services correspondant à ces infrastructures et réseaux ;
- La passation de tout contrat nécessaire à l'exercice de ces activités ;
- L'organisation de l'expertise financière, technique et juridique de toute question intéressant la réalisation, l'exploitation et la mise à disposition d'infrastructures et de réseaux de communication électroniques.

ARTICLE VI- AUTRES COMPETENCES FACULTATIVES

- Soutien à la section sport nature du Lycée du Diois

ARTICLE VII- AUTRES PRESTATIONS

L'établissement public de coopération intercommunale peut réaliser des opérations sous mandats ou pour compte de tiers dans le cadre de la loi MOP ou des prestations de services pour les communes membres ou non membres ou d'autres collectivités. Ces réalisations s'exercent dans le respect des principes d'égalité et de liberté du commerce et de l'industrie.

Annexe 4 : Tableau de l'organisation de l'équipe technique

Postes	Temps	Budget	Taux CDDRA	Montant CDDRA	Taux PSADER	Montant PSADER	Taux PPT	Montant PPT	Taux LEADER	Montant LEADER	Taux autof	Autof CCD
Coordination LEADER/CDDRA : - 50% coordination, - 10% Coopération, - 20% Culture, Santé, transports/covoiturage - 20% Prospective, veille	1	40 000 €	45%	18 000 €		- €		- €	45%	18 000 €	10%	4 000 €
Responsable administratif / Gestion : - 90% tâches liées à la gestion - 10% montage dossiers pour postes équipe	1	40 000 €		18 000 €		- €		- €		18 000 €	10%	4 000 €
Animation agricole Animation agricole-forêt	0,5	20 000 €			40%	8 000 €			40%	8 000 €	20%	4 000 €
Animation pastorale - agrienvironnementale	0,5	20 000 €					40%	8 000 €	40%	8 000 €	20%	4 000 €
Animation "économique" : - 50 % Animation filière, - 20% Dossiers sub, - 10% ref, - 10 % Communes, - 10 % Coopération	1	40 000 €	40%	16 000 €		- €		- €	40%	16 000 €	20%	8 000 €
Animation "Tourisme" : - 20% Animation, - 20% Dossiers sub, - 10% Coopération	0,5	20 000 €		8 000 €		- €		- €		8 000 €		4 000 €
Emploi (RH) - 50% Forum emploi, - 50% Service personne	0,5	20 000 €		8 000 €		- €		- €		8 000 €		4 000 €
Accueil de porteurs de projets Accueil demandeurs d'emplois, Veille locaux vacants Accueil cédants/transmissions	1	40 000 €		- €		- €		- €		- €	100%	40 000 €
Animation logement (PLH + logement temporaire)	0,7	28 000 €	40%	11 200 €		- €		- €		- €	60%	16 800 €
TOTAL / année	**6,7**	**268 000 €**		**79 200 €**		**8 000 €**		**8 000 €**		**84 000 €**		**88 800 €**

Annexe 5 : Liste des membres du Comité de Pilotage LEADER/CDDRA

Proposition de composition de comité de pilotage à valider

Acteurs publics		
Représentant	Titulaire	Suppléant
Etat : Sous-Préfecture	Clara THOMAS	Bernard GIRE
Région : Chef de projet régional CDDRA	Didier Jouve	Annie AGIER
Région Rhône-Alpes	Michel GREGOIRE	Corinne MOREL-DARLEUX
	Nathalie NIESON	Norbert KIEFFER
Conseil Général Drôme	Philippe LEEUWENBERG	Bernard BUIS
PNRV	*En attente de désignation*	
Communauté des Communes du Diois : Chef de projet local et Président du GAL	Raymond BIGLIA	Alain MATHERON
Communauté des Communes du Diois	Christiane PUECH	Olivier TOURRENG
	Catherine BOYER	Nathalie DUBY
	Noak CARRAU	Daniel ROLLAND
	Bernard FEUILTAINE	Bernard LE DONNE
Ville de DIE	Michelle DUC	Frédéric GONCALVES
Centre de Formation : CFPPA de Die	Stéphanie DEVERNAY	Lionel LIENNARD
Centre de Formation : GRETA VIVA 5	Mado JOUBERT	Anne ACHARD
ONF		
Mission Locale	Daniel BOYER	Isabelle MURAT
Partenaires Emploi (en attente de confirmation)	*Marie PASCALI (DIRECCTE)*	*Jean -Régis VIALLE (Pôle Emploi)*

Acteurs Privés		
Représentant	Titulaire	Suppléant
Représentant le commerce de proximité (Union Commerciale Die)	Françoise LEVET (la Fée Clochette)	*Co-président en cours de désignation*
Représentant le commerce de proximité (Union Commerciale Châtillon)	Carine GENIN (garage Genin)	*Suppléant en cours de désignation*
Représentant l'économie de proximité	Meije TOURNIER (Carline)	Julie VINCENT (Carline)
Représentant les artisans	*En attente de désignation*	
Représentant les hébergeurs touristiques	Jean MATHIEU (Couleurs d'enfance)	Patricia VARTANIAN (Martouret)
Représentant les prestataires de tourisme	Nicolas REYSSET (Acro'Parc)	Pierre-Joseph COPIER (accompagnateurs en montagne)
Représentant le réseau des Syndicats d'initiative / OT	Jean ARAMBURU	Stéphanie DUPRAZ (Office de Tourisme du Diois)
Représentant les filières agricoles	Maxime MEJEAN (Chambre d'agriculture/Jeunes Agriculteurs)	*En cours de désignation par la commission agricole*
Représentant les acteurs viticoles	Fabien LOMBARD (Président Syndicat de la Clairette)	Marie LAFARGUE (Animatrice Syndicat Clairette)

Représentant les coopératives agricoles	Hervé MUCKE (Terres Dioises)	Jean-François LUCQUIN (Jaillance)
Représentant les entreprises PPAM	*En attente de désignation*	
Représentant de la filière bois	*En attente de désignation*	
Représentant des associations culturelles	Christian REY (Dea Augusta)	*En cours de désignation par le comité suivi culture*
Représentant des équipements culturels	Harold DAVID (Théâtre de Die)	Jacques PLANCHON (Musée de Die)
Représentant les nouveaux services aux entreprises et aux particuliers	Nicolas NOLIBOS (Machin-Machines)	Stéphane PIGNAL (Dromolib)
Représentant des espaces de travail mutualisés	Jérôme DEMORY (l'Atelier)	Adrien VEILLET (Artisan 3.0)
Représentant le service à la personne	Dominique VIDAL-GAZIT (ADES)	*Suppléant à désigner*
Représentant du social	Anne-Laure BONNARDEL	Tristan RECHID
Représentant l'accompagnement aux entreprises	Robert BREYTON (IVDD)	Marc TESSIER (IVDD)
	En attente de désignation	
Représentant l'Economie Sociale et Solidaire	*En attente de désignation*	
Représentant des acteurs environnementaux	François MOREL	*Suppléant à désigner*
Représentant du Conseil Local de Développement Durable	Lyliane ORAND	Hélène BERNARD

Techniciens

Organisme/Mission	Techniciens
Animation du programme	Emilie BELMONT
Gestion du programme	Ariane AVON
Animation Economie	Estelle JABRIN
CDDRA Vallée de la Drôme	Frédéric PILLOUD
CTEF Diois-Vallée de la Drôme	Rémy GRAS
Conseil Local de Développement Durable	Fanny MAZURE / Caroline VILLOND
Region (LEADER - DADR)	Antonin DELISLE
Région (CDDRA - DPT)	Frédéric MAGRANER
Département	Rachel BELTRAMI
Chambre de Commerce et d'Industrie	Carine LAMERAND
Chambre de Métiers et de l'Artisanat	Angeline MOULIN
Chambre d'Agriculture	Olivier DURANT
CLIC du Diois	Martine CHAZELLE

Annexe 6 : Compte-rendu Consultation du 1er septembre 2014

aux Sources de la Drôme
Communauté des Communes du Diois

Compte-rendu
Réunion de consultation pour la prochaine stratégie LEADER 2014-2020
Lundi 1er septembre 2014 – 17h30 – Espace Social

Etaient présents : GOUYOU Pascal, REY Christian, MUCKE Hervé, DEMICHELIS Yoann, KIEFFER Norbert, ORAND Lyliane, PESTRE Danielle, BEGOU Sandrine, BOYER Catherine, KANIA Anaëlle, RICHARD Stéphane, ROBERT Stéphane, DEMORY Jérôme, DUNOYER Florent, ARAMBURU Jean, MORIN Michel, RECHID Tristan, D4HAEN Dirck, LEEUWENBERG Philippe, MATHIEU Jean, GIRAUD Loïc, BIZOUARD Thierry, VIELLANT Michel, NOLIBOS Nicolas, MARTIN Marie-Claude, MARTIN Lucette, VIEILLET Adrien, CUSSAT-LEVY Muriel, ESCORIGUEL Perrine, DUC Michelle, ROUCHOUSSE Jean-Claude, BONNARDEL Anne-Laure, DURAND Olivier, BONIN Laetitia, PIGNAL Stéphane, ODDON Christine, METTON Solange, PAYRI Michelle, BISE Frédéric, VALLEE Sylvain, DEVERNAY Stéphanie, WARTENA Sjoerd, COUTON Gaëlle, MEJEAN Maxime, CUVILLIER Pauline, NEVES Sofia, TOURENG Olivier, FEUILTAINE Bernard, DELORT Sandy, CLARY Albin, PEYRARD Mathilde, JABRIN Estelle, BELMONT Emilie, AVON Ariane.

Etaient excusés : BOREL Yannick, PUILLET Delphine, FATRAS Michel, PAGLIAROLI Guillaume, BOCHATON Alexandre, MOREL François, MOULIN Angeline, LAMERAND Carine, VAN HEE Dirck, REYSSET Nicolas, APERE Fabrice, ALAZARD Françoise, ASTIER Vincent, AUDFRAY Philippe, GIORGIS Jean-Paul, DAVID Harold, SANNIER Frédéric, TOSI Léonie, DAUVIER Nathalie, ESCAICH Corinne, TEISSIER Marc, LOY Marie-Aline, THOMAS Clara, GIRE Bernard, PASCALI Magali, VIALLE Jean-Régis, BRUNET Laurence, DAVID Erwan, BOYER Daniel, VIALLE Clarisse, IMBERT Nadège, BOMPARD Philippe, BIGLIA Raymond.

AIX-EN-DIOIS
ARNAYON
AUCELON
BARNAVE
BARSAC
BEAUMONT EN DIOIS
BEAURIERES
BELLEGARDE EN DIOIS
BOULC
BRETTE
CHALANCON
CHAMALOC
CHARENS
CHATILLON-EN-DIOIS
DIE
ESTABLET
GLANDAGE
GUMIANE
JONCHERES
LA BATIE DES FONTS
LA MOTTE-CHALANCON
LAVAL D'AIX
LES PRES
LESCHES EN DIOIS
LUC-EN-DIOIS
LUS LA CROIX HAUTE
MARIGNAC
MENGLON
MISCON
MOLIERES-GLANDAZ
MONTLAUR EN DIOIS
MONTMAUR EN DIOIS
PENNES LE SEC
PONET- ST AUBAN
PONTAIX
POYOLS
PRADELLE
RECOUBEAU-JANSAC
ROCHEFOURCHAT
ROMEYER
ROTTIER
SAINT-ROMAN
ST ANDEOL EN QUINT
ST DIZIER-EN-DIOIS
ST JULIEN EN QUINT
ST NAZAIRE LE DESERT
STE CROIX
TRESCHENU-CREYERS
VACHERES EN QUINT
VAL MARAVEL
VALDROME
VOLVENT

Rappel du déroulé de la réunion :

- Présentation de la stratégie politique 2014-2020,
- Exemples de projets accompagnés dans le précédent programme,
- Echange sur les actions et projets à mettre en œuvre sur le territoire,
- Présentation et proposition de participation au Comité de Pilotage LEADER.

Introduction :

La Communauté des Communes du Diois regroupe 52 communes qui lui délèguent des compétences. Parmi elles, le développement économique et le portage de programmes de développement, dont le programme européen LEADER. Le principe est d'établir un diagnostic global du territoire puis une stratégie qui en découle => le programme d'actions permet alors de financer des projets qui répondraient à cette stratégie.
Le démarrage de la future programmation, si la candidature du Diois est retenue, est prévu en 2015. Les élus ont choisi une priorité parmi les 5 proposées par la Région Rhône-Alpes : « La relocalisation de l'économie ».
Aujourd'hui a lieu la consultation des acteurs économiques, qui ont été choisis dans tous les secteurs d'activités qui peuvent créer de l'emploi et de l'activité sur le territoire afin de connaître leurs besoins et identifier des projets qui correspondent à cette stratégie.

Synthèse des groupes de travail thématique

-Pièces jointes : Power Point diffusé en introduction de la réunion.

Groupe 1 : Encourager l'entreprenariat, la création et le développement d'activités et faciliter les transmissions		
Des problèmes…	**… Aux idées…**	**… Et aux actions**
Eloignement du Diois par rapport aux centres urbains.	Relativiser l'éloignement dans l'esprit des gens : Nyons est moins accessible que die, et pourtant Nyons se développe. Réflexion sur l'éloignement : handicap ou atout ? Améliorer la desserte ferroviaire et le lien à la gare TGV. Vrai haut débit dans tout le diois. Développer la mobilité en partant des acteurs locaux.	Transport / mobilité / réseau : Création de parking pour accueillir des bus pour visite de Die. Création de navettes qui feraient le lien entre parking extérieurs et centre ville. Développer le transport à la demande. Mutualiser le transport pour les entreprises locales : créer une activité de petite logistique entre le diois et la vallée du Rhône.
Pas assez de population et des revenus faibles pour consommer localement.	Accueillir de nouvelles populations / nouveaux actifs car le diois a une attractivité formidable.	**Politique d'accueil de nouveaux actifs** : Répertorier les atouts du diois en matière d'attractivité. Communiquer vers l'extérieur comme un territoire d'accueil de nouvelle population. Diois : développer les possibilités du travail à distance, communiquer sur les atouts du travail à distance dans le diois. **Accueil de nouvelle population** : création d'une maison de retraite attractive pour les personnes âgées. **Encourager les démarches de circuits courts** entre producteurs et consommateurs : point relais, système de commande…
Pas assez de logements décents.		
Manque de locaux professionnels et de fonciers.		
Difficulté de trouver des financements pour la création, le développement des activités.		
Manque de capacité créative des entrepreneurs.	Faire émerger et créer des activités, des emplois à partir des ressources du territoire :	**Le pin noir** : Créer et développer des chaufferies collectives utilisant du bois déchiqueté => développer localement des unités de bois déchiqueté à base de pins noirs. Possibilité de partenariats avec la formation du GRETA sur le Développement Durable pour étude de faisabilité. **Autres essences de bois** : réouverture du paysage, débroussaillage, éclaircissement pour de nouveaux pâturages => utilisation du bois pour le déchiquetage pour les chaufferies. Utilisation de certaines essences pour la distillation. **Cadre naturel, et environnement :** Créer un établissement d'accueil pour le traitement de l'enfance autiste. L'environnement du diois présente un caractère apaisant pour accueillir et accompagner ces enfants => création d'emplois d'éducateurs spécialisés, professionnels de soin… Créer un centre de rééducation sportive : ce qui déchargerait les centres présents en milieu urbain (ex valence). **Déchets entreprises** Créer une activité de recyclage et de valorisation des déchets des entreprises. Ex : « U express » des ballots

		de cartons et de plastiques partent chaque semaine. Possibilité de partenariats avec la formation du GRETA sur le Développement Durable pour une étude de faisabilité. **Cadre naturel et patrimoine** Création d'une grande structure hébergement restauration pour accueillir des bus de touristes ou création d'un réseau d'hôteliers et restaurateurs pour une offre homogène pour accueillir des bus. Ex : prospection des agences de croisière sur le Rhône pour accueil à la journée de 4 bus (200 personnes) sur Die : visite + restauration. **Agriculture de qualité :** Travailler une image agricole de production de qualité, avec création d'un label ou d'une marque. Développer des productions à hautes valeurs ajoutées et peu exigeantes en eau.
Pas de dynamisme Ambiance négative		Avoir et créer une image positive du diois à l'intérieur et à l'extérieur. Soutien et accompagnement des lieux de partage de locaux de compétences qui sont des outils dynamiques, qui favorisent les synergies entre acteurs : espace de co working, tiers lieux…
Peur des risques en cas d'échec : personnelle et financier		
Manque de ressource humaine compétente.		Mutualisation de services pour standard, secrétariat communication.
Les jeunes partent travailler à l'extérieur.		
Trop de freins administratifs.		
Absence ou méconnaissance des structures d'accompagnements.		Créer un guichet unique (emploi/création d'activité) qui rassemblerait : mission locale, le CG 26, le conseil régional, le site de proximité, la CCID et la CMAD. Créer une agence de développement économique qui pourrait répondre aux appels d'offres ou appels à projets nationaux et européens. Développer un incubateur pour les porteurs de projet : pour faciliter l'échange entre créateurs.
Pour l'agriculture : ressource en eau limitée.		
Groupe 2 : Favoriser et pérenniser les emplois locaux		
Des problèmes…	**… Aux idées…**	**… Et aux actions**
Travailler sur la saisonnalité, trop courte.	Avancer et allonger la saison pour proposer des contrats plus attractifs aux saisonniers.	Organiser des évènements culturels et/ou sportifs pour attirer plus tôt et un peu plus tard des touristes, des sportifs. (S'inspirer des idées d'autres territoires comme la Communauté des Communes du Massif du Vercors).
Développer le travail à l'année pour lutter contre la précarité des emplois saisonniers et fidéliser les saisonniers d'une année à l'autre.	Former les saisonniers et demandeurs d'emploi à la pluriactivité, pour développer leur polyvalence. Proposer des offres d'emploi plus pérennes.	Faire le point avec les entreprises sur leurs besoins à l'année, réaliser un calendrier des saisons. Utiliser le GEIQ (Groupement d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification) dans le but de mutualiser un/des poste(s) à l'année entre plusieurs entreprises.
Développer un réseau local pour mieux connaître « qui fait quoi » sur le territoire. Manque de rencontres et d'échanges.	Créer un réseau réunissant différents secteurs d'activités : entreprises, associations, acteurs locaux. Un réseau qui pourrait permettre la diffusion d'informations, d'offres d'emploi, etc.	Pour développer l'interconnaissance locale des activités : travailler à la création d'un réseau (réunions ponctuelles pour échanger sur des expériences, des pratiques) ou plateforme locale (outil d'information, de mise en lien, « Le bon coin diois »). Un groupe qui pourrait proposer une promotion/communication commune du territoire. Besoin d'un interlocuteur à la CCD, référent entreprises identifié. Rôle d'interface avec les Elus (recueil des

		besoins, mise en relation, etc.)
Mettre en adéquation l'offre et la demande d'emploi sur le territoire. Il y a un décalage entre la demande et ce que recherchent les demandeurs d'emploi comme postes. Problème de qualifications.	Mettre en relation les entreprises et les demandeurs d'emploi pour une meilleure connaissance des métiers et des compétences disponibles sur le territoire. Faire le lien avec le milieu de l'éducation pour que les élèves connaissent les filières et métiers accessibles sur le diois.	Réaliser une enquête auprès des entreprises du diois pour connaître leurs besoins en termes de compétences et proposer des formations sur les qualifications recherchées. Recourir aux outils proposés par Pôle emploi pour adapter les parcours professionnels des demandeurs aux besoins des entreprises (POE individuelle ou collective, contrats de génération, contrats aidés, etc.) Organiser des rencontres entreprises/milieu scolaire, visites d'entreprises.
Augmenter la population en améliorant l'offre de services (logement, mobilité) pour rendre le territoire plus attractif. Capter des nouveaux arrivants, des nouvelles entreprises.	Mettre en exergue ce qui existe sur le diois pour accueillir les nouveaux arrivants, pour les aider à trouver un logement, s'installer, trouver un emploi, créer son entreprise. Il faut donner une identité forte au territoire pour être mieux « repéré » et sortir de l'économie trop axée « tout tourisme ». Sans possibilité de logement, il est difficile de faire venir la ressource humaine qui possède les compétences recherchées.	Créer une structure d'accueil qui accompagnerait à la fois les nouveaux arrivants et les nouvelles entreprises (dans leur projet d'installation) et/ou une base qui centraliserait toutes ces informations : logement, mobilité, locaux vacants, emploi, création d'activité. Densifier l'offre de transport en commun et le « blablacar » local. Valoriser les espaces de travail et d'échanges : co-working, pépinières d'entreprises.
Améliorer la dynamique de coproduction au niveau culturel (spectacles), mise en réseau des compagnies.	Travailler sur une mise en réseau des différentes compagnies pour mieux exporter des spectacles.	Investir dans la création artistique locale, porteuse d'emplois. Créer un réseau.
Développer les contrats d'approvisionnements locaux sur plusieurs années. Valoriser le bois localement. Favoriser la consommation locale du bois/l'utilisation du bois d'œuvre d'origine locale.	Permettre aux ETF du diois de pouvoir répondre aux marchés proposés par l'ONF. Réaliser la coupe du bois local sur place (adaptation du matériel des scieries du territoire).	⇨ Quelles réponses locales possibles avec LEADER ? Relocaliser les formations liées aux métiers de la forêt.
Groupe 3 : Favoriser la consommation locale et l'investissement local		
Des problèmes…	**… Aux idées…**	**… Et aux actions**
Des produits plus chers qu'ailleurs Des gens qui veulent du local mais sont sans cesse à la recherche du « moins cher ».		
Un marché local insatisfaisant qui oblige à trouver des marchés extérieurs complémentaires : - Marché local trop petit - Une consommation variable selon la saison		
Problème d'adéquation entre offre et demande : - Manque de choix qui nécessite de s'approvisionner hors du territoire - Manque d'information sur l'offre existante - Manque de lisibilité des services de proximité - Des lieux d'approvisionnements en produits locaux éclatés, dont le manque de centralisation ne correspond pas aux pratiques des ménages. - Pénurie de professionnels	Créer un lieu où l'offre et la demande pourraient se rencontrer : Ex : Plateforme physique ou virtuelle Développer l'identification des producteurs locaux Regrouper les offres locales pour en faciliter l'accès sur le territoire	

habitués ou équipés pour proposer des équipements sur mesure. - Absence de plateforme de distribution agricole. - Pénurie de matière locale disponible.	Plateforme logistique multi-entreprises.	
Moyens de distribution couteux (ex des baux commerciaux).	Aide à la réhabilitation des locaux abandonnés.	
Absence d'ateliers de transformation agricole.	Ateliers de transformation locaux (par exemple près de l'abattoir).	
	Développer de nouveaux types de productions agricoles pouvant être exportées (forte demande mondiale actuelle de plantes pour des teintures bio).	
		Création d'un espace culturel large, transdisciplinaire (fablabs, recherche et développement) ouvert sur la ville.
Manque ou non connaissance des dispositifs alternatifs favorisant la consommation et l'investissement : - Absence de banque plus coopérative, type NEF.	Fond d'investissement local. Développer du micro-crédit. Création d'une monnaie locale non spéculative. Chèque de consommation locale.	Mettre en place un programme d'information et de sensibilisation pour lever des fonds. Affirmer une volonté politique forte (par exemple au travers des marchés publics) qui impose la consommation locale.
Manque de lisibilité des projets demandant de l'investissement : - Manque d'outils et de supports pour les faire connaître.	Favoriser des rencontres pour mettre en relation petits porteurs et personnes en capacité d'investir.	Créer un outil numérique cartographique qui contribue à reconnaître et à mettre en relation des projets sur le territoire. Organiser des évènements pour mettre en relation porteurs de projet et investisseurs locaux.
Manque de volonté d'investir localement.	Sensibiliser la « base résidentielle » à participer au développement local (investissement).	
Peur de perdre son argent.		
Faible capacité financière de nombreux entrepreneurs locaux : - Manque de trésorerie. - Non détention du fond de base nécessaire à l'obtention d'un prêt. - Beaucoup d'initiatives mais peu de perspectives.	Mécanismes de microcrédit comme il y a dans le Tiers monde.	
Manque d'aide (pas nécessairement financière) aux jeunes porteurs de projet.		Création d'un centre d'aide à l'entreprise, aux porteurs de projet (secrétariat, communication, juridique et financier). Etudier la possibilité d'installation en agriculture avec les grands propriétaires du pays.
Un territoire aux moyens limités pour favoriser l'investissement : - Département pauvre pour pouvoir investir localement. - Paupérisation, précarité des résidents. - Faible niveau de revenus.	Mise en place d'un revenu	

	inconditionnel d'existence (passer d'une logique d' « emploi », à une logique d'activité)	
	Soutenir la diversification des structures existantes par la création de nouveaux emplois.	
	Privilégier les acteurs en difficulté et les acteurs de l'économie sociale et solidaire.	
	Coordonner les différents opérateurs au sein d'une filière (approche globale de politiques par filières).	
LEADER doit compenser une PAC inégalitaire qui ne bénéficie pas au territoire drômois.		
Manque d'hôtel avec une grande capacité d'accueil.	Construire un hôtel et restaurant de haut standing.	
Problème de « valeurs » : - Inertie culturelle. - Attente de retours financiers qui ne sont pas les seules richesses. - Intention de consommer local mais dans les faits c'est toujours la logique de la recherche du moins cher qui domine.	Redéfinition des valeurs.	
	Création d'une maison des associations.	

Annexe 7 : Article de presse Journal du Diois et de la Drôme du 17/10/14

IA . ouione . OF . EB . EJ

COMMUNAUTÉ DES COMMUNES DU DIOIS

LA CCD SE PORTE CANDIDATE POUR UN NOUVEAU PROGRAMME "LEADER"

CDPRA, PTT, POIA, Leader, FEADER, FSE (1), ces signes sont souvent barbares pour le grand public, un peu moins pour les élus qui connaissent bien ces procédures de financements publics.
La communauté des Communes du Diois vient de se porter candidate pour un nouveau programme Leader. Elle devra déposer sa candidature à la fin du mois d'octobre.

Leader c'est quoi ?
Nous avons interrogé Raymond Biglia, vice-président de la CCD en charge des procédures, Bernard Feuiltaine, vice-président de l'économie et les chargés de missions du Site de Proximité : Estlle Jabrin, Ariane Avonds et Emilie Belmond pour en savoir plus.
Leader est un programme de développement rural destiné à financer des projets dans les zones rurales. Le programme s'organise autour d'une stratégie de développement ciblée et un programme d'action sur un territoire donné et sur 6 ans. Le programme est financé sur le fonds Européen Agricole de Développement (FEADER).
C'est aujourd'hui la 4e génération de ce programme à laquelle l'intercommunalité dioise a pu souscrire dès sa création (leader, Leader II, Leader +). À travers le dernier contrat, le Diois a pu bénéficier d'une enveloppe de 1,5 million d'euros entre 2007-2013.
Elle a permis de cofinancer des projets d'investissement pour les collectivités par exemple l'aménagement du Palais Social à Die par la CCD, la rénovation de la salle polyvalente d'Aix-en-Diois, les vestiaires du stade Louis Gillouin à Die un centre de documentation au musée de Die,..., des études par exemple celle concernant la fibre optique à l'habitant sur le Diois, des projets d'entreprises (Herbier du Diois), associatifs (location de vélos électriques par ASSPID et de financer) ou un projet de coopération transnationale "le Pas des Huguenots"...
Pour Raymond Biglia, "le programme Leader" ne doit pas être vu comme "un pompon financier" qu'on décroche mais comme un projet visant à soutenir une dynamique de territoire.
Encore faut-il en amont créer cette dynamique.
C'est à quoi se sont attachés les élus de l'intercommunalité dans leurs premiers mois de mandat en associant le travail sur les procédures et la démarche "IMPL" sur l'état des lieux de l'économie résidentielle.
"Nous avons intérêt à travailler ensemble, de globaliser notre approche, nos moyens et nos ressources. Créer une dynamique et la partager avec les acteurs de terrains. Leader sera ainsi un des moyens pour atteindre les buts que nous nous sommes fixés" explique-t-il. Ainsi le territoire a souhaité présenter une candidature dont la stratégie globale s'articule autour de la création d'emplois et la relocalisation de l'économie.
"La stratégie portera sur trois axes : 1-Développer les activités productives attachées au territoire";
2-"Orienter le tourisme vers des retombées locales et aider à dépréciariser l'emploi ;
3- Encourager à consommer localement et investir dans le Diois / favoriser l'économie de proximité" indique Bernard Feuiltaine.

Un territoire de type "publico-touristique"
"À partir d'une étude récente menée sur la richesse de notre territoire explique B. Feuiltaine (analyse des moteurs de développement à partir des revenus), nous avons pu nous apercevoir que le poids des revenus publics et plus encore des dépenses touristiques dans l'ensemble des revenus captés par le territoire demeure supérieur à la moyenne observée dans d'autres territoires similaires".
On appelle cela un profil de type "publico-touristique".
"Enfin contrairement aux idées reçues, poursuit Bernard Feuiltaine les revenus productifs exportateurs (issus de la vente de bien ou services à l'extérieur du territoire) et plus encore les transferts sociaux sont sous-représentés (par rapport à la moyenne).
Et si le territoire capte un potentiel de revenu assez important (23 000 € par rapport à une moyenne estimée à 16 000 €), ils ne sont pas assez réinvestis localement.
L'autre caractéristique porte sur la fragilité, la précarité et le dysfonctionnement de son marché du travail (emploi précaire, emplois saisonniers importants, faibles revenus...).

Quelle gouvernance ?
Si le Diois obtient le Leader, il devra s'organiser en Groupe d'action locale (GAL), en voyant allouer l'enveloppe financière destinée à mettre en œuvre son programme d'actions.
"Un comité de programmation composé d'acteurs publics et privés locaux (associatifs, société civile, acteurs économiques, etc.) assureront ensuite la sélection des projets s'inscrivant dans ce programme d'actions" explique Raymond Biglia. "Nous sommes en train de travailler pour composer le nouveau comité de pilotage.
Nous avons aussi lancé un appel à projet auprès des communes pour construire notre nouveau plan d'action en fonction de leurs projets."
En *même temps* que l'ensemble des autres territoires qui ont déposé une candidature, la CCD sera fixée au printemps (février 2015) pour savoir si elle a été retenue pour bénéficier de ce nouveau programme.
En Rhône-Alpes, trente-sept G.A.L postulent pour obtenir un nouveau Leader, soit deux fois plus qu'en 2007. Les inquiétudes sur les financements publics et la baisse des dotations d'État n'y sont sans doute pas étrangers.
"Si nous n'obtenons pas ce nouveau Leader, le territoire sera mal ! "souligne Raymond Biglia qui explique ce Leader permettra de soutenir l'action du Site de Proximité à travers le volet animation.
" Avec cette nouvelle candidature, se joue une grosse partie de l'avenir du territoire" conclut-il.

SLC

(1) CDDRA : Contrat de Développement Durable de la Région Rhône-Alpes; PPT : Plan Pastoral Territorial, Leader pour Liaison entre actions de développement de l'économie rurale; POIA : Programme Opérationnel Interrégional des Alpes, FSE : Fonds Social Européen.

PARTAGER VOS RECETTES ANTI-GASPI

Dans le cadre de la semaine européenne de la réduction des déchets, le SYTRAD et ses collectivités adhérentes font appel à votre sens des astuces et des économies pour concocter des recettes réalisées à partir des restes de repas déjà cuisinés (viande, légumes, pain, riz...) et/ou des restes de préparation (produits habituellement jetés comme les fanes ou les épluchures de légumes, la carcasse de volaille...).
Un jeu concours est organisé jusqu'au 9 novembre 2014.
Pour participer, rien de plus simple ! Venez déposer vos recettes anti-gaspillage sur www.recettes-antigaspi-sytrad.fr. Une fois le concours terminé c'est les internautes qui du 10 au 23 novembre 2014, voteront et éliront la meilleure recette du jeu-concours !
Le meilleur cuisinier anti-gaspi gagnera un cours de cuisine à domicile ! Un repas délicieux que vous pourrez partager avec vos invités !

Annexe 8 : Convention d'intention de coopération

CONVENTION D'INTENTION DE COOPERATION ENTRE

BIODISTRETTO CILENTO ET BIOVALLEE

PREAMBULE

Du 10 au 12 Juillet 2013, une délégation d'élus, d'administrateurs publics, de techniciens et d'opérateurs économiques de la Biovallée a effectué une visite d'étude dans le Biodistretto Cilento. En retour, une délégation du Cilento a effectué une visite dans la Biovallée du 9 au 11 Octobre 2013. Cet échange fait également suite à la projection à Paris, auprès de Ministère de l'Agriculture, du documentaire réalisé en 2011 par la Bergerie Nationale de Rambouillet « Dessine-moi un paysage bio », où les deux territoires témoignaient.

Le territoire d'intervention de Biovallée (www.biovallee.fr) couvre la Vallée de la Drôme et du Diois. Le programme se concentre depuis de nombreuses années sur les thèmes de l'écoconstruction, les énergies renouvelables et l'agriculture biologique. Biovallée est porté par les quatre collectivités territoriales (Communautés de Communes du Val de Drôme, du Crestois, du Pays de Saillans, du Diois) et par la Région Rhône-Alpes (Biovallée est labellisée Grand Projet Rhône-Alpes depuis 2009) dans l'objectif de faire de Biovallée un 'territoire école' dans le domaine des éco-activités et un territoire exemplaire en matière de développement durable, que ce soit par le biais des activités économiques et scientifiques par le biais des politiques publiques (développement économique, logements, transports, aménagements urbains, tourisme, irrigation, énergies renouvelables, agriculture, forêts, gestion des déchets et de l'eau,...). A cet effet Biovallée invite et accompagne toutes les structures qui le souhaitent à faire leur part dans la réalisation de ses objectifs via une charte à points, annexée au présent document, qui permet de prendre des engagements liés à l'adhésion à l'association Biovallée.

Le Bio-distretto Cilento, le premier crée en Italie, démontre les résultats très positifs que cette démarche innovante est capable de générer. Le Bio-distretto Cilento se trouve sur le territoire du Parc National du Cilento, Vallo di Diano e Alburni. Il s'étend sur une superficie de 3.196 km2 et comprend 95 Communes, 400 exploitations agricoles biologiques et 3 sites de grand intérêt archéologique et culturel (Paestum, Padula e Elea-Velia). Le Cilento est un territoire reconnu comme patrimoine de l'humanité par l'UNESCO et par le Réseau des Réserves de la Biosphère. C'est également dans le Cilento qu'Ancel Keys a basé ses études scientifiques pour codifier le Régime Méditerranéen, reconnu comme patrimoine immatériel de l'UNESCO. Sur ce territoire, agriculteurs, habitants, et collectivités ont signé un pacte pour la gestion durable des ressources locales. A partir de 2004, l'Association Italienne pour l'Agriculture Biologique (AIAB) a commencé à mettre en place des Bio-districts, avec une série de Forum et de rencontres publiques avec les associations agricoles, les collectivités et les acteurs locaux intéressés à la mise en place de nouvelles démarches de gestion durable des ressources. En 2009, par un accord officiel avec la Région Campania, nait le 1er Bio-district européen à vocation multiple (agricole, environnemental, culturel, social, eco-touristique, œno-gastronomique). En 2011, la création de l'association à but non lucratif Biodistretto Cilento, coordonnée par l'AIAB Campania, concrétise le travail mené depuis de nombreuses années avec les associations, les collectivités et les opérateurs des secteurs agricole et touristique, donnant vie à un vrai laboratoire permanent d'idées et d'initiatives au contenu culturel pour un développement étique, équitable et solidaire sur le territoire, fondé sur le modèle biologique. Les activités ont démarré en mettant en réseau les exploitations agricoles bio et les associations de producteurs avec les organisations associées au circuit de la 'Città del bio' à Rome : les restaurants, les opérateurs éco-touristiques et les consommateurs, par le biais d'initiatives basées sur les circuits courts. En 3 ans, le Bio-distretto Cilento est arrivé à impliquer un nombre important d'acteurs locaux et à atteindre des résultats très positifs sur le territoire (Cf : charte Marchio AIAB Biodistretto Cilento).

Annexe 9 : Synthèse de l'évaluation finale du programme LEADER 2007-2013

Pistes d'amélioration du programme : un rôle plus proactif

La principale difficulté de ce programme a été un plan d'actions initial qui n'a pas pu être porté par les acteurs. A l'avenir, il faudrait :

- Mobiliser les acteurs locaux (et leurs compétences) dans l'élaboration de stratégies de développement réalistes, par un travail de diagnostic plus important.
- Formaliser une stratégie avec une ligne directrice claire et un « chemin » planifié.
- Fixer des objectifs matérialisés par des indicateurs quantitatifs et qualitatifs, qui permettent de garder un cap à suivre.
- Garder en permanence à l'esprit la relation entre objectifs, résultats, et actions à mener => Mise en place d'outils de sélection des projets.
- Elaborer des outils de types tableaux de bord pour suivre l'avancée de la stratégie, à aborder au début des Comités Techniques.
- Mettre en place une animation du territoire permanente au sein de la Communauté des communes, indépendante des programmes contractuels, avec une observation du territoire pour :
    - Une détermination des enjeux en amont,
    - Un repérage et une mobilisation des acteurs plus efficace,
    - Mobiliser les acteurs hors programme pour réaliser des projets immatériels ne nécessitant pas de financement mais participant à la ligne politique et au développement du territoire.

Synthèse de l'évaluation finale du programme LEADER 2007 – 2013 du Pays Diois

Communauté des Communes du Diois

LEADER, un programme de développement local pour…

LEADER est un axe de la politique de développement rural de l'Union Européenne, qui met en place sur certains territoires ruraux des stratégies de développement élaborées par les acteurs de ces territoires. Il se fonde sur 7 principes : (1) une stratégie locale de développement, (2) une approche ascendante, (3) des partenariats public – privé, (4) la promotion de l'innovation, (5) des actions intégrées et multisectorielles, (6) la mise en réseau, et (7) la coopération avec d'autres territoires. Il s'agit d'une forme de développement local, qui mobilise des acteurs et des ressources locaux pour répondre à leurs problèmes communs.

… Faire du Diois un territoire pour expérimenter la citoyenneté par la nature, le sport et la santé…

Depuis 2009, le Pays Diois est le théâtre d'un programme LEADER, accompagné de 1,4M d'euros de financements, qui visait à construire une offre de territoire associant nature (valoriser le cadre de vie), sport (attirer des sportifs de haut niveau) et santé (accroître l'activité de l'hôpital et valoriser les productions biologiques locales).

… Puis par la nature, la rencontre et le mieux-vivre

Peu appropriée par les acteurs du territoire et peu mobilisatrice, mais arrivant à un moment critique : le maintien de l'Hôpital local, cette thématique a finalement été abandonnée en 2012. Les financements LEADER ont alors été attribués à différents projets à caractère social, culturel, touristique, sportif. Ce programme s'achève fin 2014, ce qui a conduit à en réaliser l'évaluation finale.

Effets du programme LEADER 2007 – 2013 sur le territoire

Au total, ce sont 50 projets différents qui ont été financés dans des proportions variables et des secteurs divers.

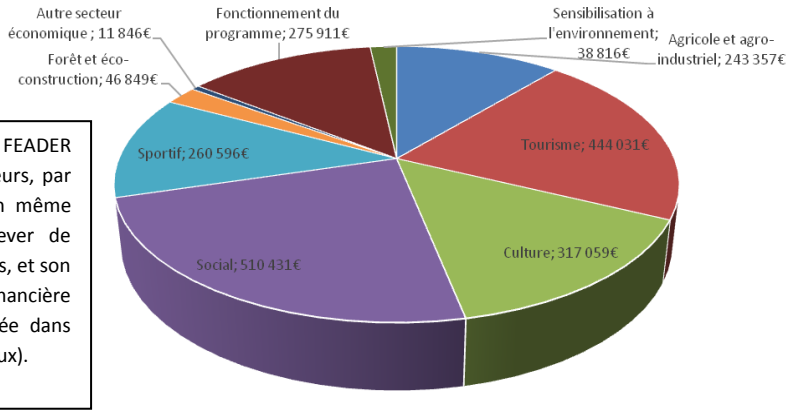

Montants FEADER alloués par secteurs, par le GAL Diois (un même projet peut relever de plusieurs secteurs, et son enveloppe financière sera comptabilisée dans chacun d'entre eux).

- Social : salle polyvalente d'Aix en Diois, amélioration de deux piscines municipales…
- Culture : amélioration du Théâtre de Die, Diagnostic Culture, valorisation de patrimoine villageois…
- Tourisme : réaménagement d'un syndicat d'initiative, sentier « Sur les pas des Huguenots », valorisation de patrimoine villageois…
- Agriculture : 3 équipements frigorifiques à destination d'éleveurs, soutien à l'approvisionnement local du magasin La Carline…

FOCUS sur…

Les projets du secteur agricole

Le programme a apporté un soutien financier à l'abattoir du Diois, à des éleveurs, à des maraîchers (par une formation), ainsi qu'au magasin s'approvisionnant localement, La Carline. Ces différentes actions ont eu un impact mitigé : elles participent à une meilleure valorisation, pour les producteurs, de leurs productions et une certaine sécurisation de leurs débouchés, ainsi qu'à un accroissement des circuits courts. Toutefois, cela a pu résulter en une augmentation des flux de transports, et certaines actions prévues n'ont pas été entreprises : activités de transformation collective, mise en place de groupements d'achats, structuration de producteurs…

Coopération : Sur les pas des Huguenots

Le sentier « Sur les pas des Huguenots », conçu sous le programme précédent LEADER+, a été balisé et promu : création d'un site Internet, rédaction d'un topoguide, mise en place d'une association nationale prenant la relève des GAL dans le portage du sentier… Prenant lentement de l'ampleur, le sentier a attiré au moins 40 personnes sur le territoire Diois en 2014, pour moitié avec des agences de voyage. Ce sentier devrait prendre de l'ampleur avec sa reconnaissance, mais manque de « contenu thématique », de promotion, et d'animation du patrimoine existant au niveau du Diois.

Fonctionnement du programme

Aspects positifs à confirmer	Aspects négatifs à retravailler
- Comité de Pilotage commun LEADER/CDDRA/PSADER qui permet de faciliter l'accès aux cofinancements nationaux. - Non démultiplication des lieux de prise de décision. - Bonne mobilisation des membres du Comité : 35 membres représentant les secteurs privé (10 pour LEADER) et public (8 pour LEADER) qui se réunit une fois par mois avec en moyenne la présence de 20 bénévoles. - Lieu de débats et de circulation de l'information.	- Manque de lisibilité entre les différents programmes, axés sur des priorités et des périodes différentes. - Manque de critères de sélection clairs et de ligne directrice, malgré la présence d'outils (ex : grille de développement durable). - Peu d'émergence de projet ou de construction de projet et plus sur une démarche « attentiste » (principalement dû à la ligne politique et au manque de temps d'animation).

Pistes d'amélioration du fonctionnement du Comité de Pilotage

- Former les membres du Comité à ce qu'est LEADER, leur rôle dans ce programme, et la manière de réaliser ce travail.
- Au travers de groupes de travail restreints : Réflexion et élaboration de projets, élaboration de solutions répondants à des besoins spécifiques (ex : Caisse de solidarité)
- Travailler à la mise en relation de porteurs de projets se présentant au Comité avec d'autres acteurs pour des mutualisations ou pour favoriser des actions transversales.
- Communiquer, sur ce qui se passe en Comité, la stratégie du territoire, l'évolution que l'on souhaite donner au territoire via LEADER.
- Faire la distinction entre les différents programmes pour ne pas « diluer » les objectifs entre différentes logiques.